



HAL
open science

Les nouveaux terrains de l'ethnologie

Fabienne Leclerc, Marta Severo, Christian Hottin, Noël Barbe, Marina Chauillac

► **To cite this version:**

Fabienne Leclerc, Marta Severo, Christian Hottin, Noël Barbe, Marina Chauillac. Les nouveaux terrains de l'ethnologie. Culture et recherche, n° 127, 2012. <hal-04874381>

HAL Id: hal-04874381

<https://hal.science/hal-04874381v1>

Submitted on 13 Jan 2025

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire HAL, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



HAL Authorization



Les nouveaux terrains de l'ethnologie



Joana Hadjithomas et Khalil Joreige, *A Letter Can Always Reach Its Destination*, 2012.
Installation vidéo.

Courtesy Abraaj Capital Art Prize ; et galerie In Situ Fabienne Leclerc, Paris

À l'ère du numérique, l'ethnologie est-elle dépassée ? Si elle est encore parfois assimilée à une étude des sociétés et de leurs folklores, et de plus en plus au patrimoine culturel immatériel, si elle peut paraître à certains trop éloignée des politiques culturelles novatrices, l'ethnologie est aujourd'hui en pleine mutation.

Elle redonne vie à des savoir-faire oubliés, qui deviennent la source de filières écologiques et d'emplois. Elle est aussi au cœur d'expériences de participation, contribuant à la reconnaissance de nouveaux patrimoines, favorisant le partage de connaissances entre experts et citoyens ordinaires, donnant sens à des pratiques contemporaines tant de professionnels que d'habitants.

L'ethnologie irrigue les politiques culturelles de façon transversale. Elle fonde des enquêtes sur les métiers des archives, des musées, de l'architecture, sur les territoires et les hommes qui y vivent ou, venant d'ailleurs, s'y installent. Elle suscite des créations avec des artistes et des écrivains contemporains. Et de façon plus souterraine, elle inspire des démarches qui, jusque dans les institutions patrimoniales, donnent à entendre des voix décalées, recomposent des récits partagés, créent des lieux atypiques.

C'est le rôle même de l'ethnologue qui se transforme peu à peu, à l'interface entre renouvellement des connaissances et contribution aux mutations des politiques culturelles et patrimoniales. Cette implication de l'ethnologue dans la société en train de se faire est le fil directeur de ce numéro de *Culture et recherche*. C'est pourquoi il accueille un article présentant le parcours de Bruno Latour, dont plusieurs contributeurs se réclament, invitation à renouveler l'ethnologie pour questionner notre modernité au même titre qu'une société exotique.

Voici plus de dix ans, *Culture et recherche* consacrait déjà un dossier à l'ethnologie, et il y a quatre ans, au patrimoine culturel immatériel¹. Il est apparu opportun de reparler aujourd'hui d'ethnologie dans *Culture et recherche* : on y mesurera le chemin parcouru et les acquis scientifiques consolidés. On pourra aussi y lire les enjeux politiques attachés à cette discipline, à l'heure où la convention de l'Unesco pour le patrimoine culturel immatériel s'impose sur la scène internationale, tandis que fait débat celle de Faro, née au sein du Conseil de l'Europe, sur la valeur sociale du patrimoine : à l'une comme à l'autre, l'ethnologie fournit des outils pour penser et pour agir.

JEAN-FRANÇOIS COLLIN

Secrétaire général
Ministère de la Culture
et de la Communication

1. N° 87, oct.-nov. 2001 et n° 116-117, printemps-été 2008.

Avertissement

La présente publication tient compte des rectifications et recommandations orthographiques approuvées par l'Académie française et les instances francophones compétentes, parues au *Journal officiel* (documents administratifs) du 6 décembre 1990.

Ce dossier est dédié à la mémoire de Isac Chiva qui, en 1980, institua au ministère de la Culture l'ethnologie de la France.

Isac Chiva (1925-2012)

Isac Chiva s'est éteint en avril de cette année 2012. Ethnologue, spécialiste reconnu de la France rurale, fondateur et rédacteur en chef de la revue *Études rurales*, directeur d'études à l'École des hautes études en sciences sociales, fondateur et animateur aux côtés de Claude Lévi-Strauss du Laboratoire d'anthropologie sociale du Collège de France pendant 30 ans, Isac Chiva fut tout cela et plus encore.

Il fut, dès 1979, le moteur de la création en 1980 du Conseil et de la Mission du patrimoine ethnologique, en activité durant une trentaine d'années au sein de la Direction du patrimoine du ministère de la Culture.

Destiné à développer, au moyen de recherches ethnologiques, les connaissances sur le patrimoine immatériel français, ce Conseil, qui fut présidé par Isac Chiva de 1984 à 1989, et dont il resta un membre fort actif les années suivantes, joua un rôle essentiel dans la définition d'une politique de recherche et de protection du patrimoine ethnologique. Isac Chiva estimait en effet indispensable de combler les lacunes des connaissances ethnologiques sur la France contemporaine en développant dès la première année du Conseil du patri-

moine ethnologique des études sur quatre thèmes alors peu développés dans notre pays : l'urbain, l'industriel, la famille et la parenté, les relations de l'homme à l'environnement naturel.

De nombreux thèmes suivront (des savoir-faire aux identités régionales en passant par l'habitat rural ou les paysages) faisant de ces années, grâce à l'activité du Conseil et de la Mission du patrimoine ethnologique, une période particulièrement faste pour l'ethnologie de la France (plus de 500 études seront financées, dont la plupart seront publiées dans la revue *Terrain* et la collection « Ethnologie de la France » créées en 1983). Isac Chiva se passionna également pour les musées de société, les écomusées, estimant essentiel de relier recherche et muséographie dans des musées-laboratoires. Il impulsa la création de collections de films ethnographiques, la mise en place de colloques franco-allemands, de sessions de formation à l'ethnologie destinées aux différents acteurs du patrimoine...

Hommage à son activité inlassable en faveur du patrimoine ethnologique français, le Grand prix du patrimoine lui fut décerné en 1994. ■

Nota Bene

La revue *Terrain* publie en 2012 et 2013 deux hommages à Isac Chiva : le premier – sous la plume de Christian Bromberger et Françoise Zonabend – dans le numéro de septembre 2012, le second, rédigé par Noël Barbe, dans le numéro de mars 2013.

Les nouveaux terrains de l'ethnologie

6 L'ethnologie en mutation. Expérimentations et questionnements, *Christian Hottin, Noël Barbe et Marina Chauliac*

8 Bruno Latour chez les anthropologues..., *Sophie Houdart*

10-23

Ethnologie, action culturelle et territoires

- 11 Écrire sur l'immigration algérienne et marocaine en Lorraine, *Marina Chauliac*
- 13 L'appel à projets « Mémoire du XX^e siècle » en Rhône-Alpes, *François Portet*
- 15 Le Rize : une expérience ethnologique ? *Xavier de la Selle*
- 17 Les « Archives du sensible » en Languedoc-Roussillon, *Christian Jacquelin*
- 19 Autour de Courbet, un ethnopôle en Franche-Comté, *Noël Barbe et Frédérique Thomas-Maurin*
- 20 L'ethnologie des savoir-faire, au risque de l'action et de l'engagement, *François Calame*
- 21 La « maison-laboratoire » de Mahdia en Tunisie, *Agnès Deboulet et Rainier Hoddé*

24-39

Regards sur les patrimoines

- 25 L'ethnologie du patrimoine, *Christian Hottin*
- 27 Le travail archivistique en question, *Anne Both*
- 29 Dans la tourmente des usages : la Chartreuse de Villeneuve-lès-Avignon, *Jean-Pierre Piniès*
- 30 De la recherche anthropologique dans les monuments historiques : le cas de la Chartreuse, *François de Banes Gardonne*
- 33 Aniane (Hérault). Dans la mosaïque de la mémoire, *Jean-Pierre Piniès*
- 34 L'archéologue et l'indigène, *Sylvie Sagnes*
- 35 Une lecture de *La Fabrique du patrimoine* de Nathalie Heinich, *Bernard Toulhier*
- 37 Bérose ou l'émergence des savoirs ethnographiques, *Christelle Ventura et Claudie Voisenat*
- 38 Mémoire de l'immigration, vers un processus de patrimonialisation ? *Noël Barbe et Marina Chauliac*
- 39 La parole partagée, *Sylvie Grange*

40-57

Patrimoine culturel immatériel (PCI)

- 41 Le patrimoine culturel immatériel au risque de la délibération publique, *Noël Barbe, Marina Chauliac et Jean-Louis Tornatore*
- 44 Du patrimoine ethnologique au PCI : l'action du CRÉCET en Basse-Normandie, *Pierre Schmit*
- 46 Inventorier, sauvegarder, former, valoriser : un réseau d'acteurs en Aquitaine, *Sylvie Grenet*
- 48 Patrimoine immatériel en Suisse : enthousiasme et questionnements, *Olivier Schinz*
- 50 Le « patrimoine vivant » au Québec, *Antoine Gauthier*
- 52 La sauvegarde du PCI en Flandre : un changement de paradigme, *Marc Jacobs*
- 54 La « triplète » de la politique pour le PCI en Grèce : ethnologue, expert et fonctionnaire, *Panayiota Andrianopoulou*
- 56 Le patrimoine culturel immatériel sur la Toile : comparaison entre réseaux nationaux, *Marta Severo*

Voir aussi les actualités p. 58-71

Dossier coordonné par

CHRISTIAN HOTTIN

MCC / Direction générale des patrimoines / Département du pilotage de la recherche et de la politique scientifique

MARINA CHAULIAC

Conseillère pour l'ethnologie, DRAC Rhône-Alpes

NOËL BARBE

Conseiller pour l'ethnologie, DRAC Franche-Comté

En couverture



Claude Levêque, *Tous les soleils*, 2007. Commande publique, Haut Fourneau U4, Uckange (Lorraine).

Ministère de la Culture et de la Communication / Communauté d'agglomération du Val de Fensch. Projecteurs et filtres, tubes fluo et lampes à infrarouge, cheminement en enrobé et belvédères en métal galvanisé, jumelles et panneaux d'orientation, peinture or. CNAP

© Adagp, Paris, 2012. cCl. Marc Damage
Courtesy the artist and Kamel Mennour, Paris

L'ethnologie en mutation

Expérimentations et questionnements

CHRISTIAN HOTTIN

MCC / DGP / DPRPS

NOËL BARBE

Conseiller pour l'ethnologie,
DRAC de Franche-Comté

MARINA CHAULIAC

Conseillère pour l'ethnologie,
DRAC de Rhône-Alpes

*Ce dossier a bénéficié de la relecture
attentive de Leslie Scattolin,
stagiaire au DPRPS*

L'introduction de l'ethnologie au sein du ministère de la Culture il y a une trentaine d'années fut le produit d'une rencontre entre deux visées : l'installation d'une discipline scientifique, l'ethnologie de la France au sein d'une ethnologie de l'Europe, dans un cadre institutionnel, d'une part ; le développement d'une politique pour la prise en compte et la valorisation d'un patrimoine particulier, le patrimoine ethnologique, de l'autre.

Politique du patrimoine et ethnologie de la France se sont articulées selon différents modes tout au long de ces trois décennies. Trois grandes orientations structurent aujourd'hui la recherche ethnologique au sein du ministère de la Culture et de la Communication : une recherche portant sur des processus de patrimonialisation ; la connaissance et la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, qui viennent bousculer les méthodes reconnues de l'ethnologie ; enfin, la recherche-action, visant tout à la fois à produire des savoirs et à agir sur une situation observée pour la transformer.

L'ethnologie du patrimoine s'est imposée comme un courant de recherches tenant une place originale dans les nombreuses études portant sur la patrimonialisation. Initié dans les régions – les premiers stages portant sur l'ethnologie des monuments historiques eurent lieu en 1997 à Carcassonne, interrogeant les processus de construction de la Cité comme monument – le mouvement s'est institutionnalisé à travers une coopération du ministère de la Culture avec le CNRS, dans le cadre d'une équipe de recherche, le LAHIC¹. Ainsi, le patrimoine est apparu comme un champ de recherche à part entière pour les ethnologues. Ce champ installe en outre une nouvelle forme de relation entre les ethnologues et les autres acteurs du patrimoine : la recherche ethnologique aborde l'institution patrimoniale autrement que ne le fait le discours historique ou juridique couramment donné en lecture et, de ce fait, elle invite conservateurs et administrateurs à repenser leurs pratiques. Ces recherches, si elles n'aboutissent pas nécessairement à une modification concrète des manières de conserver le patrimoine, sont toujours stimulantes pour la réflexion. Administrations centrales, services déconcentrés ou établissements culturels sont souvent demandeurs, quitte à produire

ensuite une relecture critique du travail de l'ethnologue – François de Banes s'y essaie dans ce dossier, suite à la publication du livre de Jean-Pierre Piniès sur la Chartreuse de Villeneuve-lès-Avignon, de même que Bernard Toulhier répond à Nathalie Heinich au sujet de sa *fabrique du patrimoine*. Aujourd'hui, il n'est pas un domaine de l'institution qui échappe à ce regard : monuments historiques, archéologie, musées, archives, inventaire du patrimoine culturel. Plusieurs programmes de recherche ont permis de travailler en profondeur certains aspects : mémoire et patrimoine de l'immigration, métiers du patrimoine. Enfin, les ethnologues s'intéressent à leur propre discipline, se faisant alors historiens de l'ethnologie, comme le montre le programme Bérose, soutenu par l'Agence nationale de la recherche.

Depuis cinq ans à peine, le patrimoine immatériel... Il est plus facile de parler de la *Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel (PCI) de l'Unesco* en chiffres qu'en termes de filiations intellectuelles : 145 pays l'ont ratifiée, les États les plus dynamiques de la planète lui consacrent des budgets considérables, l'engouement pour les candidatures est impressionnant (jusqu'à 120 par an à l'Unesco, et près de 15 aujourd'hui en France, pour une seule éligible chaque année)... Moins simple, en revanche, de répondre à ces questions : Quels sont ses fondements ? Est-elle issue d'un engouement pour le folklore ? de la nécessité de reconnaître et protéger un patrimoine spécifique à certains pays, et qui s'avère concerner toutes les sociétés, y compris occidentales ? Selon les pays, les définitions changent et l'Unesco est une Babel moderne. De fait, en continuité avec ce qui précède, la posture française vis-à-vis du PCI mêle indissolublement héritages du patrimoine ethnologique et de l'ethnologie du patrimoine : inventaires détaillés, devançant parfois les attentes des communautés, projets participatifs qui se réclament d'une lecture politique du texte, mais aussi analyses réflexives, parfois très critiques sur les implications politiques de cette convention jeune et perturbante. Pour les collectivités territoriales, pour les associations culturelles, le PCI apparaît comme un formidable outil de reconnaissance d'un patrimoine trop longtemps, trop souvent méprisé voire nié. Pour les ethnologues, cette convention peut

1. Laboratoire d'anthropologie et d'histoire de l'institution de la culture : www.iiaac.cnrs.fr/lahic

être tout à la fois un outil nouveau, dont le mode d'emploi dérouté souvent, en faveur de la recherche et de l'action culturelle, et un enjeu institutionnel en face duquel il faut prendre position. Voyons les témoignages internationaux qui viennent clore le dossier : du Québec à la Belgique, de la Suisse à la Grèce, le tableau est contrasté : le PCI vient activer des lignes de fractures internes à la discipline. Il est des pays, comme la Suisse, où certains participent activement aux inventaires alors que d'autres préfèrent étudier le processus de réalisation de ces inventaires ; ailleurs, comme en Grèce, on tente d'échapper, grâce à la maîtrise de la science, à l'instrumentalisation politique...

En France, différentes postures sont adoptées par les ethnologues du ministère de la Culture et de la Communication. La démarche peut être documentaire et conduire à des opérations d'inventaires de patrimoines matériels ou immatériels. Des fiches peuvent être dressées et archivées, les données valorisées par des opérations de diffusion. L'approche peut également articuler recherche et action culturelle, comme par exemple en Haute-Normandie, lorsqu'un travail sur les savoir-faire du bois au croisement de l'écologie et de l'interculturel, du patrimonial et de l'économique, conduit à la professionnalisation de demandeurs d'emploi sans qualification. Dans ce cas, le phénomène le plus marquant est certainement la prise en compte de l'habitant dans sa capacité de réflexion et d'opinion sur la question patrimoniale. Celle-ci n'allait certainement pas de soi. Alors que le spectacle vivant a depuis longtemps travaillé la question de la participation, il est à noter combien la sanctuarisation du patrimoine a souvent constitué un obstacle aux processus de partage des connaissances et des opinions entre « experts » et citoyens « ordinaires ». Si les réflexions portées dans le cadre d'une anthropologie du patrimoine ont certainement tracé la voie, l'expérience menée sur le PCI avec le parc naturel régional des Ballons des Vosges, ne serait-ce qu'à travers les multiples obstacles qu'elle a rencontrés – liés à la crainte d'une perte de pouvoir tant de la part des élus que des scientifiques ou des conservateurs – témoigne de façon exemplaire de la difficulté à intégrer cette dimension dans les actions patrimoniales. Comme le rappelle

Pierre Schmit à propos du PCI, l'autre réticence peut venir des ethnologues eux-mêmes et d'une conception parfois rigide de ce qui constitue l'un des fondements de l'ethnologie en France : le regard extérieur. Les articles sur le Rize à Villeurbanne et sur la médina de Mahdia en Tunisie soulignent par ailleurs que la démarche participative irrigue d'autres actions de patrimonialisation.

Enfin, certains articles montrent combien, en région, les ethnopôles peuvent jouer un rôle important. Christian Jacquelin le rappelle lorsqu'il évoque les actions du GARAE. Tandis que la mise en place de « l'ethnopôle Courbet » donne un bel exemple de « pas de côté » dans la manière d'appréhender les objets culturels en liant questionnement socioanthropologique sur les conditions de création d'une œuvre et sa réception aujourd'hui, lecture d'une œuvre d'art à travers ce qu'elle dit du territoire et du peuple, et projet de territoire porté par le département du Doubs.

Ce numéro de *Culture et recherche* consacré à l'ethnologie met ainsi en évidence la vitalité de la réflexion et des postures apportée par les sciences sociales aux acteurs culturels, au sein et hors du ministère de la Culture et de la Communication, et les confrontations, expérimentations, collaborations, voire les résistances qui sous-tendent leur traduction, complexe, en politique publique. ■

L'ethnologie sur le site internet du ministère de la Culture et de la Communication

- La politique générale dans le domaine de l'ethnologie de la France (programmes de recherches, action culturelle, formations, audiovisuel...) : www.culturecommunication.gouv.fr/Disciplines-et-secteurs/Patrimoine-ethnologique
- L'action menée au titre de la mise en œuvre de la convention de l'Unesco pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel : www.culturecommunication.gouv.fr/Disciplines-et-secteurs/Patrimoine-culturel-immateriel

Et aussi :

- La revue *Terrain*, son blog et les collections « Ethnologie de la France » et « Cahiers d'ethnologie de la France » : <http://terrain.revues.org>
- La collection multimédia « Recherches ethnologiques » : www.ethnologie.culture.fr/fr

Bruno Latour chez les anthropologues...

Les ethnologues font souvent référence à Bruno Latour. Il appelle en effet à « faire l'ethnographie de notre monde à nous » de la même façon que de celui des autres. Il propose ainsi un défi aux ethnologues : inventer d'autres méthodes de description et un nouveau langage pour rendre compte de leurs observations. Sophie Houdart en explique les enjeux.

SOPHIE HOUDART

Directrice de recherche au CNRS
(UMR 7186)
Laboratoire d'ethnologie et
de sociologie comparative

Dans le livre qui le fait connaître, *La vie de laboratoire. La production des faits scientifiques*, en 1979, Bruno Latour introduit son propos par un extrait d'un carnet de notes qui ressemble fort aux carnets de voyage des anthropologues : « 9.05 : Wylie traverse la salle et va dans son bureau. Il dit quelque chose à la volée. Il dit qu'il a fait une grosse bêtise. Il a envoyé son article... (on ne comprend pas le reste). 9.05.3 : Entre Barbara. Elle demande à Jean quel type de solvant il faut mettre dans les colonnes. Jean répond depuis son bureau. Barbara s'en va et retourne à la paillasse ». Depuis la parution de ce premier ouvrage, dans lequel B. Latour décrit la manière de faire science dans un laboratoire américain d'endocrinologie, il entretient avec l'anthropologie des relations chamarrées. Empruntant à l'anthropologie ses méthodes, son lien à l'empirie, il aborde les instances qui font notre société moderne : les sciences et les techniques (*Les microbes, Guerre et paix*, 1984 ; *La science en action*, 1987 ; *Aramis ou l'amour des techniques*, 1992...), mais aussi la religion (*Petite réflexion sur le culte moderne des dieux faitiches*, 2002 ; *Jubiler ou les tourments de la parole religieuse*, 2002), le droit (*La fabrique du droit. Une ethnographie du Conseil d'État*, 2002), l'art (*Iconoclasm*, 2004) ou la politique (*Making Things Public. Atmospheres of Democracy*, 2005). Le long de ces enquêtes, il construit une position distanciée en même temps que cruciale, dans le champ des sciences humaines et sociales en général, dans le champ de l'anthropologie en particulier. Précisons donc ce que l'anthropologie fait à B. Latour et ce que B. Latour fait à l'anthropologie.

Un projet critique de l'anthropologie...

Formé à la philosophie, Bruno Latour vient à l'anthropologie lors de son service national, qu'il effectue en coopération à l'ORSTOM en Côte d'Ivoire au début des années 1970. Le projet qui l'amène en Afrique consiste à « enquêter dans les industries d'Abidjan pour déterminer l'importance du facteur travail dans le développement de l'industrie ivoirienne¹ » dans le but de rendre compte des raisons pour lesquelles « les sociétés françaises avaient tant de peine à trouver des cadres ivoiriens compétents pour remplacer les expatriés² ». Retenant de l'anthro-

pologie sa méthode, B. Latour opère une première distanciation qui est à la base de l'ensemble de son travail dans les décennies suivantes : « En lisant la littérature des anthropologues et en parlant avec eux, je m'aperçus de leur scientisme. Ils étudiaient les autres cultures et les autres pratiques avec un respect méticuleux, mais *sur fond* de science. Je m'étais alors demandé ce que l'on dirait du discours scientifique s'il était étudié avec le soin que les ethnographes mettaient à étudier les cultures, sociétés et discours pré-, para-, ou extra-scientifiques » (*ibid.*). D'emblée sont posés les termes d'un double défi : il s'agit, pour une part, d'imaginer ce que serait une anthropologie qui ne prendrait pas nécessairement pour acquise la diversité des cultures s'épanouissant sur le front unifié de la nature (« unité de l'homme, diversité des cultures » fut jusque très récemment le credo anthropologique par excellence) ; et il s'agit, pour une autre part, d'oser – l'entreprise, dans les années 1970, est bel et bien téméraire – aborder les sciences comme des pratiques exotiques.

Arguant en effet que la production des savoirs scientifiques est « aussi riche, aussi exotique, aussi passionnante que celle des cultures traditionnelles³ », B. Latour entend signer la fin du Grand Partage, qui a opposé si longtemps les chauds et bigarrés exotismes à « la froide nature objective des choses⁴ », les représentations des faits aux faits eux-mêmes, les symboles à la Raison, etc. Ce faisant, il cherche à constituer, de manière positive, les fondements d'une *anthropologie symétrique* dans laquelle un seul et même regard est appliqué à l'étude des faits de connaissance, que ceux-ci entrent sous l'onglet 'traditionnel' ou 'moderne', qu'ils soient stabilisés ou non. « La plupart des études, en histoire des sciences comme dans les ethnosciences », écrit-il, « font intervenir des explications sociales, culturelles ou circonstancielles, uniquement lorsque le savoir s'est avéré faux. Lorsqu'il est vrai, il n'y a tout simplement pas besoin d'explication sociale ou culturelle ; la vérité suffit à s'expliquer elle-même. [...] Comment, nous, occidentaux, avons-nous été capables d'inventer une forme de connaissance si radicalement originale qu'elle échappe à toutes conditions culturelles de production ? » (*ibid.* : 208).

1. B. Latour, « Les idéologies de la compétence en milieu industriel à Abidjan », *Cahiers ORSTOM-Sciences humaines*, n° 9, 1973, p. 1-174.
2. B. Latour, *La vie de laboratoire*, Paris, La Découverte, 1979, p. 10.
3. B. Latour, « Comment redistribuer le Grand Partage », *Revue de synthèse*, 110, 1983, p. 212.
4. B. Latour, « Le rappel de la modernité – Approches anthropologiques », *ethnographiques.org* [En ligne], n° 6, 2004. [consulté le 4 juillet 2011]. www.ethnographiques.org/2004/Latour.html.

... qui emprunte à l'anthropologie sa méthode

Nous l'avons évoqué : le terrain dans lequel B. Latour déploiera les fondements de cette nouvelle anthropologie est un laboratoire de neuro-endocrinologie, installé sur la côte ouest des États-Unis. B. Latour y passera deux années. « Dans un petit papier, je leur annonçai bravement que, retour d'Afrique, je les étudierai dorénavant comme s'ils étaient une tribu exotique. Ils se mirent à rire sans trop me croire. [...] C'est alors que je me mis sérieusement à étudier ce monde étrange. À la manière des anthropologues, mes prédécesseurs, je ne renonçai pas à mettre un peu d'ordre et de compréhension dans le désordre hétérogène et confus d'un laboratoire de biologie » (La vie de laboratoire : p. 14-15). À cette occasion, B. Latour use donc d'un procédé d'exotisation par lequel il se défait des évidences et rend compte nouvellement de l'activité scientifique en observant le faire quotidien. Il produit ainsi l'une des premières ethnographies de laboratoire, en décrivant la pratique scientifique « de première main, indépendamment de ce que les scientifiques eux-mêmes peuvent dire, qui soit symétrique dans ses explications » (*ibid.* : 16). B. Latour contribue ainsi à pourvoir la philosophie et les questionnements qui sont traditionnellement les siens (la raison, la vérité, la croyance...) d'une méthode empirique. Il élabore, pour les tensions constitutives de la modernité, la possibilité d'une enquête.

Un principe, donc, celui de symétrie, qui consiste à traiter dans les mêmes termes « les vainqueurs et les vaincus », mais aussi la nature et la culture. Une méthode : *to go and see*, « passer à travers le discours ordonné des savants pour parvenir aux pratiques et aux discours désordonnés mais intéressants des chercheurs » (*ibid.* : 26). Le panorama de l'anthropologie s'ouvre alors sur de nouveaux horizons... La tâche de l'anthropologie n'est plus seulement de répertorier « les mœurs les plus exotiques » de « toutes les tribus imaginables » (manière un brin cruelle, soit dit en passant, de définir le projet de l'*ethnologie*...); elle est aussi de décrire les fonctionnements de ce qui nous rend modernes, « notre industrie, notre technique, notre science, notre administration » (*ibid.*) (ce pour quoi le terme d'anthropologie convient mieux). L'inclusion de plein droit de cette dimension dans le projet anthropologique (et non son abandon à la sociologie) non seulement modifie le territoire de l'anthropologie, mais aussi en renouvelle les termes : « Tant qu'on ne fait pas l'ethnographie de notre monde à nous dans les mêmes termes que celle des autres, on va être victimes d'une illusion sur la modernité, donc on va rater ce que nous avons été, notre propre héritage, incapables alors de se donner un passé, et donc un futur⁵ ».

L'épreuve latourienne pour l'anthropologie

La modernité fonctionne *étrangement*⁶. Pour B. Latour, les Modernes font toujours le contraire de ce qu'ils disent qu'ils font... Non content de faire vaciller le socle dur de nos certitudes déposées depuis longtemps à l'autel des « trois divinités conjointes [que sont] l'Effi-

cacité (technique), la Rentabilité (économique) et l'Objectivité (scientifique) », le projet d'une anthropologie symétrique, non moderne, a pour effet, du point de vue de l'anthropologie, de l'obliger à revoir sa copie concernant les cultures. Ce n'est pas seulement que la Raison, la Rationalité, la Réalité sont hétérogènes, négociées et donc négociables; ce sont les cultures mêmes, objet de l'anthropologie culturelle – la distinction le dit bien – qui sont remises à l'épreuve. Découvrant qu'avec « rite-mythe-symbole, on ne va pas très loin dans un laboratoire », B. Latour fait des sciences « la première véritable *épreuve* [c'est lui qui souligne] où la fragilité constitutive des catégories fondamentales de l'explication anthropologique se manifest[e] avec le moins d'ambiguïté » (*ibid.*). « En échouant à expliquer 'culturellement' la Nature, nous avons libéré les instruments des deux côtés, du côté de la multiplicité et du côté de l'unité » (*ibid.*). C'est de ce ré-équilibre dont témoigne, par exemple, la chaire d'*anthropologie de la nature*, qu'occupe Philippe Descola au Collège de France depuis 2001, pour qui l'on gagne tout à « envisager l'ontologie moderne [...] comme une manière parmi d'autres de classer les entités du monde en fonction des propriétés que l'on choisit de leur attribuer, et non comme l'étalon absolu par rapport auquel doivent être mesurées les variations culturelles⁷ ». C'est ce ré-équilibre que continuent d'opérer, aujourd'hui, des enquêtes florissantes sur les *non-humains*, catégorie sortie par B. Latour de la sphère ethnologique (où elle servait à désigner les manières, extrêmement inventives, dont les peuples du monde appelaient tous ceux qui n'étaient pas eux...) pour dire *tout à la fois* les animaux, les dieux, les objets avec lesquels nous faisons société et qui contribuent à nous former un peu⁸.

On le comprend : ce n'est pas seulement que les objets d'étude des anthropologues se réclamant de la pensée latourienne sont différents. Si la discipline anthropologique se peuple bel et bien, par son aide, d'êtres inédits (animaux, machines, instruments, installations artistiques, virus, robots...), il faut compter que le saut est plus radical. En remaniant si profondément un certain nombre de catégories (jusqu'à celle de *société*⁹), B. Latour prive les ethnologues de celles qui ont servi, pendant longtemps, à dresser des distinctions entre *eux* et *nous*, et les convie à en forger de nouvelles. C'est que, si l'on ne pose plus les 'représentations mentales' ou les 'symboles' comme horizon explicatif des différences culturelles, si l'on n'a plus recours à la 'croyance' pour rendre compte des faits religieux, reste à inventer d'autres méthodes de description et un nouveau langage pour rendre les situations dont les ethnologues sont témoins. Prendre dans la trame analytique, et sans qu'il soit facile de les démêler, les non-humains autant que les humains, les animaux autant que les éleveurs, les médicaments ou les dispositifs de soin autant que les médecins, la Vierge autant que les croyants¹⁰, et attribuer à chacun suffisamment de faculté d'*agir* pour faire situation : telles sont quelques-unes des perspectives ouvertes dans le champ général de l'anthropologie par le philosophe. ■

5. A. Fossier et E. Gardella, « Entretien avec Bruno Latour », *Tracés. Revue de Sciences humaines* [En ligne], 10, 2006. [Consulté le 4 juillet 2011]. <http://traces.revues.org/158>.
6. B. Latour, « Le rappel de la modernité – Approches anthropologiques », *ethnographiques.org* [En ligne], n° 6, 2004. [Consulté le 4 juillet 2011]. www.ethnographiques.org/2004/Latour.html.
7. P. Descola, « Chaire d'anthropologie de la nature. Leçon inaugurale », 2001.
8. Pour un panorama de cette question, précisément, voir S. Houdart et O. Thiery, *Humains, non-humains. Comment repeupler les sciences sociales*, Paris, La Découverte, 2011.
9. B. Latour, *Changer de société – Refaire de la sociologie*, Paris, La Découverte, 2006.
10. E. Claverie, *Les guerres de la Vierge. Anthropologie des apparitions*, Paris, Gallimard, 2003.



August Sander, *Maurermeister (Maître-maçon)*, 1926-1932.
Epreuve gélatino-argentique. 30,5 x 22,2 cm.

© Georges Meguerditchian / Centre Pompidou, MNAM-CCI / Dist. RMN-GP

© Die Photographische Sammlung / SK Stiftung Kultur - August Sander Archiv, Cologne / Adagp, Paris, 2012.

Écrire sur l'immigration algérienne et marocaine en Lorraine

La DRAC de Lorraine, représentée par sa conseillère pour l'ethnologie, a pris part à une étude qui a mobilisé des chercheurs et un écrivain afin de valoriser l'apport économique et social de la population maghrébine. En position d'expertise et de médiation, la conseillère pour l'ethnologie s'est attachée à observer les deux approches, littéraire et sociologique, et leurs interactions.

La dernière mine de charbon lorraine ferme en 2004 ; les travailleurs originaires d'Algérie ou du Maroc restent en marge des actions patrimoniales engagées. C'est par un autre biais, celui de la politique de la ville que leur histoire va pouvoir être rappelée dans l'espace public. À l'initiative de la sous-préfecture de Forbach, une étude destinée à « valoriser l'apport économique et social de la population maghrébine » est confiée en 2006 à une équipe de recherche de l'université Paul-Verlaine de Metz. Le dramaturge Jean-Paul Wenzel est également sollicité pour rédiger la partie littéraire d'un futur ouvrage que l'on destine au « grand public ». Celui-ci dispose de la connaissance du terrain, des données brutes ainsi que des analyses des chercheurs. Il choisit cependant de mener parallèlement ses propres entretiens avec d'anciens mineurs.

La DRAC de Lorraine, représentée par sa conseillère pour l'ethnologie, a participé à la mise en œuvre du projet dans une position à la fois d'expertise et de médiation, accompagnant le travail scientifique, construisant parfois un lien entre différents univers et acteurs sociaux (administratifs, associatifs, artistes, chercheurs...). Confronter approche littéraire et approche scientifique semblait utile, tant afin de décloisonner les propos des chercheurs qu'afin d'enrichir ceux de l'écrivain, pour offrir au lecteur la possibilité de comparer deux façons de parler de la migration en Lorraine. Mobilisant certains outils méthodologiques de l'anthropologie sociale, les processus à l'œuvre ont été observés dans le cadre de comités de pilotage et des entretiens ont été menés avec les différentes parties¹.

On s'attachera ici à analyser les mises en récit – à la fois scientifique et artistique – des témoignages recueillis et les interactions qu'elles suscitent. Alors même que les tentatives d'éclatement disciplinaire se multiplient du côté des sciences sociales, et sans vouloir en minimiser les aspects positifs, l'objectif est de regarder les mécanismes concrets à l'œuvre à partir de cette expérience et les limites que rencontre une tentative d'hybridation

de deux démarches obéissant à des règles différentes. Notons que tous les acteurs s'accordaient à vouloir agir, d'un point de vue citoyen ou militant, contre des représentations négatives de l'immigré maghrébin en Lorraine. Mais la commande publique était reçue avec une certaine méfiance tant chez l'écrivain (qui refusait de se plier à des exigences trop institutionnelles) que chez les scientifiques, pour lesquels elle était potentiellement en opposition avec la recherche dont « le but n'est pas de valoriser ». Cette situation a justement permis d'observer la façon dont chacun est amené à faire un pas de côté par rapport à sa discipline d'origine, au public et aux codes professionnels qui leur sont familiers. À la suite d'Howard Becker, le travail scientifique ou littéraire est ici considéré comme le produit d'une organisation sociale qui implique des structures bureaucratiques, des pairs, un public plus ou moins spécialisé².

La virulente polémique autour du roman de Yannick Haenel consacré au résistant Jan Karski³, qui questionnait la liberté par l'écrivain de s'approprier et de placer dans le domaine de la fiction les dires d'un témoin, a rappelé que les historiens (ou autres chercheurs en sciences sociales) sont aussi les gardiens d'une certaine lecture des faits sociaux. Que nous dit l'écrivain ? Il n'écrit pas n'importe quoi. Il revendique un processus de mise en réalité qui passe par sa propre sensibilité. En s'imprégnant de leurs histoires, de leurs mots, de la musique de leurs phrases, il tente de capter tous les vécus des mineurs immigrés, de traduire tous les récits en un seul. Que nous disent les chercheurs ? Ils sont amenés à « simplifier [leur] discours », « être le plus large possible », tout en étant contraints par les exigences de la discipline à ne pas « tomber dans le fictif ».

Pour les sociologues, comme pour l'écrivain, le déplacement disciplinaire se traduit par une production sociale qu'ils ne maîtrisent pas complètement. Cette situation singulière signifie pour chacun une certaine prise de risque : quel type d'écriture pour ne pas rester hermétique sans renoncer à une exigence scientifique ?

MARINA CHAULIAC

Conseillère pour l'ethnologie
DRAC Rhône-Alpes

1. Les citations qui suivent sont extraites d'entretiens menés en janvier 2010.

2. H. Becker, *Comment parler de la société*, Paris, La Découverte, 2009.

3. Y. Haenel, *Jan Karski*, Paris, Gallimard, 2009.



Comment ne pas trahir des « faits sociaux » ? Les travaux des chercheurs sont généralement soumis à la critique de leurs pairs et obéissent à des normes précises en termes de forme et de contenus. Il leur est demandé dans le cas présent de s'ouvrir à un public virtuel de « gens qui n'ont pas l'habitude de lire ce genre de littérature ». Une attente à laquelle l'équipe répond de façon diverse : une tentative avortée pour faire de l'ouvrage scientifique un livre hybride entre roman et œuvre scientifique, une œuvre audiovisuelle offrant plus de prises au partage de l'émotion, des productions plus académiques⁴. Sans vouloir se poser en concurrents de l'écrivain quant à la légitimité de son interprétation des faits, ils se présentent par ailleurs comme les garants de la représentativité des témoignages utilisés dans le roman et d'une vision non réductrice des immigrés qui peut aussi passer par une forme d'idéalisation : « On réduit les risques de réifier une population à une vision angélique, qui serait celle de l'écrivain ».

Dans un même mouvement visant à délimiter sa spécialité, Jean-Paul Wenzel critique les « tableaux arides » tout en valorisant une approche « humaine » de la sociologie : la rencontre, l'écoute. « Si les sociologues n'en font qu'un outil technique, ce qui est absolument nécessaire, j'en fais un outil poétique qui est complémentaire à mon avis. » L'analyse scientifique est appréhendée avec méfiance, ce sont les extraits d'entretiens qui lui importent. Le « test » quant à la véracité de ses propos n'est pas confié aux sociologues ou autres spécialistes de l'immigration, mais aux migrants eux-mêmes et à leurs descendants. Avant la remise du texte final, il présente à la population en question une mise en espace de son travail. Si les frontières disciplinaires sont en quelque sorte franchies, elles font simultanément ressurgir des catégories délimitant le travail de l'autre et tendent à replacer l'élaboration de l'artéfact en terrain connu.

La publication finale⁵ (les deux mises en récit publiques du passé) doit être considérée à travers son inscription dans un processus de qualification mémorielle, comparable à la qualification patrimoniale décrite par Noël Barbe⁶, avec pour objectif une reconnaissance, sinon une réparation mémorielle. Écrivain et sociologues *parlent de* et *parlent pour* les mineurs immigrés, de façon distincte. Le travail du premier, caractérisé par une empathie assumée et une lecture des témoignages centrée sur l'émotion, doit permettre en définitive l'abolition de la frontière avec l'autre, l'étranger. Le parallèle entre le parcours d'un Algérien du même âge et son propre parcours a été une « porte

d'entrée » pour l'écriture » mentionne-t-il dans la préface. Le titre choisi pour son roman, « Tout un homme », qui fait référence à l'ouvrage autobiographique de Jean-Paul Sartre *Les Mots*⁷, donne le ton : le lecteur est confronté à des vies qui ne sont certes pas la sienne, mais avec lesquelles des corrélations, identifications ou sympathies sont possibles.

Les chercheurs, qui tiennent les sentiments à distance, proposent quant à eux la déconstruction des préjugés racistes et la validation des propos des mineurs maghrébins grâce à la recontextualisation historique, le rapprochement de différentes sources et la convocation d'auteurs reconnus dans le monde scientifique. Ce faisant, ils offrent au lecteur l'assurance de la légitimité des revendications et demande de reconnaissance des immigrés et de leurs héritiers « renvoyés dans leur quotidien, à l'histoire migratoire de leurs ascendants et [qui] voient, à tort, leur présence remise en cause⁸ ». « Le destin de ce que nous faisons et disons est entre les mains des autres », ce sont les utilisateurs ultérieurs qui rejettent ou valident un énoncé rappelle Bruno Latour⁹. Reste donc encore à observer dans quelle mesure artiste et scientifiques parviennent à sensibiliser et convaincre le futur lecteur.

L'enjeu pour la région Lorraine n'est pas des moindres. La question de l'immigration est, sinon absente, du moins traitée de façon marginale au sein des institutions patrimoniales. Il est encore difficile de mesurer l'impact à long terme d'une telle action qui fort heureusement ne reste pas isolée. De façon générale, les recherches sur la mémoire de l'immigration lorraine menées dans le cadre de projets culturels, soutenus ou non par la DRAC¹⁰, amènent le constat d'une meilleure prise en compte de cette thématique par les acteurs patrimoniaux de la région, comme en témoigne le projet d'un nouveau parcours permanent au Musée lorrain. Reste encore à savoir de quelle immigration et de quel type de reconnaissance il est question. Entre une italianité valorisée et une quasi-invisibilité des immigrés d'Europe centrale et orientale¹¹, l'immigration algérienne et marocaine reste encore souvent envisagée uniquement sous l'angle de la stigmatisation et de sa dénonciation. Souhaitons que la mise en récit de la mémoire de cette immigration, telle qu'elle a été opérée par Jean-Paul Wenzel et Piero Galloro avec son équipe, puisse dépasser le cadre de la réparation symbolique et temporaire pour inscrire dans l'espace public « la singularité des parcours migratoires et leur apport à une culture commune¹² », et participer à la constitution d'un patrimoine de l'immigration en Lorraine. ■

4. Notamment P.-D. Galloro, T. Pascutto et A. Serré, « De l'immigré à l'émigré ? », *Temporalités*, 11, 2010.

5. Deux ouvrages proposés dans un premier temps sous forme de coffret : J.-P. Wenzel, *Tout un homme*, et P.-D. Galloro (dir.), *Mineurs algériens et marocains*, Paris, Éd. Autrement, 2011.

6. N. Barbe, « Actions patrimoniales », *Les Nouvelles de l'Archéologie*, 93, 2003.

7. « Tout un homme, fait de tous les hommes et qui les vaut tous et que vaut n'importe qui ».

8. *Mineurs algériens et marocains, op.cit.* Conclusion.

9. B. Latour *La Science en action*, Paris, La Découverte, 2005.

10. Parmi les actions de mise en visibilité de la mémoire de l'immigration en Lorraine soutenues par la DRAC, citons le festival « Hommes et usines » de Talange, ou encore l'exposition temporaire « Une image peut en cacher une autre » au musée de Neufchef en 2010. Signalons également l'étude de P. Galloro et A. Boubeker « Histoire et mémoire des immigrations en région Lorraine » dans le cadre du programme 2005-2008 « Histoire et mémoires des immigrations en région » de l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (ACSE).

11. A. Boubeker et P. Galloro, *Les non-lieux des mémoires des immigrations en Lorraine. Rapport final pour la Mission ethnologie du ministère de la Culture*, sept. 2010.

12. M. Rautenberg, « Les "communautés" imaginées de l'immigration dans la construction patrimoniale », *Les cahiers de Framespa*, n° 3, 2007.

L'appel à projets « Mémoire du XX^e siècle » en Rhône-Alpes

Porté par la DRAC et la Région Rhône-Alpes depuis 2007, cet appel à projets s'intéresse à la mémoire des conflits, des migrations et du social. Il s'agit aussi de favoriser la structuration de réseaux d'échanges entre chercheurs et acteurs culturels, et d'impliquer la recherche dans les projets culturels.

Une orientation assez forte des universités de la région (Lyon 2, Saint-Étienne) autour de l'anthropologie et de la sociologie urbaines, de même que la participation à plusieurs programmes de recherche (notamment le programme « Cultures, villes et dynamiques sociales » porté par le ministère de la Culture, le PUCA¹ et le FAS²) ont préparé le terrain, en Rhône-Alpes, pour l'appel à projets « Mémoires du XX^e siècle » lancé en 2007. Il faut y ajouter l'implication de la Région autour des questions de démocratisation de la culture et des politiques patrimoniales. Des travaux de recherche exploratoires se sont également inscrits dans un programme de recherche territorialisé expérimenté par le ministère de la Culture et de la Communication et le PUCA³.

Dans ce contexte, la mise en place de l'appel à projets « Mémoires du XX^e siècle », co-construit par la DRAC⁴ et la Région Rhône-Alpes, permettait d'aborder une nouvelle étape de travail où la recherche serait directement au service de projets culturels et patrimoniaux, à partir des thèmes et des questions posés par les institutions culturelles. Le premier appel a été ouvert en 2007, autour de trois sous-thématiques : la mémoire des conflits, la mémoire des migrations, la mémoire du social.

Un deuxième objectif était aussi une meilleure mise en commun des travaux mémoriels par la mise en place de réseaux afin que professionnels et universitaires puissent échanger régulièrement. Cet objectif est atteint avec le réseau « Memorha », qui a organisé un cycle de séminaires, de rencontres et d'échanges autour des mémoires et de l'histoire de la Seconde Guerre mondiale. Memorha⁵ réunit aujourd'hui la grande majorité des conservateurs et des responsables de musées et lieux de mémoires liés à cette thématique en Rhône-Alpes. Au cours de l'année 2012, le réseau a tenu un séminaire itinérant intitulé « La Résistance aujourd'hui : de la mémoire historique à la représentation culturelle » à Saint-Étienne, dans le Trièves, puis à Annecy, témoignant ainsi de la volonté de décentralisation du réseau.

Environ trente projets sont retenus chaque année dans le cadre de l'appel à projets. Après quatre années d'exercice, cette expérience s'avère largement positive.

D'abord, du point de vue de l'implication des laboratoires de recherche dans la construction des projets. Cela tient principalement au fait que les équipes universitaires ont noué des partenariats avec des institutions culturelles. Ainsi, par exemple, le laboratoire Triangle⁶ de l'université Lyon 2 a accompagné une association de salariés en collaboration avec un musée de société, le musée Gadagne de Lyon, autour d'actions de recherche et d'expositions sur le salariat au centre commercial de la Part-Dieu, à Lyon. Une recherche qui trouve aussi son écho dans un très vaste projet lancé à la fois par le LARHRA (laboratoire d'histoire contemporaine)⁷ et une équipe de cinéastes autour d'une mémoire des situations de précarité, projet qui a vite rencontré l'adhésion de la structure très originale qu'est le Rize à Villeurbanne (cf. p. 15).

FRANÇOIS PORTET

Ethnologue, chercheur au Laboratoire d'études rurales Université Lyon 2

1. Plan Urbanisme Construction Architecture : <http://rp.urbanisme.equipement.gouv.fr/puca>
2. Fonds d'action sociale, aujourd'hui remplacé par l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (ACSÉ).
3. www4.culture.gouv.fr/actions/recherche/culturesenville
4. Au sein de la DRAC, l'appel à projets est mis en œuvre par le conseiller pour l'ethnologie.
5. Memorha est depuis 2011 constitué en association.
6. UMR 5206, <http://triangle.ens-lyon.fr>
7. Laboratoire de recherche historique Rhône-Alpes (UMR 5190). <http://larhra.ish-lyon.cnrs.fr>



Programme de séminaire du réseau Memorha. www.reseauemorha.org

« Les équipes universitaires ont noué des partenariats avec des institutions culturelles

8. Des expositions qui ont fortement marqué, par exemple « Pour que la vie continue, d'Isère et du Maghreb, paroles d'immigrés » présentée en 2000.

9. www.aralis.org/actions/au_fil_des_ans.htm

10. Une étude-bilan de Traces, en cours, financée par la DRAC et la Région, doit permettre de penser le réseau dans le futur et de réfléchir à de nouvelles modalités de gouvernance.

Le bilan est également positif en ce qui concerne la thématique de la mémoire du social et des évolutions contemporaines du salariat, notamment parce que les institutions culturelles (musées mais aussi services d'archives) restent en demande de travaux de recherche et sont également susceptibles d'intervenir financièrement et en soutien de ces actions.

Le bilan est plus nuancé sur la question de la mémoire des conflits. Si des chercheurs, historiens et

sociologues, sont engagés sur ces terrains et sur les usages contemporains de ces mémoires, si musées et mémoriaux souhaitent se saisir de ces questions, les projets articulent encore difficilement ces collaborations.

Sur le thème des mémoires migratoires, l'appel à projets a permis, en dehors de projets ponctuels, de capitaliser des informations et de réexaminer un ensemble de travaux mémoriels, soit à travers des travaux universitaires (université de Saint-Étienne), soit à travers des initiatives de réseaux de radios, soit encore à travers des travaux associant l'université et des structures socioculturelles qui ont accompagné l'émergence de ces thématiques et leur expression culturelle. Cependant, on peut regretter l'absence d'un lieu culturel majeur qui mette ces questions sur la place publique, à l'échelle régionale, comme l'a fait il y a quelques années le Musée dauphinois en Isère par le biais de grandes expositions temporaires⁸. Il aurait été satisfaisant que sur cette question des mémoires migratoires, et aussi de la reconnaissance patrimoniale des apports migratoires, se construise un réseau alliant laboratoires de recherche, institutions culturelles et associations. Le forum Traces⁹ avait, un temps, en partie joué ce rôle ; aujourd'hui, un portage institutionnel fait défaut¹⁰.

Ainsi, l'appel à projets « Mémoires du XX^e siècle » participe pleinement de l'expérience rhônalpine d'une recherche « impliquée » dans les projets culturels, avec ses succès en matière de structuration de réseaux de chercheurs ainsi que d'échanges entre chercheurs et acteurs culturels, et ses limites, notamment par rapport à la constitution de champs communs de travail entre chercheurs et acteurs culturels et à la mise en relation entre les initiatives associatives, les politiques locales et les projets culturels et de recherche. ■

Aujourd'hui, l'appel à projets « Mémoires du XX^e siècle » est mis en œuvre par Marina Chauliac, conseillère pour l'ethnologie à la DRAC Rhône-Alpes.

Questions d'actualité : le regard des ethnologues sur le blog de *Terrain* <http://blogterrain.hypotheses.org>

La polémique qui enfla pendant l'été 2010 autour de l'expulsion d'un camp de Tsiganes roumains fut l'élément déclencheur. En effet, la revue *Terrain* avait publié de nombreux articles sur les modes de vie de certains groupes tsiganes, ainsi qu'un livre très éclairant sur les Manouches vivant dans la Creuse¹. Il a alors semblé utile, afin d'éclairer le débat, de faire revenir ces travaux sur le devant de la scène. C'est ainsi que la revue *Terrain* a créé son blog

en septembre 2010. Parce que les ethnologues étudient aussi nos sociétés, permettent d'expliquer les spécificités, les pratiques, les croyances, parce que leur regard aide à mieux comprendre l'actualité et la façon dont nous vivons.

Ce blog propose de courts articles sur des thématiques très variées (les périls encourus par le patrimoine de Tombouctou, la cuisine des communautés tsiganes en Europe, ou l'euro de football de 2012), enrichis de références bibliographiques complémentaires, de documents, d'autres articles en ligne et d'événements associés (expositions, films, etc.). Il relie l'actualité sociale et culturelle aux travaux des ethnologues et des autres chercheurs en sciences humaines et sociales publiés dans la revue *Terrain* et la collection *Ethnologie de la France* depuis maintenant vingt-huit ans. S'y trouvent également des liens vers les portails et réseaux en anthropologie, vers diverses revues scientifiques, associations et autres blogs.

CHRISTINE LANGLOIS

Rédactrice en chef de la revue *Terrain*
MCC / DGP / DPRPS

1. P. Williams, *Nous, on n'en parle pas. Les vivants et les morts chez les Manouches*. Paris, Éd. de la MSH, 1993. (Coll. *Ethnologie de la France*, n° 13). Rééd. 2001.



Le Rize : une expérience ethnologique ?

Atypique : le Rize, à Villeurbanne (Rhône), est à la fois un centre d'archives, une médiathèque et un centre de recherche. Il élabore depuis 2007 une conception du travail de mémoire avec les associations et les habitants, qui fait largement appel à la démarche ethnologique. Dans une perspective interculturelle, il explore les voies d'une action participative et de nouveaux modes d'expression pour rendre le patrimoine partageable.

Le Rize est un lieu culturel original, ouvert au public en 2008. Les missions qui lui ont été confiées par la municipalité de Villeurbanne constituent une réponse politique aux enjeux mémoriels de cette commune de la banlieue lyonnaise : une ville dont l'identité s'est appuyée sur une constante volonté de se différencier de sa grande voisine, dont le développement urbain a accompagné l'industrialisation et dont le peuplement a été marqué par les immigrations successives. Partant de cet ancrage territorial, le projet du Rize s'articule en conséquence autour de cette triple thématique qui entrecroise les questions d'histoire urbaine, de culture ouvrière et de mémoires migrantes.

Le projet politique

Au terme d'une période de gestation relativement longue (2001-2008), le projet initialement nommé « Centre mémoires et société » est rebaptisé « Le Rize » à son ouverture, reprenant symboliquement le nom d'une ancienne rivière, affluent du Rhône, dont le lit traversait naguère le territoire de Villeurbanne.

Un montage institutionnel particulier fait du Rize un assemblage combinant plusieurs entités : les archives municipales, service déjà existant et constitué dès 1988, une nouvelle médiathèque, maillon supplémentaire du réseau de lecture publique, et des équipes destinées à l'action culturelle et à la médiation. Installé dans un ancien bâtiment d'archives bancaires du début du XX^e siècle, le Rize est donc un équipement hybride dans son organisation fonctionnelle, mais cohérent dans son projet scientifique et culturel : celui d'un travail de mémoire participatif, qui vise à coconstruire avec les archives, les habitants et les chercheurs, un récit de la ville et à le transmettre dans des formes qui en permettent l'appropriation par l'ensemble des publics.

Lors des réflexions préparatoires de la période de préfiguration, le choix avait été fait de ne pas qualifier la future institution de « musée » et encore moins de « mémorial ». Inspiré par le souhait de s'écarter d'une certaine image poussiéreuse du musée, ce rejet de l'idée muséale se fondait également sur la décision de ne pas intégrer dans le projet de collecte d'objets ni d'exposition permanente : la dimension patrimoniale du Rize serait assumée par les archives et la programmation culturelle

serait vivante et réactive, articulée notamment autour d'expositions temporaires, d'ateliers et de balades urbaines.

Pourtant, quelque trois ans après ses débuts, la réflexion interne et l'analyse des premières expériences conduisent cet équipement à retrouver sur son chemin les fondements intellectuels de la muséologie sociale. Sorte de « non-musée », pas uniquement médiathèque, plus que des archives municipales, le Rize élabore progressivement une conception du travail de mémoire qui fait largement appel à la démarche ethnologique. Cette évolution correspond en réalité à un approfondissement de l'intuition politique initiale, dont le Rize découvre sa parenté avec les approches des nouvelles muséologies : celle des écomusées, mais aussi les muséologies communautaires et citoyennes.

L'action culturelle demandée au Rize (« Avec les mémoires, faire société ») est liée aux objectifs de cohésion sociale du territoire villeurbannais. Or, si certaines formes d'histoire urbaine peuvent se satisfaire de l'utilisation d'archives municipales, la connaissance, la compréhension et la transmission des pratiques sociales ouvrières ou de l'expérience des migrations ne peut se limiter aux sources écrites publiques. En écho à la formule éloquent de l'historienne Anne-Françoise Garçon (« l'ouvrier ne fait pas patrimoine »), le Rize a été assez logiquement conduit à explorer les récits des habitants, à travailler avec une palette disciplinaire étendue, dans une posture tout à la fois scientifique (les savoirs des habitants comme source de connaissance) et de médiation (la parole des habitants comme objet de reconnaissance).

Le Rize doit donc appréhender la population du territoire communal dans la complexité de sa sociologie, de ses histoires plurielles et de ses représentations. C'est sans doute la raison « politique » de sa démarche ethnologique.

La politique de recherche

Sur le plan scientifique ensuite, le Rize a d'emblée inscrit au cœur de son programme la place capitale qu'il entend réserver à la recherche. Non pas seulement comme lieu de ressources documentaires ou fournisseur d'archives, mais comme partenaire de l'université et

XAVIER DE LA SELLE

Directeur du Rize

<http://lerize.villeurbanne.fr/sa-recherche-scientifique/>



stimulateur de la recherche. Depuis 2009, un dispositif de résidence de jeunes chercheurs permet chaque année l'accueil dans les locaux du Rize de quatre jeunes chercheurs sous diverses formules (doctorat CIFRE¹, stages longs indemnisés). De ce fait, l'implication de l'établissement dans des relations étroites avec les laboratoires de recherche (y compris pour des partenariats à l'occasion d'expositions) l'a amené à définir plus précisément ses axes thématiques et ses questionnements formulés en termes scientifiques. Le Rize apprend peu à peu à travailler avec un réseau scientifique pluridisciplinaire et à articuler notamment approche historique et démarche ethnographique.

La problématique mémorielle se trouvant à l'articulation de toutes les sciences humaines et sociales, la réflexion menée au sein du Rize demeure ouverte aux débats qui agitent les historiens, mais s'intéresse aussi aux points de convergence ou de divergence qui unissent ou séparent anthropologues, géographes, sociopsychologues, sur l'analyse des mémoires collectives. Au-delà des définitions de la mémoire sociale données par Maurice Halbwachs, les premiers projets culturels du Rize ont tenté de s'inspirer des apports de l'anthropologie du patrimoine (Michel Rautenberg, Octave Debary...) mais aussi, par exemple, des réflexions de François Dosse sur la problématisation de l'histoire par la mémoire.

Médiation et travail de mémoire

La pratique du recueil mémoriel constitue une bonne illustration de ces enjeux. Le Rize a mis en place depuis l'automne 2009 une action permanente de recueil de témoignages, organisée comme un rendez-vous régulier et baptisée « Quelle mémoire ! ». Cette invitation est lancée au public en contrepoint des thématiques de la programmation culturelle. Par exemple, pendant la présentation d'une exposition consacrée à l'histoire d'un quartier de la ville marqué par des opérations successives de démolition-reconstruction (« Olivier de Serres - radiographie d'une cité ghetto »), le sujet portait sur l'expérience du relogement, avec en arrière-plan la question du logement social et de l'immigration (algérienne en l'occurrence). Cette démarche se présentait d'abord comme une action de médiation, donnant la parole à des habitants et leur permettant d'apporter leur point de vue sous la forme ouverte d'un récit de vie. L'accent mis sur la dimension anthropologique de l'expérience vécue et racontée est venu ainsi enrichir la perspective historique qui était celle de l'exposition.

Poursuivie depuis sans interruption, cette activité s'est intégrée pleinement à la fois dans la programmation

culturelle de l'établissement et dans la politique de traitement documentaire des archives municipales. Elle fait également l'objet d'une discussion scientifique régulière avec les chercheurs en résidence, comme le pivot d'un débat entre disciplines : selon celle que l'on choisira, on parlera de témoin et de témoignage, d'interview et de personne interviewée, de collecte d'information auprès de « l'informateur », de récit de vie...

Au-delà des enjeux scientifiques et méthodologiques, c'est aussi et surtout la question de la médiation qui se pose au Rize, tout proche en cela du modèle triangulaire des musées de sociétés (conservatoire-laboratoire-école). Mais si les modes de transmission d'un récit urbain ne passent pas par la « monstration » d'objets comme support de l'interprétation, comment inventer de nouvelles narrations partageables par des publics élargis ?

Les premières programmations du Rize ont permis d'expérimenter quelques pistes, parmi lesquelles on peut citer :

- Un programme de recherche et de collectage en ethnomusicologie, mené en partenariat avec le Centre des musiques traditionnelles Rhône-Alpes (CMTRA) depuis 2008. Après une première étape conclue par une exposition et une programmation de concerts, le Rize et le CMTRA s'engagent dans un projet plus ambitieux qui se fixe comme objectif de mieux comprendre l'interculturalité² sur le territoire de Villeurbanne à travers les musiques migrantes, mais aussi le récit des musiciens.

- Faire traduire des archives par les publics en d'autres langues : tel a été l'un des axes du temps fort « Faites passer le mot » à l'automne 2010. Les habitants locuteurs d'autres langues que le français étaient invités à traduire la description de documents d'archives retraçant l'histoire de la ville.

- La mise en valeur des documents sonores : le Rize envisage de s'inspirer des exemples canadien et brésilien en les présentant non pas seulement comme des documents d'archives orales, mais comme les objets d'un « musée de la personne » (à l'instar du *Museu da pessoa* de Sao Paulo ou des « cliniques de la mémoire » du Centre d'histoire de Montréal).

Résolument décidé à jouer sur la pluralité et la complémentarité scientifique et culturelle, le Rize peut se confronter aujourd'hui au défi de la muséologie communautaire. Sa démarche le rapproche désormais des fondements du patrimoine culturel immatériel, moins dans sa dimension institutionnelle que dans ses principes politiques et intellectuels. Institution municipale vouée à l'histoire d'une commune-mosaïque, encore populaire dans sa sociologie et interculturelle dans son peuplement, le Rize tente aujourd'hui d'explorer les voies d'une action participative et les nouveaux modes d'expression qui rendront le patrimoine immatériel non pas matériel, mais partageable autant par l'intellect que par le sensible. ■

1. Le dispositif CIFRE (Conventions industrielles de formation par la recherche) subventionne toute entreprise de droit français qui embauche un doctorant pour le placer au cœur d'une collaboration de recherche avec un laboratoire public.

2. Le Rize est membre du groupement d'intérêt scientifique « Institutions patrimoniales et pratiques interculturelles » : www.ipapic.eu

Les « Archives du sensible » en Languedoc-Roussillon

Sur le parc naturel régional de la Narbonnaise, le programme des « Archives du sensible » allie recherche, formation, conservation et valorisation. Les mémoires, les pratiques et les représentations liées au territoire sont appréhendées par une approche sensible du vivant, incluant une réflexion sur le rapport que le passé entretient avec le présent. Ce projet implique chercheurs, artistes, acteurs culturels et habitants.

L'ethnopôle, outil de structuration de l'ethnologie en région

Héritier du Groupe audois d'études folkloriques et de la revue *Folklore* créée en 1938, le GARAE (Groupe audois de recherche et d'animation ethnographique), fondé en 1982 à Carcassonne, développe depuis une quinzaine d'années des activités scientifiques, éditoriales et culturelles (cf. encadré ci-dessous). Son implantation dans un lieu de mémoire, l'hôtel où vécut le poète Joë Bousquet, acquis par le département de l'Aude et réhabilité, donne une forte visibilité publique à ces activités. Le projet scientifique et culturel du GARAE a été labellisé « ethnopôle » par le ministère de la Culture et de la Communication en 1996.

Si le GARAE est un centre de documentation ethnologique unique en France, hors de Paris, qui permet à un large public de consulter des collections de revues d'Europe et de la Méditerranée, ainsi qu'un centre de recherche initiateur d'un programme sur le patrimoine de l'ethnologie¹, c'est principalement à travers l'axe de recherche « Ethnologie des territoires » que l'ethnopôle s'avère un outil très efficace pour structurer l'ethnologie en région. Le conseiller à l'ethnologie de la DRAC de Languedoc-Roussillon, confronté à des demandes culturelles multiples autour du patrimoine et des mémoires, s'appuie sur les capacités d'intervention de la structure pour traduire cette « demande sociale » en opérations de recherche et de valorisation. Ce temps d'analyse de la demande, relevant d'une sorte de maïeutique patrimoniale, et sa traduction en termes de procès ethnologique sont primordiaux. Ainsi, qu'il s'agisse des parcs naturels régionaux ou des demandes de collectivités, l'ethnopôle a-t-il pu décliner ses compétences à tous les niveaux de la chaîne patrimoniale, de la recherche à la valorisation, notamment en matière de publication, de coédition ou d'exposition.

Les Archives du sensible sur le parc de la Narbonnaise

L'opération des « Archives du sensible »² menée sur le territoire du parc de la Narbonnaise, en est un bon exemple. Ce chantier à la fois culturel et scientifique

s'appuie sur un comité d'experts constitué d'historiens, d'archivistes, de linguistes, des ethnologues du GARAE, mais aussi d'acteurs culturels, cinéastes, photographes, peintres, écrivains, ... qui puisent leur inspiration dans l'espace du territoire du parc. L'oxymore « Archives du sensible » donné à cette opération permet de dépasser la représentation convenue du terme archive : il s'agit de la production d'archives contemporaines supposant une approche sensible du vivant et incluant une réflexion sur le rapport que le passé entretient avec le présent. Le projet combine recherche (enquêtes de terrain, collectes, repérage de fonds, constitution de données, analyses...), formation (notamment sensibilisation des acteurs aux techniques d'enquête), conservation (numérisation de fonds, mesures conservatoires, réhabilitation d'éléments du patrimoine) et valorisation (publications, restitution culturelle, mise en ligne, transmission...).

Là encore, la question de l'articulation recherche/action culturelle est fondamentale : sur le terrain, les acteurs sont impliqués dans la recherche et les chercheurs dans l'action culturelle. C'est ce travail réflexif, cette confrontation de différents corps de métier, cette obligation de restitution qui donnent tout son sens à l'opération.

Le GARAE

Le GARAE a été créé sous forme associative peu de temps avant la mort de René Nelli. Une de ses premières manifestations fut de consacrer une exposition à la revue *Folklore*. Des rééditions, comme celles des dix premiers numéros de 1938 de *Folklore*, des neufs numéros de la revue *Chantiers*, incessant « colloque poétique » et surréaliste de 1928 à 1930, des textes de la génération de 1930 qui présida aux publications du *Cahiers du Sud*, ont ancré le GARAE dans la mouvance surréaliste particulière du Groupe de Carcassonne cher à Paul Éluard. Mais par la suite ses enquêtes le situent aussi au cœur des interrogations propres aux revendications identitaires et au rôle que les savoirs historiques et ethnographiques, déployés dans leur historicité, jouent dans les nouveaux enjeux des politiques territoriales et dans notre sensibilité contemporaine au passé. Le GARAE déploie aujourd'hui ses activités autour de deux thèmes : l'ethnologie du patrimoine ; et le patrimoine de l'ethnologie : sources et genèses de l'ethnologie de la France.

www.garae.fr

CHRISTIAN JACQUELIN

Conseiller pour l'ethnologie
DRAC Languedoc-Roussillon,
chercheur associé au LAHIC

1. La base de données Archivethno (www.garae.fr/spip.php?rubrique7) a été à l'origine de la base Bérose mise en place par le LAHIC et le ministère de la Culture. Voir à ce propos infra p. 37.

2. Voir le site des Archives du sensible : www.parc-naturel-narbonnaise.fr/archives_du_sensible/index.html

© Photo Jean Belontrade



À Port-la-Nouvelle transitent et font escale les marins des rives de la mer Noire.

À Fitou, les éoliennes poussent dans la garrigue au milieu des capitelles centenaires, constructions de pierres édifiées par les bergers et les paysans.

© Photo Jean Belontrade



Les ethnopôles

Quatre ethnopôles existent aujourd'hui en France :

- le Pays de Courbet, pays d'artiste (lié au musée Courbet d'Ornans et à la ferme de Flagey), www.musee-courbet.fr,
- la maison du fleuve Rhône à Givors, www.maisondufleuveurhone.org
- le musée conservatoire de Salagon, <http://musee-de-salagon.com>
- et le GARAE à Carcassonne, www.garae.fr

Ils assument une double mission :

- animation culturelle et recherche-action ethnologique au plan local et régional ;
- développement d'un pôle de recherche d'excellence sur certaines thématiques au plan national : relation entre arts et territoires, anthropologie des mondes fluviaux, histoire de l'ethnologie européenne, ethnobotanique.

Soutenus par le ministère de la Culture et de la Communication (Direction générale des patrimoines), ils participent à la mise en œuvre de la politique en ethnologie de la France à travers leur contribution aux programmes de recherche du ministère. Les 2 et 3 octobre 2012, les ethnopôles ont tenu leur premier séminaire commun à la ferme Courbet de Flagey. La prochaine rencontre se tiendra à Carcassonne (au GARAE) en juin 2013.

Plus d'informations :

www.culturecommunication.gouv.fr/Disciplines-et-secteurs/Patrimoine-ethnologique/Ethnologie-en-region/Ethnopolles

Les thématiques abordées révèlent un territoire qui est certes une réalité géographique et humaine mais aussi une construction sociale, imaginaire voire littéraire. Ainsi a été abordée la question de l'insularité, des îles intérieures, comme mythe fondateur d'une autochtonie et d'une construction identitaire. L'enquête menée sur l'île de la Nadière, qui fut habitée par des familles de pêcheurs jusqu'au milieu du XX^e siècle, s'est révélée particulièrement riche. Elle a donné lieu à un Carnet du parc, à une exposition et à un film, auxquels il faut ajouter la réédition du roman ethnographique de Pierre et Marie Sire, *Le Clamadou*, en partenariat avec le GARAE-Ethnopôle.

On pourrait évoquer également d'autres travaux menés sur le parc de la Narbonnaise : pêcheurs des lagunes, chasseurs de gibier d'eau, viticulteurs des Corbières, ouvriers des salins... Au final, ce travail de collecte de témoignages et d'enquêtes approfondies auprès des habitants permet d'appréhender les mémoires, usages, pratiques, savoir-faire et représentations liés au territoire tout en développant une dynamique d'action culturelle.

Ce projet culturel de territoire a été soutenu dès son origine par la DRAC, comme action expérimentale. Il a été inscrit dans une convention culturelle en 2001, qui s'est prolongée par des avenants. Il reçoit aujourd'hui le soutien de l'État et des collectivités (agglomération de Narbonne, département de l'Aude, région Languedoc-Roussillon, communes).

La spécificité et l'intérêt de l'ethnologie patrimoniale impulsée par le ministère de la Culture et de la Communication résident dans la rencontre entre une discipline scientifique et l'action culturelle. L'ethnopôle, par sa faculté d'adaptation aux demandes du terrain, par sa capacité d'expertise et par le champ de compétences qu'il a su développer, de la recherche à la valorisation, s'avère un outil efficace tant sur le plan culturel que scientifique.

Un des chasseurs associés à la préparation d'une exposition sur Courbet. Devant le musée Courbet d'Ornans, pour une séance d'essai des cors de chasse au musée.

© Cl. N. Barne



Autour de Courbet, un ethnopôle en Franche-Comté

Le projet « Pays de Courbet », porté par le conseil général du Doubs, est labellisé « ethnopôle » par le ministère de la Culture et de la Communication depuis 2010. Ses programmes de recherche et d'animation culturelle, centrés autour de la dialectique arts/territoires, vont notamment questionner les politiques culturelles à mener dans ce nouveau cadre.

En 2003, le conseil général du Doubs décide d'un important programme de réaménagement du musée Courbet à Ornans, musée dont il est propriétaire depuis 1976. En 2004, le projet est élargi et s'indexe sur la notion de pays d'artiste. Le conseil général entend alors valoriser d'autres lieux à côté du seul musée d'Ornans : l'atelier du peintre à Ornans, la ferme familiale des Courbet à Flagey, le site de la Source de la Loue, des ouvertures de paysage en résonance avec la peinture de Courbet.

Du côté de la DRAC et de son conseiller à l'ethnologie, Courbet, comme objet anthropologique, est présent depuis 2000, date tout à la fois d'une exposition « Courbet et la Franche-Comté » au musée des Beaux-Arts de Besançon et d'un colloque « Culture et territoires » l'accompagnant¹, de la réalisation d'une enquête et d'un film sur les modes d'existence contemporains de Courbet à Flagey², du retour de l'un de ses tableaux pour une après-midi dans la grange familiale. La DRAC a également accompagné la réflexion sur le projet de territoire autour de Courbet, dont un séminaire « Projet Courbet » coorganisé avec M.-H. Lavallée en 2003 par la DRAC et le conseil général du Doubs.

C'est de ces cheminements communs et de leurs rencontres ainsi que de compagnonnages intellectuels, des engagements et des convictions de Lazare Paupert (directeur régional des affaires culturelles) et de Claude Jeannerot, président du conseil général, qu'est née la volonté de labelliser comme ethnopôle ce projet. Ce qui a été fait durant les Journées du patrimoine en 2010³. Sans cesse dans l'œuvre de Courbet et dans ses lectures sont présentes la question des rapports entre une production artistique et un lieu, l'interrogation sur l'attachement de l'homme – de l'œuvre, des modalités de sa postérité – à un « territoire », bref une territorialisation de l'œuvre. Avec, mais aussi au-delà donc du seul « maître d'Ornans », la thématique travaillée dans le cadre de l'ethnopôle « Pays de Courbet » sera la dialectique arts/territoires, à l'œuvre tant dans l'acte de créa-

tion et de construction de l'œuvre que, de façon plus élargie, dans la « réception » d'activités artistiques par un public donné, de construction de territoires prenant comme point d'appui de telles activités.

La volonté est de décliner les programmes de recherche et d'animation scientifique et culturelle de l'ethnopôle en trois axes :

- Le rapport activité artistique/territoire/population, pratiquant là un comparatisme avec d'autres exemples d'artistes ou d'écoles artistiques historiquement situés. Soulignons au passage que ceci peut permettre de rediscuter de questions générales soulevées par l'histoire de l'art ou l'anthropologie de l'art.
- Les modalités de représentation d'un territoire et d'une population, et les outils concurrents pour le faire (peinture, littérature, photographie, sciences humaines et sociales, cartographie...). Entre une carte, un poème, un relevé hydrographique, une gravure de Taylor et Nodier, et une peinture de Courbet, qu'est-ce qui est dit de la Loue ? Entre un règlement de chasse et les renards de Courbet, qu'est-ce qui est dit de l'animalité ou de la pratique d'un espace ? Rappelons que Courbet fait partie, en cette seconde moitié du XIX^e siècle, de ceux qui s'intéressent à/inventent l'art populaire et sont en relation avec des tentatives « ethnographiques » de description du réel.
- Une volonté de travailler, de façon réflexive, les modalités d'intervention artistique ou d'action culturelle du projet Pays de Courbet⁴.

La peinture est pensée du monde et fait penser. Gustave Courbet, avec d'autres, a posé des questions importantes sur l'art. Parmi lesquelles les rapports de l'activité artistique au monde, de « l'art et du peuple », des représentants et des représentés... Ces questions sont toujours à l'œuvre... « [...] l'héritage c'est une affirmation active, sélective, qui parfois peut être plus réanimée et réaffirmée par des héritiers illégitimes que par des héritiers légitimes » (J. Derrida). ■

NOËL BARBE

Conseiller pour l'ethnologie
DRAC de Franche-Comté
Directeur scientifique de l'ethnopôle

FRÉDÉRIQUE THOMAS-MAURIN

Conservateur en chef du patrimoine
Directrice du musée et de la mission
Courbet

1. M.-H. Lavallée (dir.), *Gustave Courbet et la Franche-Comté. Exposition, Besançon, Musée des beaux-arts et d'archéologie de Besançon, 23 sept. - 31 déc. 2000*, Paris/Besançon, Somogy/Musée des beaux-arts et d'archéologie, 2000. N. Barbe (dir.), *Culture et territoire. Qualifications culturelles et inscriptions territoriales*, Besançon, CNDP, 2006.

2. J.-Ch. Sevin, « Présence de Courbet à Flagey : appartenance et ressources », dans : N. Barbe (dir.), *ibid.*, p. 27-32.
J.-L. Bouvret, *Le retour des « Paysans de Flagey »*, Conservation des musées de Besançon, La Sept, 2000.

3. La première manifestation de l'ethnopôle a été l'exposition « Courbet-Proudhon, l'art et le peuple » (été 2010, commissariat : Julie Delmas et Frédérique Thomas-Maurin, directrice du projet Pays de Courbet).

4. De ce point de vue cf. N. Barbe et J.-C. Sevin, *Retour sur Flagey. De la maison familiale à l'équipement culturel*, rapport au ministère de la Culture, 2012 ; et par exemple les modalités d'implication d'acteurs territoriaux dans un projet d'exposition sur Courbet et la chasse en 2012.

L'ethnologie des savoir-faire, au risque de l'action et de l'engagement

Construire des fours à pain en terre crue, pratiquer l'isolation des murs en déchets de chanvre et de lin, édifier des architectures mineures ou majeures en sachant tirer parti des arbres qui poussent malicieusement sur le chantier, tout en qualifiant des demandeurs d'emploi en zones urbaines sensibles, voilà quelques exemples de réalisation dans lesquelles l'ethnologie des savoir-faire peut s'impliquer dans les sociétés contemporaines.

FRANÇOIS CALAME

Conseiller pour l'ethnologie
DRAC de Haute-Normandie

1. F. Calame (dir.), *Charpentiers au travail*, Éditions A. Die, 1993 ; F. Calame (dir.), *Bouts de bois, bois debout*, European carpenters, Éditions A. Die, 2004. Sur la question de l'évolution et de la transmission des techniques voir : Atle Ove Martinussen, « Fishing gears, open boats and preserving skills », in : *Living Crafts, preserving, passing on and developing our common intangible heritage, national and international ambitions*, Norwegian crafts development, Herteveg Akademisk, 2009.

Voir aussi :

« Charpentiers d'Europe et d'ailleurs. Les savoir-faire préindustriels du bois »
www.charpentiers.culture.fr

Les filières techniques et les modes de mise en œuvre de matériaux, issus du milieu naturel ou manufacturés, constituent dans le monde contemporain un important enjeu de nature idéologique, mais aussi économique et social. La façon dont ces filières sont associées à des expressions identitaires, à des revendications catégorielles ou régionales, fait l'objet d'un pan de l'approche des sociétés contemporaines par l'ethnologie. Depuis une vingtaine d'années, la DRAC de Haute-Normandie, avec son conseiller pour l'ethnologie, s'est impliquée dans la transmission des savoir-faire techniques dans le domaine du bâti, mais aussi dans celui du textile, de la verrerie ou des matériaux végétaux notamment. Cette démarche peut être qualifiée d'ethnologie appliquée, en ceci qu'elle se donne pour objectifs la promotion et la sauvegarde des savoirs techniques, en lien avec le développement local, la création d'emplois et la réponse à la question récurrente de l'entretien du parc architectural existant, que celui-ci soit ou non protégé par la loi. Dans le cadre d'une stricte démarche scientifique, l'ethnologue n'est pas nécessairement engagé dans l'action. Le rôle du conseiller à l'ethnologie est de trouver une position médiane : prendre garde à ne pas artificiellement favoriser les (ré)inventions de tradition, tout en ne craignant pas l'émergence de nouvelles formes, de nouvelles manières de faire. Ainsi, dans les circonstances d'un chantier réunissant des adeptes de traditions techniques distinctes, il s'agit de favoriser l'émergence de réponses d'autant plus neuves qu'elles sont nées de la rencontre de cultures différentes, de recueillir les formes d'interactions entre experts et les choix qu'ils font.

On évoquera ici une action dans le domaine de la construction en bois pratiquée en Normandie. Elle se décompose en deux temps : un temps de recherche-action, puis un temps de restitution qui permet lui-même d'enregistrer des effets à court ou long terme, et de nouvelles observations.

La ressource forestière de grande qualité est une richesse en France, notre pays jouissant de l'un des principaux massifs d'Europe, parfaitement géré depuis Colbert. Or, aujourd'hui, les savoir-faire liés

à l'utilisation du bois d'œuvre, notamment du chêne, sont totalement tributaires de procédés mécanisés, gaspilleurs d'énergie, destructeurs de l'environnement, et ne tirant parti que des arbres parfaits, au détriment d'une majorité d'autres jugés défectueux.

Grâce à des coopérations avec différents pays, européens ou non¹, nous avons pu constater que des savoir-faire autrefois maîtrisés en France avaient été délaissés au début du XX^e siècle du fait de la systématisation de la mécanisation. La transmission de ces savoir-faire dans la France d'aujourd'hui constitue un élément de réponse à des questions très actuelles, reprises quotidiennement dans le débat public, et tenant aussi bien aux problèmes sociaux qu'aux questions environnementales.

De décembre 2009 à mai 2010, une action a ainsi été menée près de Rouen sous la conduite de la DRAC et portée par l'association culturelle turque de Canteleu. Elle a permis de former neuf demandeurs d'emploi, issus de zones urbaines sensibles et sans qualification, au processus complet de création d'une architecture en bois de charpente, couverte en tuiles de châtaignier, sur le compte de l'ONE. L'ensemble du cycle, de l'arbre sur pied en forêt jusqu'à la maison finie, a été mis en œuvre directement par les stagiaires (huit hommes, une femme) en n'utilisant aucune machine. Il importait de montrer que la démarche est possible et que la maîtrise de l'ensemble d'un process est stimulant pour la personne, tant pour sa qualification professionnelle que pour son épanouissement personnel.

Plusieurs stagiaires ont pu se professionnaliser après l'expérience. La présence bénévole, dans l'équipe, d'un formateur turc d'origine rurale a été un élément important dans la démarche de transfert interculturel et intergénérationnel. Il va sans dire que le déroulé de l'expérience a été riche en enseignements pour l'équipe d'encadrement, et en particulier pour le conseiller pour l'ethnologie. Pour la DRAC, l'expérience montre de quelle manière peut se construire une approche transversale des politiques culturelles, croisant recherche, valorisation d'un patrimoine immatériel et action culturelle et sociale. ■



La « maison-laboratoire » de Mahdia en Tunisie

La réhabilitation d'une maison ancienne à Mahdia a été l'occasion, pour des étudiants et enseignants en architecture des deux rives de la Méditerranée, des artisans et des habitants de se confronter aux dilemmes de la protection du patrimoine et de la modernisation des modes de vie et des techniques. « Chantier invisible », la maison Mahdia leur a permis d'expérimenter l'architecture comme un débat social.

Une double contrainte pèse sur la réhabilitation de l'architecture ordinaire, que tant de gens habitent au quotidien. D'un côté la logique patrimoniale voudrait reprendre les couteuses et délicates techniques anciennes. D'un autre côté, une logique de proximité et de facilité transpose à la réhabilitation les mises en œuvre de la construction neuve. Si la logique patrimoniale voit triompher spécialistes et amateurs à travers quelques secteurs sauvegardés, c'est plutôt l'exportation sans précaution des techniques modernes qui l'emporte dans la réhabilitation. Elle constitue en effet la réponse économique et technique aux transformations rapides de la société (évolution de la famille, du rapport au travail, etc.). Les tenants du patrimoine le déplorent, les partisans d'une mondialisation rapide s'en réjouissent, mais que pensent les habitants de ces réhabilitations qu'ils ont engagées et dans lesquelles ils vivent ? Et comment répondre à leur demande de transformer l'existant pour pouvoir produire « leur » modernité équilibrant amélioration et préservation ? Ces questions sont à l'origine d'enquêtes réalisées avec plusieurs promotions d'étudiants dans une médina côtière en Tunisie, enquêtes qui ont débouché sur une expérience originale de « maison-laboratoire » entre pratiques techniques et effets politiques.

Former, ailleurs et autrement, des étudiants en architecture

Ces campagnes d'enquêtes, réalisées de 1997 à 2000, se placent sous le signe d'une série de paradoxes. La mairie de Mahdia souhaitait faire travailler deux écoles d'architecture (Nantes et Tunis) sur la préfiguration d'un classement de la médina au patrimoine mondial, mais nous avons constaté d'emblée que les transformations du bâti modifient si rapidement le paysage urbain que le choix de la médina serait rapidement problématique. Des pré-enquêtes ont en outre permis de soulever un autre point. Contrairement à un modèle de pensée bien établi au Maghreb, la transformation n'était pas liée à la densification mais à un double phénomène de dépeuplement de la médina et d'aspiration à la modernisation. Préserver les habitants dans la médina supposait donc de comprendre leurs normes d'urbanité et

leur relation au bâti, qu'ils expriment par exemple lorsqu'ils évoquent l'inconfort de ces « maisons arabes » tant vantées dans la littérature savante. Les enquêtes mirent ainsi au jour le désarroi des habitants et des techniciens, ainsi que les multiples contradictions entre les techniques disponibles, les matériaux accessibles, les savoir-faire encore incorporés ou en voie de disparition et les souhaits d'amélioration. Les habitants réapparaissent ainsi dans leur diversité, dans des dispositions variables à prendre soin du bâti ancien. Les autorités étaient confrontées à leur action et à leurs responsabilités en encourageant, ou en accélérant la mutation radicale de ce bâti, voire sa disparition. Et la volonté de préserver un habitat synonyme d'identité l'emportait progressivement sur le principe de réalité vouant ces maisons à l'obsolescence. Ces enquêtes ont été publiées sous forme de monographies de maisons¹ : coupe temporelle et appréhension sociologique se mêlaient pour indiquer les modes d'occupation de l'espace et leurs évolutions dans des maisons sans cesse en projets.

La publication assurait la reconnaissance d'un travail qui nous semblait pourtant incomplet car il n'avait pas réussi à ébranler le couple « conseiller non écouté » / « habitant non satisfait ». Une maison située au cœur de la médina et dont la démolition était programmée nous est alors apparue comme une occasion inespérée d'entrer dans la réalité du bâti en réalisant une réhabilitation visible de tous et démonstrative, mais aussi en ouvrant un lieu de parole publique. C'est ainsi que nous avons ouvert à l'été 2000 une « maison-laboratoire » à Mahdia, la première du monde méditerranéen.

Prendre place dans le réel

La maison-laboratoire n'est pas un objet technique, mais un levier où convergent le choix technique et le débat public, et qui s'ancre dans une intention pédagogique (des apprentissages) et citoyenne (une parole publique). Le chantier vise à légitimer et articuler les savoirs professionnels et les savoirs des habitants et, ce faisant, il les réagence. Cette maison-laboratoire c'est, durant six sessions de chantier, une quarantaine d'étudiants en architecture, en cinéma, en histoire et en sociologie, venus de France, de Tunisie et un peu du Maroc.

AGNÈS DEBOULET

Professeure à l'école nationale supérieure d'architecture de Paris La Villette, chercheuse au laboratoire CRH-LAVUE (UMR CNRS 7218)

RAINIER HODDÉ

Professeur à l'école nationale supérieure d'architecture de Lyon, chercheur au laboratoire CRH-LAVUE (UMR CNRS 7218)

1. Cf. A. Deboulet et R. Hoddé (coord.), *Une médina en transformation : travaux d'étudiants à Mahdia, Tunisie*, Paris, Edition Unesco-Most, 2003.



C. A. Déboullet

Mahdia, rue de la médina où se trouve la maison-laboratoire.



C. A. Déboullet

La maison-laboratoire en chantier avec les étudiants et les maçons.

Volontaires, ils inventent alors ensemble une manière de considérer vraiment le bâti ancien tout en l'ouvrant à son environnement. Ils testent des matériaux écologiques rarement utilisés, et sont pris au jeu de l'évènement public créé par ces innovations. Leurs rôles sont

pourtant dans la charte signée en 2000, l'équipe française se résolut à mettre fin à l'expérience, ce que ses partenaires tunisiens les plus engagés ne manquèrent pas de lui reprocher. Cette crise venait ainsi rappeler brutalement les difficultés d'un contexte d'échange interculturel et les paradoxes d'une situation de coopération : les uns pouvaient partir, les autres resteraient, et la maison serait achevée par d'autres, encore peu soucieux des espoirs et expériences qu'elle condensait.

« De cette expérience, personne n'est sorti indemne, ce qui est une bonne définition de la pédagogie »

définis mais chacun se frotte à toutes les méthodes d'approche et de diagnostic social-technique. Tous s'engagent dans une approche participative, accueillent les passants, les riverains, donnent la parole, font circuler les émotions, filment. Les maçons participent à plusieurs sessions, nous forment et réinstaurent de la confiance dans les matériaux ancestraux, dans l'intelligence collective pour retrouver les filières de production. Les architectes, la mairie, l'association de sauvegarde de la médina réactivée pour l'occasion sont autant de partenaires autour d'une magnifique occasion de travail et de réflexion, loin des habitudes en vigueur dans cette Tunisie cadennassée. Le label Unesco, que nous avions décroché pour travailler sereinement, avait effectivement instauré un îlot de liberté, mais il s'avéra insuffisant contre la reprise en main qui se mit en place en mai 2003 lors de la préparation de la session d'été. Le renforcement programmé de la surveillance policière ne garantissant plus l'autonomie sans condition du projet, qui figurait

Épilogue : le « chantier invisible »

De cette expérience, personne n'est sorti vraiment indemne, ce qui est une bonne définition de la pédagogie. Quelques habitants ont pensé utiliser la chaux pour réhabiliter leur maison, et beaucoup d'autres sont venus parler d'architecture, parfois d'histoire sociale, et même de politique. Les étudiants ont échangé autour de leurs techniques et ont appris le doute. Mais surtout ce fut l'occasion d'expérimenter l'architecture autrement : l'objet technique est aussi un objet de débat social, et des approches et des mentalités changent au-delà d'un chantier matériel. Ce sont ces dimensions, résumées par la notion de « chantier invisible », sur lesquelles il nous semble désormais indispensable de revenir pour rendre cette expérience communicable, dans ses débats, ses processus, ses choix finaux, c'est-à-dire tout l'arrière-plan, et que nous avons consignées par écrit et filmé. Un documentaire de 52 minutes sera réalisé par Jilani Saadi, qui a accompagné l'expérience depuis le début, et produit par La Huit. Nous relirons aussi les centaines de pages du carnet de bord collectif, ce qui pourrait permettre de rédiger un ouvrage plus exhaustif qui reviendra sur cette riche expérience. ■



Aurélien Froment, *Now I Bring in the Brick: Let's See What Rhymes with Brick*, 2009. Impression jet d'encre sur papier photo. 96 x 150 cm.

éd. 5 + 1.
Courtesy Marcelle Alix, Paris



**Jean-Luc Moulène, Pipe « les trois 8 », de la série « Objets de grève », 1999.
Cibachrome.**

Fin XIX^e siècle, France. Terre blanche, métal, ébonite, 14,7 cm de long, diamètre 2,5 cm.
Au début du siècle, les trois-huit étaient une forte revendication ouvrière : 8 heures de travail, 8 heures de sommeil, 8 heures de loisirs. Comment passe-t-on d'une revendication à une cadence (3 équipes de 8 heures) ? (Exemplaire provenant de la collection du Musée national des arts et traditions populaires de Paris. Centre d'ethnologie française. Entrée dans les collections en 1955 par achat à Monsieur André Gomez et sous le n° d'inventaire 55.45.1, publiée au catalogue des nouvelles acquisitions en 1957 sous le n° 561.)

© Adagp, Paris, 2012

L'ethnologie du patrimoine

Ces dernières années, le ministère de la Culture et de la Communication a impulsé nombre de travaux en ethnologie ayant pour objet les domaines du patrimoine : archéologie, inventaire, archives, musées, monuments, émotions patrimoniales, etc. Depuis 2010, un appel à projets propose une nouvelle approche : c'est l'institution même du patrimoine, ses métiers et ses relations avec la société qu'il invite à questionner.

L'ethnologie du patrimoine n'a laissé pour ainsi dire aucun domaine hors de son champ d'investigation : pratiques ordinaires ou savantes de l'archive (avec Daniel Fabre et Philippe Artières), monuments historiques (avec plusieurs ouvrages collectifs et publications électroniques), musées (plutôt sous la forme de travaux isolés), archéologie (avec un programme à plusieurs axes consacré à l'institution archéologique), inventaire. Le thème transversal des émotions patrimoniales, soit l'analyse des motivations, processus d'action collective et interprétations liés aux atteintes violentes subies par le patrimoine, forme la colonne vertébrale de cette efflorescence de recherches, qui constitue aujourd'hui l'une des branches les plus vivaces, et la plus densément occupée, sans doute, de toutes celles issues de la politique en ethnologie de la France portée par le ministère de la Culture et de la Communication.

Elle est toujours très active aujourd'hui et s'enrichit sans cesse de nouveaux bourgeons : autour du GARAE se poursuivent des enquêtes en région sur Carcassonne, Villeneuve-lès-Avignon (avec l'appui du CIRCA), Aniane). « Archéologie et autochtonie » issu, comme les « Imaginaires archéologiques », du programme sur cette institution conduit par le LAHIC¹, va paraître en 2012. Aux côtés d'autres travaux conduits dans le même esprit, plusieurs de ces recherches sont restituées dans les pages qui suivent, par exemple le programme lancé en 2008 sur les mémoires et processus de patrimonialisation liés à l'immigration.

Surtout, usant de la singulière capacité de l'ethnologie, unique parmi les domaines patrimoniaux, à se saisir de tout comme objet, l'ethnologie du patrimoine s'est appliquée à la compréhension... du patrimoine ethnologique et de ses avatars : le programme Bérose, financé par l'Agence nationale de la recherche (ANR), explore les origines de l'ethnologie au XIX^e siècle ; un séminaire organisé entre 2006 et 2009 par le ministère de la Culture et de la Communication et le LAHIC a été consacré au patrimoine immatériel² ; Jean-Louis Tornatore et Noël Barbe envisagent de faire paraître un recueil qui synthétisera un cycle de rencontres consacré à l'histoire et à l'interprétation de la notion de patrimoine ethnologique.

De tels travaux laissent rarement indifférents les autres acteurs patrimoniaux : archéologues choqués de voir questionner leur rapport à la mort, conservateurs réticents parfois à livrer leurs perceptions des émotions patrimoniales, chercheurs de l'inventaire troublés de se voir pris comme objet d'étude, archivistes questionnés sur leur rapport à une norme parfois intériorisée à l'extrême, responsable du patrimoine culturel immatériel (PCI) en butte à des interprétations hétérodoxes du texte de l'Unesco ! Plutôt que matière à des crispations identitaires, il faut trouver dans ces travaux une

CHRISTIAN HOTTIN

MCC / DGP / Département du pilotage de la recherche et de la politique scientifique

Les recherches conduites dans le cadre de l'appel à projets « Pour une ethnologie des métiers du patrimoine »

- La place de la recherche dans les métiers du patrimoine (OPPIC)
- Un travail de fonds pour l'éternité : ethnologie de la pratique archivistique (IDEMEC)
- Le musée des "Autres" à travers ses métiers. Retour sur un terrain, ethnologie d'une transformation (association Pavages)
- Ethnologie des métiers de l'archive dans une organisation départementale : "Pierres vives", la cité des savoirs et du sport pour tous (Association Arce)
- L'archéologie préventive contemporaine : nouveau métier, nouvelles pratiques, nouvel objet (Association Crécet)
- Les ressorts de l'engagement patrimonial chez les professionnels des musées : quelle place pour l'affection dans la conservation des objets ordinaires (Association Orci)
- Métiers en patrimoine [Les non-professionnels du patrimoine dans les institutions patrimoniales] (Association Les Anthropologues appliqués)
- Au toucher de l'œil. Anthropologie comparée de la restauration archivistique (IDEMEC)
- Entre médiation des savoirs de la conservation et sacralisation des objets : le laboratoire de restauration des musées de Normandie (Association Crécet)
- Qu'est-ce qu'un musée de société sans ethnologue ? Les métiers du patrimoine au Musée basque et de l'histoire de Bayonne (université Bordeaux II – ATOTEM)
- Quand le monde des bibliothèques se livre : ethnographie d'un lieu, d'un symbole et de ses personnels (EHESS)
- L'urgence patrimoniale : Les raisons de l'engagement dans le Bouclier bleu (LAHIC)
- Pratiques et croyances professionnelles du patrimoine (CNRS – Centre universitaire de recherche sur l'action publique)
- Mécénat, restauration, archives et exploitation : quelles entreprises privées pour le patrimoine en Corse ? (Association APARMA)
- Études de pratiques de valorisation des collections SEB et France Telecom en partenariat avec le musée des Confluences (Nathalie Bétry, auto-entrepreneur)

1. Laboratoire Culture/CNRS, aujourd'hui intégré à l'Institut interdisciplinaire d'anthropologie du contemporain (IIAC).

2. www.iiac.cnrs.fr/lahic/ateliers-et-ressources/atelier-patrimoine-culturel

opportunité rare de saisir, dans un contexte de dialogue entre scientifiques, et non de jugement sur critères et indicateurs quantitatifs, l'essence de nos métiers et leur continue évolution.

Les métiers du patrimoine : un programme de recherche Entre réflexivité et objectivation

Le ministère (Direction générale des patrimoines/ Département du pilotage de la recherche et de la politique scientifique) a lancé en 2010 un appel à projets intitulé « Pour une ethnologie des métiers du patrimoine ».

On vient de le rappeler, les recherches des dernières années ont permis de mieux connaître « l'ethnologie du patrimoine », mais l'examen des projets et publications fait ressortir une absence frappante : très rares restent les travaux consacrés à l'institution du patrimoine elle-même. Le travail pionnier de Nathalie Heinich sur l'inventaire représente à ce titre une exception notable (cf. p. 35), et constitue une invitation à engager d'autres travaux dans cette direction.

Le programme lancé depuis 2010 traduit une amplification de cette démarche et souhaite lui donner une plus grande visibilité. La base de réflexion proposée aux équipes a suggéré trois pistes : la vie des institutions, l'exercice des métiers proprement dits (le rapport à l'objet patrimonial, dans ses aspects matériels, symboliques) et leur relation à l'environnement social. On a souhaité que la question des « métiers du patrimoine » puisse être abordée de la manière la plus large possible,

sans se focaliser nécessairement sur les métiers qui sont de la manière la plus évidente au cœur du processus de production et de conservation du patrimoine (conservateurs, ingénieurs, restaurateurs). Venant de l'institution du patrimoine, un tel appel à projets obéit à une double logique, à la fois de réflexivité et d'objectivation. Réflexivité tout d'abord : on se situe alors dans la continuation des programmes de recherche précédents, lancés, soutenus ou suivis par l'administration du patrimoine au motif que l'approche ethnologique peut enrichir la connaissance et la pratique des disciplines patrimoniales autrement que ne le ferait une analyse mise en œuvre par les seuls praticiens de ces disciplines. Objectivation ensuite : on forme ici le postulat que les métiers du patrimoine peuvent constituer un terrain d'investigation pour l'ethnologue, au même titre que d'autres corps de métiers ou profession l'ont été au cours des dernières années : qu'il s'agisse, par exemple, des facteurs, des traders, ou encore des musiciens d'orchestres symphoniques.

La première phase de l'appel a abouti à la sélection de onze projets portant, par exemple, sur le travail en médiathèque, sur les laboratoires de restauration des musées ou des archives, sur les opérations d'archéologie préventive, ou encore sur le musée d'ethnologie à travers ses métiers. Une deuxième phase a été lancée en 2011, mettant plus particulièrement l'accent sur l'exercice des métiers patrimoniaux dans le cadre du secteur privé. Depuis octobre 2012, un séminaire coorganisé par le ministère et le LAHIC accompagne la restitution des premiers travaux de recherche engagés. ■

Les carnets du LAHIC

Une collection de publications électroniques consacrée à l'ethnologie du patrimoine
www.iiaac.cnrs.fr/lahic/les-carnets-du-lahic



PROGRAMME DE RENCONTRES : « QUEL PATRIMOINE POUR QUELLES COMMUNAUTÉS ? VALEUR SOCIALE DU PATRIMOINE »

Le Département du pilotage de la recherche et de la politique scientifique de la Direction générale des patrimoines a mis en place en 2011 un séminaire consacré à la valeur sociale du patrimoine, en partenariat avec le LAHIC. L'objectif affiché était de tenir plusieurs rencontres rassemblant professionnels des institutions culturelles et anthropologues, et d'en tirer un ouvrage collectif.

Dans la préparation de ces journées, deux questions ont plus particulièrement retenu l'attention des organisateurs :

– le changement des échelles de désignation du patrimoine, avec une montée en puissance des échelles locales et supranationales et une minoration du rôle de l'État ;

– le rôle grandissant des communautés, devenues des acteurs à part entière du processus patrimonial, mouvement entériné par la convention de Faro (Conseil de l'Europe) et par celle de l'Unesco sur le patrimoine culturel immatériel.

La première journée, tenue en janvier 2011, a été l'occasion de réfléchir à l'impact de ces deux conventions sur les politiques patrimoniales et de présenter plusieurs enquêtes ethnologiques analysant les relations entre communautés et objets patrimoniaux (notamment à partir des exemples du Museon Arlaten et de la vallée des Camisards¹).

La seconde, tenue en janvier 2012, a porté sur le thème « patrimoine et communautés », et plus particulièrement sur la question de l'action participative. Elle fut l'occasion d'un retour sur l'expérience roubaisienne

de l'Alma-Gare² dans les années 1970 et d'une présentation de synthèse de l'opération du parc naturel régional des Ballons des Vosges sur le patrimoine immatériel (cf. p. 41).

La troisième, en mars 2012 a été consacrée à la question du patrimoine religieux, notamment à travers une étude de cas sur les projets de candidature de la Palestine au patrimoine mondial.

Enfin la dernière, en juin 2012, s'est intéressée aux questions relatives à l'architecture.

1. www.museeudedesert.com

2. Voir le reportage de 52 mn réalisé en 1979 par la Société coopérative ouvrière de production / Hubert Knapp, produit par le Plan construction / OPHLM de Roubaix : www.youtube.com/watch?v=IsnOg2M5yCw&feature=player_detailpage [Consulté le 2 août 2012]

Le travail archivistique en question

Anne Both, ethnologue, s'est immergée dans des services d'archives, observant le travail des personnels, s'y impliquant parfois, s'entretenant avec une diversité d'acteurs pour comprendre comment ils font face, au présent, à la double immensité des archives : celle de la masse toujours renouvelée, et celle de la durée, entre passé et éternité.

Les archives ont déjà fait couler beaucoup d'encre aussi bien grâce au monde académique qu'à celui des archivistes eux-mêmes, qui produisent leur propre littérature technique et théorique. Les historiens, utilisateurs singuliers qui ont porté un regard tantôt esthétique (Farges 1989) sur la relation au document, tantôt critique sur les conditions d'accès à leur communication (Combe 1984 ; Duclert 2000, 2002) quand ils n'interrogent pas l'histoire et la variation du lieu d'archive (Artières 2005). De leur côté, les ethnologues se sont emparés du sujet en enquêtant sur les archives domestiques (Feschet 1998 ; Monjaret 2005), autobiographiques (Fabre 2002), sur leur reproduction (Jungen 2009) ou encore sur leur usage (Sagnes 1995, Barbe Sevin 2005). On pourrait largement compléter cette liste à l'évidence ténue au regard des travaux qui portent sur les archives, mais qui n'abordent jamais les services d'archives en tant que tels et surtout les acteurs de cette mise en patrimoine.

En effet, que sait-on des personnels des services d'archives ? De leur engagement ? De leur travail ? Une première enquête ethnographique de deux mois a été réalisée au sein d'un service d'archives municipales, en préfiguration du programme de recherches « Pour une ethnologie des métiers du patrimoine »¹. Elle a été complétée par deux autres, de même durée, dans un service d'archives départementales et au sein des archives du ministère des Affaires étrangères et européennes. Les résultats² de cette recherche comparative ont montré que, malgré les disparités des administrations versantes, les personnels des archives se trouvent confrontés aux mêmes effets d'une double immensité, matérielle et temporelle.

S'organiser pour organiser la masse

La vertigineuse inflation de la masse, qui résulte des versements anciens, contemporains et des documents acquis délibérément ou fabriqués, contraint les gens des archives à s'organiser. Les « grands chantiers » se succèdent, infirmant définitivement l'idée reçue selon laquelle ces services sont plongés dans un immobilisme proportionnel à leur gigantisme : préparation

du déménagement, campagne de numérisation ou encore emménagement. Régulièrement, la question du rapport entre contenu et contenant se pose. On observe la répétition inéluctable d'un cycle : saturation des locaux (archives municipales), maîtrise temporaire de l'envahissement (archives départementales), mise à distance des documents (archives diplomatiques). L'organisation de la masse concerne également sa dimension intellectuelle avec le classement où, là aussi, on opère par fractionnement réel ou imaginaire pour contrer l'absence de finitude.

« Les « grands chantiers » se succèdent, infirmant l'idée reçue selon laquelle ces services sont plongés dans un immobilisme proportionnel à leur gigantisme

Petits arrangements avec l'éternité

Phénomène absolument récurrent, l'absence de délais concerne le travail de fond, régulièrement interrompu par des tâches périphériques, qui, elles, ont des échéances. À l'impression de ne pas avancer, s'ajoute celle de manquer de temps. C'est probablement dans ce passage d'une temporalité à l'autre que se logent les divergences entre les services observés. Dans celui des archives municipales, on observe une dichotomie temporelle entre le « monde réel » et celui des archives, induisant une tension dans le temps alloué à chacun. Travaillant pour l'éternité, les personnels n'opèrent que des va-et-vient entre passé et futur. Leurs collègues des archives départementales expérimentent une situation inédite où la temporalité archivistique est contrariée par l'immédiateté du site internet. Là, les personnels s'engagent pour leurs lecteurs, avec lesquels ils

ANNE BOTH

Ethnologue, chercheuse associée au LAHIC (IAC UMR 8177 - CNRS/EHESS/MCC), chargée d'études projet BeQuali (DIME-SHS / Quali, Sciences Po)

1. « Ce qui est fait n'est plus à faire ». Ethnographie d'un service d'archives municipales, Rapport à la mission du patrimoine ethnologique, 2009, 104 p.

2. « Un travail de fonds pour l'éternité ». Anthropologie comparée des pratiques archivistiques, Rapport au MCC / DGP / Département du pilotage de la recherche et de la politique scientifique, 2010, 152 p.



Cl. A. Both

Classement de justice de paix en salle de tri (archives départementales, février 2010).



Cl. A. Both

Estampillage d'un fonds privé du XIX^e siècle (archives municipales, juillet 2009).

Bibliographie

- Barbe, Sevin 2005** : N. Barbe, J.-Ch. Sevin, « Rencontre avec un braconnier de l'archive », in : Ph. Artieres, A. Arnaud (dir.), « Lieux d'archive. Une nouvelle cartographie : de la maison au musée », *Sociétés et représentations*, 19, 2005, p. 65-75.
- Combe 1994** : S. Combe, *Archives interdites. Les peurs françaises face à l'Histoire contemporaine*, Paris, Albin Michel, 1994.
- Duclert 2000** : V. Duclert, « Le secret en politique au risque des archives ? Les archives au risque du secret en politique. Une histoire archivistique française », *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, 58, 2000, p. 9-27.
- Duclert 2002** : V. Duclert, « République et archives », *Revue française d'administration publique*, 102, 2002, p. 269-276.
- Fabre 2002** : D. Fabre, « Vivre, écrire, archiver », *Sociétés et représentations*, 13, 2002, p. 19-42.
- Farge 1989** : A. Farge, *Le Goût de l'archive*, Paris, Seuil, 1989.
- Feschet 1998** : V. Feschet, *Les papiers de famille. Une ethnologie de l'écriture, de la mémoire et des sentiments en Provence alpine*, Aix-en-Provence, Presses de l'Université de Provence, 1998.
- Jungen 2009** : Ch. Jungen, « La reproduction à l'épreuve. Archives, copies et effets spéciaux dans un centre de documents jordaniens », *Communications*, « Figures de la preuve », 84, 2009, p. 151-162.
- Monjaret 2005** : A. Monjaret, « Déménager ou les affres des papiers domestiques : Un lieu minimal de l'archive », in : Ph. Artieres, A. Arnaud (dir.), « Lieux d'archive. Une nouvelle cartographie : de la maison au musée », *Sociétés et représentations*, 19, 2005, p. 65-75.
- Sagnes 1995** : S. Sagnes, « De terre et de sang : la passion généalogique », *Terrain*, 25, 1995, p. 125-146.

Pour en savoir plus

- Le 7 octobre 2011, cette recherche a fait l'objet d'une restitution sous la forme d'une journée d'études « Archives et ethnologie : retour sur enquête », organisée par le Département du pilotage de la recherche et de la politique scientifique (Direction générale des patrimoines) et le GIS IPAPIC, au Muséum national d'histoire naturelle. Le compte rendu est disponible en ligne : www.ipapic.eu/seminaire-chantier/les-visites-debats/archives-et-ethnologie-retour-sur.html
- Anne Both, « L'archiviste et la négation du temps », dans : *La Gazette des archives*, n° 226, 2012-2 (numéro spécial « Gérard Naud, un archiviste de notre temps, 21 mars 1935 - 23 février 2010 »).

partagent histoire et patrimoine. Aux archives diplomatiques, c'est l'actualité du Quai d'Orsay qui entre en concurrence avec la temporalité archivistique. Les personnels s'engagent, cette fois, au nom de la raison d'État. Que ce soit pour l'éternité ou l'immédiateté, il s'agit toujours de la négation du temps. Impossible de s'affranchir de la perpétuité, tout au mieux peut-on la rendre humainement acceptable, en convoquant l'histoire, le service public ou la raison d'État.

Laborieux mais... passionnant

Dans cet univers, qui se caractérise par la ténuité de ses limites matérielles et temporelles, la masse est abordée dans son intégralité comme dans sa plus petite unité. Les personnels peuvent passer des jours ou des années sans voir les documents sur lesquels ils produisent une action et, inversement, les examiner dans les moindres détails. Si la répétitivité des tâches provoque une certaine monotonie, personne ne doute de l'utilité de son travail. Chacun fait preuve de ténacité dans un anonymat social et professionnel, qui lui rappelle sa petitesse face à l'infini et à l'éternité. On pourrait croire que l'accès à certains documents non communicables constitue une contrepartie. Mais le réel bénéficie qu'ils tirent de leur travail proviendrait des documents eux-mêmes, d'une expérience physique (troublants touchers, odeurs et autographes), historique (avec un renoncement éphémère du présent) ou esthétique. Car il semblerait que ce soit là que se situe le pouvoir des documents, celui qui rend leur travail « passionnant ».

Dans la tourmente des usages : la Chartreuse de Villeneuve-lès-Avignon

Habitée par des moines puis, après la Révolution, par des familles modestes, ensuite classée monument historique, achetée et restaurée par l'État, aujourd'hui centre culturel de rencontre ouvert à la création contemporaine, la Chartreuse a suscité et suscite encore débats et conflits quant à son usage. Deux points de vue sont présentés ici : celui de l'ethnologue Jean-Pierre Piniès (ci-dessous) et celui de François de Banes Gardonne, directeur de la Chartreuse (p. 30).

Reconnu, se fondant sur une légitimité d'usage incontestée, puis identifié de façon institutionnelle, le « monument historique » se fonde ou s'exhibe dans le paysage de la ville ou du lieu qui l'abrite. Mais cette neutralité ou cette sérénité apparentes taisent ou entendent occulter, souvent, les tensions qui ont accompagné le surgissement valorisé de l'édifice. En effet, les pratiques quotidiennes l'ont souvent réduit à une autre fonction que celle de lieu de mémoire qui lui est, à l'ordinaire, affectée.

La Chartreuse de Villeneuve-lès-Avignon, à travers les péripéties de son destin après la Révolution, nous semble particulièrement exemplaire de la constitution et des transformations de cette mise en perspective. Prise en compte immédiatement dans le mouvement d'intérêt qui accompagne la création du Service des Monuments historiques, elle connaît cependant un sort singulier. Mérimée, lors de sa visite d'inspection, en 1834, a beau déplorer l'état lamentable du monument, il faudra attendre le tout début du XX^e siècle pour qu'un architecte des Monuments historiques s'intéresse véritablement à son état et commande à son sauvetage. Parmi les multiples raisons qui éclairent ce silence, l'occupation des lieux par une population modeste après 1792 n'a certainement pas été la moindre.

Un des traits essentiels de la Chartreuse, en effet, c'est qu'elle a toujours été un « monument habité ». Après son occupation par ses premiers affectataires, les moines de saint Bruno, les bâtiments sont vendus, comme partout en France les biens religieux au moment de la Révolution, et ils deviennent lieux de conservation alimentaire, granges, écuries ou simples espaces d'habitation. Aussi, quand l'État décide de la restauration, il doit au préalable s'assurer de la récupération des bâtiments et de leur environnement. Les procédures mises en œuvre – achat puis expropriations – ont laissé de nombreuses traces, elles se sont accompagnées de leur cortège de nostalgie, d'amertume et parfois de rancœur, les différents acteurs arguant de leur légitimité à assurer le destin du monument.

Les habitants mettent en avant une atemporalité qui, selon eux, les a toujours faits maîtres des lieux, et ils entendent commander à la bonne marche et à une utilisation judicieuse et respectueuse du monument ; les érudits et les sociétés savantes, sans oublier l'autorité municipale se présentent comme le gestionnaire naturel de ce qui, à leurs yeux, ne constitue qu'un fragment de leur territoire. Reste le dernier intervenant et non le moindre, l'État. En effet avec la création du Service des Monuments historiques en 1830 et sa longue marche pour assurer son pouvoir, la plupart des vestiges dignes d'intérêt ont été peu à peu classés, passant ainsi sous sa tutelle selon des formes plus ou moins contraignantes. Dès lors la Commission des Monuments historiques se pose comme le seul décideur, consultant éventuellement le pouvoir local ou les savants du cru, leur avis n'ayant, dans les faits, qu'un poids très relatif, pour ne pas dire inexistant.

La situation se complique quand, il y a maintenant près de quarante ans, dans le cadre de la politique de réutilisation des monuments historiques, le monument est transformé en centre culturel de rencontres et d'animations à thématique contemporaine. Associés aux premières actions, la population locale et les érudits entretiennent l'espoir, chimérique, de marquer de leur empreinte le nouvel usage. Leur déception est à la mesure de l'affirmation de l'indépendance des nouveaux responsables culturels.

Le monument historique se trouve ainsi plongé dans une situation de conflit permanent où les protagonistes, nouant régulièrement des alliances tactiques et éphémères, passent leur temps en batailles suivies d'autant de victoires ou de défaites que de revirements.

L'ethnologue, interrogeant la mémoire croisée de l'architectural et du vécu, peut alors dévoiler le système de représentations qui commande aux disputes et l'idéologie qui se propose de donner une fonction et un sens nouveaux au monument¹. ■

JEAN-PIERRE PINIÈS

Ethnologue, ethnopôle GARAE, (Carcassonne)

1. Les résultats de cette recherche ont été publiés : *La chartreuse de Villeneuve, métamorphose d'un monument*, Marseille, Ed. Jeanne Laffitte, 2010.



Chartreuse de Villeneuve-lès-Avignon : le cloître Saint-Jean, avec au centre la fontaine. Ce cloître situé en hauteur était réservé aux vieux moines. Après la Révolution, il est devenu le centre d'un quartier de Villeneuve-lès-Avignon qui abritait jusqu'à 300 familles.

De la recherche anthropologique dans les monuments historiques : le cas de la Chartreuse

François de Banes Gardonne, directeur de la Chartreuse de Villeneuve-lès-Avignon, synthétise ici les apports de la recherche menée par Jean-Pierre Piniès sur les perceptions et représentations conflictuelles de ce monument au cours des deux derniers siècles. Il souligne l'intérêt des méthodes de l'anthropologie culturelle pour comprendre le destin de lieux patrimoniaux aujourd'hui investis par la création contemporaine, et pour appréhender leur rapport à un territoire et à ses habitants.

FRANÇOIS DE BANES GARDONNE

Directeur général du CIRCA

www.chartreuse.org

La Chartreuse du Val-de-Bénédiction de Villeneuve-lès-Avignon est un ancien monastère fondé au XIV^e siècle. Le toponyme désigne aujourd'hui un monument historique national, appartenant à l'État ; l'éponyme signale une institution culturelle, porteuse d'un projet singulier. Juridiquement constituée par une association (loi 1901) créée en 1973, le CIRCA (Centre international de recherche, de création et d'animation), la Chartreuse dépend du ministère de la Culture et de la Communication, dans le cadre d'une convention qui lui assure une large autonomie de gestion. Elle est financée par l'État d'une part pour le projet culturel, d'autre part pour l'entretien, la restauration et la mise en valeur du monument. Elle est aussi subventionnée par les régions Languedoc-Roussillon et Provence-Alpes-Côte d'Azur, les départements du Gard et du Vaucluse et la ville de Villeneuve-lès-Avignon.

Centre culturel de rencontre depuis 1973, la Chartreuse s'est fixé pour mission de réaliser la synthèse entre un grand monument ayant perdu sa fonction originelle et un projet intellectuel et artistique ambitieux qui assure son sauvetage et sa réhabilitation.

Avant de devenir thème d'étude pour l'ethnologue, la Chartreuse a fait l'objet d'une très importante recherche historique, menée par Bernard Sournia et Jean-Louis Vayssette¹. Mais l'approche de l'ethnologue est tout autre...

Controverses de la réappropriation

Après la vente de la Chartreuse comme bien national, en 1792, près de deux siècles s'écoulèrent avant que ce monument connaisse à nouveau un propriétaire unique, l'État, capable d'entreprendre et de mener à bien la restauration et l'entretien jugés nécessaires à sa survie. Ce long processus de reprise a pour l'essentiel

échappé à l'historiographie dominante. Il est peu de dire que cette période est généralement considérée par les historiens et les professionnels du patrimoine comme une grande catastrophe, à la suite de Prosper Mérimée. Vandalisme, destructions, abandon, les mots ne sont pas trop forts, dans la littérature savante du XIX^e siècle, pour décrire la dégradation, le déclassement subis par le monastère.

Cette vertueuse indignation méritait d'être explorée de plus près. C'est ce qui a été tenté en proposant à Jean-Pierre Piniès, chercheur au GARAE, de venir en résidence à la Chartreuse pour étudier cette période méconnue (cf. p. 29). Il a fallu la patience et la clairvoyance de l'anthropologue, qui a revisité des archives délaissées, qui, par des témoignages directs, des récits et confidences de tradition orale familiale, mais aussi en utilisant les supports photographiques journalistiques et privés, a constitué une documentation convaincante et contradictoire sur cette période d'apparente déréliction, et en a dressé un récit attachant.

Œuvre salubre, éthiquement comme du point de vue documentaire, que de redonner une lisibilité à ces deux siècles oblitérés par les certitudes patrimoniales ; de remettre en mémoire les considérations sociales, politiques, voire spirituelles, qu'on les juge légitimes ou destructrices, ayant conduit à cette situation. Et par la même occasion, de rendre une parole aux occupants successifs de ce lieu.

Tous ne furent pas des exclus, des prédateurs, des marginaux. Et quand bien même le furent-ils, il n'est pas indifférent de restituer leurs gestes, leurs postures, leurs paroles, manifestations d'une vivacité sociale qui en vaut bien une autre. La confrontation des comportements brutaux dont on a voulu les stigmatiser avec ceux des vertueux défenseurs du patrimoine

1. Villeneuve-lès-Avignon. Histoire artistique et monumentale d'une villégiature pontificale. Paris, Monum, Éd. du patrimoine, 2006. 430 p. (Cahiers du patrimoine, 72).



Élèves de l'Opéra de Paris à la Chartreuse, 1977

DR

fait éclater de petites vérités consolatrices : l'hypocrisie de la distinction affichée, la médiocrité de certaine bienpensance patrimoniale, le calcul des ambitions savantes, la vanité des reconnaissances et des mérites officiels méritaient bien quelque ironie. Les études savantes sont assez souvent conduites à sacrifier leur objet, et donc à dévaluer ceux, individus ou groupes, qui ne communient pas dans le « culte moderne des monuments », pour qu'on ne manque pas de savourer cette défense et illustration érudite de la « mauvaise réputation », après Brassens.

L'autre mérite de cette recherche est de montrer à quel point le monument est devenu l'enjeu de rivalités, de controverses et de conflits de toute nature, et pas seulement au sein de la communauté des nouveaux usagers. La narration vivante qui en est faite par Jean-Pierre Piniès, souvent délectable par l'ironie qui la parcourt, met en lumière des comportements équivoques et permet de relativiser la « vertu patrimoniale », en montrant qu'elle obéit sans doute à des motivations complexes, dans lesquelles les stratégies locales de pouvoir et les rivalités institutionnelles et académiques l'emportaient parfois sur « l'intérêt d'art et d'histoire ».

Plus sérieusement, enfin, l'étude rétablit une évidence généralement occultée par ce qu'on pourrait appeler, à la suite de Françoise Choay, le « narcissisme patrimonial » : l'énergie salvatrice mobilisée au secours d'un patrimoine historique menacé par l'Histoire n'était pas l'apanage d'un seul camp ; elle était souvent partagée, et les bonnes volontés locales n'ont pas manqué, à l'appui et parfois en marge de l'action du service naissant des Monuments historiques, mieux connu alors sous l'appellation « Beaux-Arts ».

Le point de vue faussement naïf, en réalité plein d'une innocence volontariste, de l'ethnologue permet,

en estompant les barrières de la distinction, en atténuant la distance somme toute conventionnelle qui sépare le correct de l'incorrect, le sublime du vulgaire, de sortir de l'image d'Épinal d'un patrimoine insigne livré à la barbarie et sauvé par la détermination édifiatrice de quelques chevaliers irréprochables, défenseurs méritoires de l'axe du bien mémoriel.

Il est indispensable, à n'en pas douter, de décrire et de mettre au jour ces jeux de miroirs où se renvoient les images et les volontés, démêler les faisceaux complexes des motivations, des décisions et des réalisations, faire la part des faits et des représentations qui les informent ou les déforment, si l'on s'attache à comprendre comment un monument comme la Chartreuse a pu traverser toutes ces péripéties, pour atteindre son état actuel : un édifice préservé pour l'essentiel dans son charme et son architecture, dans lequel peuvent se côtoyer, sous l'égide du service public de la culture, des pratiques et des intérêts artistiques variés.

Sans se référer abusivement à un certain nombre de déterminismes économiques et sociologiques, qui ont montré leurs limites, il y a lieu d'invoquer, pour comprendre les métamorphoses du monument, d'autres implications croisées comme celles de la topologie et de la psychologie sociale, de l'urbanisme et de la propriété foncière.

Pour ce qui est de la période la plus récente, celle où la Chartreuse s'érige en lieu culturel, il conviendra aussi de repérer dans les glissements subtils de la notion de politique culturelle publique, les facteurs éclairants des tribulations programmatiques de la Chartreuse, sous les espèces du CNES (Centre national des écritures du spectacle) et du CIRCA (Centre international de recherche, de création et d'animation),



© Chr. Reynaud de Lage, Festival d'Avignon

Compagnie Fraction, *W/GB84*, création à la Chartreuse en juillet 2012.



La Chartreuse, enfants sous la neige, vers 1950.

Deux fillettes visitant la Chartreuse.

Coil, particulière, DR.



Coil, particulière, DR.

les deux acronymes étant saturés de messages apodictiques sibyllins.

Si mystère il y a, c'est bien celui de l'agencement et de la persistance dans la durée de ces déterminations multiples, irréductibles à des interprétations trop simplistes.

Essaimage de la recherche

Le travail accompli à la Chartreuse mérite peut-être de se développer sur d'autres territoires. En interne, le CIRCA, au cours de ses 40 années d'existence comme lieu de résidence et de création artistique, n'a cessé de mettre en relation des artistes avec le monument. Autant de sujets d'étude, dont le champ mérite d'être parcouru avec les méthodes de l'anthropologie culturelle, pour comprendre les développements récents de la vie artistique comme modalité du regard que la société porte sur elle-même.

D'autres pistes se dessinent maintenant. Dans ses partenariats nouveaux, ouverts sur la transmission, la Chartreuse accueille régulièrement des stages et séminaires organisés par l'Institut national du patrimoine au bénéfice des différentes professions consacrées à la conservation, la gestion et l'animation des lieux patrimoniaux.

À l'occasion de l'un d'eux, fin novembre 2011, le sujet choisi : « la valeur sociale du monument : les lectures plurielles de la valeur patrimoniale », vise à rendre compte de l'image générée par le patrimoine dans les usages et les pratiques auxquels il donne lieu, auprès des savants qui l'étudient, des collectivités qui en ont la charge, comme des populations qui le côtoient ou des visiteurs qui le parcourent.

Le projet est né, à partir du travail de recherche mené par Jean-Pierre Piniès à la Chartreuse, d'interroger de manière comparative l'évolution au cours de la même période, en gros celle du siècle qui vient de s'achever, des quelques grands monuments regroupés dans le réseau des centres culturels de rencontre. L'abbaye de Fontevault, celle de Royaumont, la Saline royale d'Arc-et-Senans, font partie des monuments fondateurs de cet ensemble avec la Chartreuse (on peut y ajouter les abbayes d'Ardenne, près de Caen, d'Ambronay dans l'Ain, de Noirlac dans le Cher, ou la Corderie royale de Rochefort, etc.).

Tous ces lieux patrimoniaux ont eu, depuis la Révolution, des destinées complexes dans leurs rapports à leur territoire et à ses populations, aux institutions administratives, centrales et décentralisées, dont ils relèvent. Tous ont connu, d'une manière ou d'une autre, une renaissance contemporaine du fait de leur réutilisation comme centre culturel de rencontre.

Il sera possible, si ce projet de recherche voit le jour, d'établir les ressemblances, de discerner les spécificités, de préciser les convergences, en vue de mettre à jour une cartographie renouvelée de la « Fabrique du patrimoine » où s'élabore notre rapport collectif aux monuments. ■



L'abbaye d'Aniane, état actuel.

ANIANE (HÉRAULT). DANS LA MOSAÏQUE DE LA MÉMOIRE

À propos d'une enquête ethnologique en cours sur un lieu en devenir : l'abbaye d'Aniane, anciennement prison et colonie pénitentiaire pour enfants.

En quelques décennies la réutilisation des monuments historiques a bouleversé les perspectives d'analyse qui commandaient leur approche. Leur rôle de témoin mémoriel n'organise plus complètement la réflexion sur leur devenir, leur conservation ou leur transformation. Ceci est d'autant plus vrai pour les bâtiments qui, détournés de leur fonction première, en général de culte ou de défense, se sont vu attribuer depuis longtemps des fonctions plus triviales d'économie ou d'utilisation sociale. Cette substitution d'usage a des conséquences d'autant plus profondes qu'elle s'inscrit dans la durée : ainsi Aniane (Hérault), le

cas qui nous occupe, a abrité pendant plus d'un siècle une prison devenue « colonie pénitentiaire » pour enfants. La métamorphose du lieu et sa réutilisation ne vont pas de soi tant elles sont porteuses de ruptures et d'interrogations. Notre intention est d'éclairer le théâtre au sein duquel se prépare ce devenir en tenant compte des deux dimensions essentielles, celle du temps et celle des protagonistes. Sans s'enfermer dans le passé ni lui accorder une valeur d'exemple, il est indéniable que la situation de « prison » de l'abbaye d'Aniane est capitale dans la mémoire des trois ou quatre générations vivant dans l'espace élargi de la commune. Ceci vaut aussi bien pour les habitants que pour tous les acteurs en lien avec l'institution : agents administratifs, anciens détenus, autorités locales... puis institutions ayant

pour mission la sauvegarde voire la restauration de l'édifice devenu monument historique. Quelles sont donc les perceptions générées par le lieu ? Comment ont-elles évolué dans le temps ? De l'hostilité totale à la compassion ou à l'indifférence, comment les uns et les autres ont-ils organisé leur stratégie ? En quoi la présence du « centre de redressement » a-t-elle participé à la construction identitaire de la communauté qui l'a abrité ? Tous ces choix et ces refus nourrissent à l'évidence les discussions sur la conversion et la recherche du nouveau sens à affecter à l'ancienne abbaye. L'enquête en cours est lancée à l'initiative de la communauté de communes d'Aniane, avec le soutien de la DRAC Languedoc-Roussillon. ■

JEAN-PIERRE PINIÈS

Ethnologue, ethnopôle GARAE (Carcassonne)

L'archéologue et l'indigène

L'archéologie incarne bien le rapport sensible au passé qui devient aujourd'hui un mode privilégié d'appréhension de l'histoire. Le LAHIC a entrepris une anthropologie de l'archéologie qui envisage la discipline sous tous ses angles. Notamment, l'atelier « Archéologies autochtones » poursuit la réflexion engagée par les archéologues eux-mêmes sur les usages identitaires de leurs savoirs.

SYLVIE SAGNES

Chargée de recherches au CNRS
(IIAC / LAHIC)

1. www.iiaac.cnrs.fr/lahic/themes-de-recherche/l-institution-archeologique

Dans le cadre du programme « L'institution archéologique » du LAHIC¹, l'atelier « Archéologies autochtones » a poursuivi, plus qu'il ne l'a ouverte, la réflexion engagée par les archéologues eux-mêmes sur les usages identitaires de l'archéologie. Les recherches anglo-saxonnes, les premières, ont mis en évidence le rôle qu'a joué et que joue encore l'archéologie dans l'affirmation des nationalismes et les revendications des minorités autochtones. Les enquêtes entreprises dans le cadre de ce groupe de travail ont pris acte de ces acquis en même temps que de la réalité du « retour du local » qui veut qu'ici et ailleurs s'expérimentent de nouvelles manières de construire la localité et de vivre son autochtonie, au rang desquelles la mobilisation de l'histoire. Investis sur les terrains contemporains des archéologies locales en France et en Italie, les chercheurs du LAHIC ont tenu à confronter leurs résultats à ceux obtenus par ailleurs, à d'autres échelles (régionales, nationales), en d'autres pays et continents, et en d'autres temps.

Généralement, les usages identitaires de l'archéologie inspirent aux archéologues des réactions qui vont de la condamnation à la contrition. Le malaise, quelles que soient ses raisons (éloignement et travestissement de la science, négation de l'Autre, etc.) appelle des solutions. En situation postcoloniale, l'archéologue milite pour la mise en place d'une histoire « alternative ». Dans la France d'aujourd'hui, les poussées localistes posent différemment le problème, et partant, l'incitent à trouver d'autres issues (concertation, expertise, communication avec le grand public, etc.). Reste que l'archéologue admet l'appropriation de son savoir et la comprend comme un réflexe « naturel » dont il s'agit d'endiguer les dérives. En filigrane, il pose la question de la juste appropriation, ce qui ne répond qu'accessoirement à celle du « pourquoi » et du « comment ».

L'on peut certes invoquer la fatalité. Le passé ne saurait échapper aux récupérations idéologiques, et le passé archéologique moins qu'un autre, puisqu'en prise directe avec les territoires. D'un point de vue plus contextuel, l'on peut aussi arguer que les prises de position sont de leur temps et, sans pour autant excuser, qu'il ne s'agit plus que d'admettre le caractère inéluctable de l'instrumentalisation. Nonobstant, l'es-

pace du questionnement reste immense. Les enquêtes se sont attachées à le parcourir, non dans sa totalité, mais dans certains de ses recoins qu'elles éclairent d'un jour nouveau.

L'archéologue fait surgir du sol de l'inconnu, de l'inattendu dont il s'agit de faire du « même » afin de poser l'équation passé / présent et, partant, de fonder l'idée d'une permanence, d'une continuité. Car l'identité est affaire de temps : être ce que l'on est depuis toujours fait d'une certaine manière qu'on l'est davantage encore. Cela étant, l'équation passé / présent qu'il appartient à l'archéologue et / ou à l'autochtone d'établir n'a, en fait, pas toujours besoin d'être posée, pour la bonne raison qu'elle l'est déjà. Le vestige surgi de terre apparaît dans l'ordre des choses et ne fait que rendre plus visible un passé soupçonné, comme inscrit en filigrane du présent. À défaut d'évidence, la science donne bien des fois les moyens de l'identification du passé au présent. La théorie évolutionniste a tout particulièrement servi cette fin. Les enquêtes ont également permis de montrer que convertir des traces incongrues en témoins d'une origine peut être affaire de positions. D'une altérité l'autre, l'allochtone apparaît plutôt bien placé pour opérer ce passage.

Cela étant, les usages identitaires de l'archéologie ne sont pas aussi systématiques qu'il y paraît et peut-être est-ce bien la mise en lumière de ces « ratés », propre à relativiser leur apparente fatalité, qui constitue l'apport essentiel de cet atelier. Autrement dit, si l'appropriation est dans l'ordre « culturel » des choses, elle n'est pas pour autant nécessaire, et moins encore définitive. Les variations qui affectent le présent des identités, telle une recomposition démographique, rendent problématique la reconnaissance collective de l'héritage archéologique. À l'inverse, les retournements du discours archéologique, au gré des décou-

L'ensemble de ces recherches est réuni dans une publication collective : Sylvie Sagnes (dir.), *L'archéologue et l'indigène. Variations sur l'autochtonie*, Carcassonne, GARAE-Hésiode / Arles, Errance, à paraître.

Un autre axe du programme de recherches sur l'institution archéologique a été publié en 2008 : Claudie Voisenat (dir.), *Les imaginaires archéologiques*, Paris, Éd. de la MSH, 2008 (Cahiers d'ethnologie de la France, 22).

vertes, peuvent expliquer les formes d'indifférence, voire de déni, qu'inspire le passé exhumé, aux antipodes de l'identité revendiquée. L'allégeance de l'archéologue à l'ordre autochtone n'est pas davantage assurée et acquise une fois pour toutes. Révéler à elle-même une identité est une chose, savoir le faire *avec* et *pour* ses « co-autochtones » en est une autre. La trahison

toujours possible de l'archéologue menace à son tour d'enrayer la mécanique symbolique de récupération de l'archéologie. Décidément, rien n'est moins évident que l'appropriation du fait archéologique qui apparaît comme le produit d'équilibres fragiles, aléatoires, toujours temporaires, sinon impossibles. ■

Une lecture de *La Fabrique du patrimoine* de Nathalie Heinich

Pour son enquête sur l'Inventaire du patrimoine, la sociologue Nathalie Heinich a employé des méthodes d'approche ethnographiques calquées sur celles de la sociologie pragmatique telle que l'a définie Bruno Latour¹. Elle rend compte de l'exercice du métier de conservateur de l'Inventaire et de la diversité des patrimoines rencontrés, mais en s'affranchissant de tout contexte de description géographique et sociale. Bernard Toulhier fait ici une analyse critique de ce travail novateur.

La sociologue Nathalie Heinich, directrice de recherche au CNRS, membre du CRAL et membre associée au Laboratoire d'anthropologie et d'histoire sur l'institution de la culture (LAHIC), a tiré parti de deux enquêtes non publiées, commandées à vingt ans d'intervalle par le ministère de la Culture, sur la protection au titre des monuments historiques des boutiques parisiennes (1984) et sur les critères de choix des œuvres inventoriées par le service de l'Inventaire général (2004-2006). Son ouvrage *La Fabrique du patrimoine*. « *De la cathédrale à la petite cuillère* » est le résultat de ses réflexions touchant à la chaîne de fabrication, de légitimation et de production du patrimoine, et sur les valeurs qui sous-tendent les choix (implicites ou explicites) des conservateurs chargés depuis 2004 de l'Inventaire général du patrimoine culturel dans un contexte d'extension (chronologique et thématique).

L'auteur dresse à grands traits les principales étapes de cette histoire administrative et culturelle pour se centrer principalement sur l'évaluation des critères d'expertise des chercheurs de l'Inventaire chargés du recensement par rapport aux personnels chargés plus directement des modalités de la mise en place de la protection et de la conservation dont les objectifs sont considérés par l'auteur comme souvent antagonistes avec les précédents. Une des parties les plus innovantes de l'ouvrage explicite les critères de patrimonisation,

selon les prescriptions de l'institution ou en usage, univoques (comme ceux liés à l'authenticité) ou ambivalents (comme ceux liés à la singularité, entre l'*unicum*, le typique et le sériel). Mais ce qui est au cœur de la démonstration de N. Heinich est l'invention et la construction d'un regard qui passe de l'individuel au collectif, entre l'objet regardé et le sujet regardant. Elle souligne une partie des phases de travail d'identification de l'objet inventorié : localiser, dater, décrire, illustrer en s'attachant davantage au travail d'enquête sur le terrain qu'aux travaux de recherche préliminaires et de mise en forme des informations rassemblées. Elle perçoit l'intérêt de replacer l'objet regardé dans une série mais n'aborde pas la question des ensembles et des réseaux, s'attachant davantage au descriptif formel plutôt qu'à la relation entre les objets et leurs contextes.

Le chercheur de l'inventaire apparaît ici comme un des experts de la chaîne patrimoniale mobilisant davantage des connaissances scientifiques et des critères dits objectifs, que des valeurs esthétiques et émotionnelles. Il n'est qu'un des maillons de la chaîne patrimoniale et n'intervient pas directement dans la gestion du patrimoine : il est dommage que l'auteur n'applique pas la même méthode d'enquête à tous les acteurs de la gestion du patrimoine et ne s'ouvre pas davantage au processus d'appropriation sociale de ce patrimoine par les communautés et par les habitants.

BERNARD TOULIER

Conservateur général du patrimoine
MCC / Direction générale des
patrimoines / Département du pilotage
de la recherche et de la politique
scientifique

1. B. Latour, *La fabrique du droit. Une ethnographie du Conseil d'État*. Paris, La Découverte, 2002.



C.N. Heinrich

Une maison très ancienne. « Par exemple, devant cette maisonnette d'apparence banale, au crépi rose bien lisse et propre, située à la périphérie de la ville : « Celle-là, explique le chercheur, qui est complètement remaniée, c'est une maison très ancienne ! Et elle est encore plus remaniée que quand je l'ai vue à

l'époque, parce qu'ils ont encore réussi à couvrir le toit d'ardoises. Mais il y a une cheminée qui est vraiment ancienne, c'est comme ça que j'ai pu le déterminer. On la prendra surtout parce qu'elle est sur le cadastre ancien. » [Question : Elle est du XVII^e siècle ?] « Oh non, c'est plus ancien ça ! » (Extrait de N. Heinrich, *op. cit.*, p. 125)



C.N. Heinrich

Enquête chez l'habitant (dans N. Heinrich, *op. cit.*, p. 133).

La partie la plus novatrice de l'ouvrage réside dans la discussion des critères de patrimonialisation attachés aux travaux de l'Inventaire, placée en dernière partie : les critères prescrits univoques (l'ancienneté, l'authenticité), les critères prescrits ambivalents

et incontournable sur les pratiques professionnelles des « arpenteurs du patrimoine », il gagnerait à s'enrichir d'autres observations sur tous les acteurs de *La Fabrique du patrimoine*. Le titre est ici un peu usurpé : toutes les pratiques patrimoniales ne sont

« La partie la plus novatrice de l'ouvrage réside dans la discussion des critères de patrimonialisation attachés aux travaux de l'Inventaire



Nathalie Heinrich, *La Fabrique du patrimoine*. « De la cathédrale à la petite cuillère ». Paris, Éd. de la MSH, 2009, 288 p. (Coll. Ethnologie de la France, 31).

(unique, typique, exceptionnel/sériel), les critères latents (accessibilité, vulnérabilité) et enfin le critère proscrit, jugé trop peu objectif : la beauté. Il aurait été utile d'étendre l'application de ces critères dans toutes les étapes de la transmission de l'héritage, jusqu'à celle de la restauration.

Dans l'épilogue, la sociologue conclut, sans vraiment trancher, la question des valeurs constitutives de l'attribut « patrimonial », se contentant d'en souligner les caractéristiques complexes, imposées par le bon sens et donc objectives tandis que d'autres échappent à la conscience et demeurent profondément subjectives. En clair, le processus de patrimonialisation n'est pas unanime et encore moins équivoque.

Nathalie Heinrich, dans le droit fil de ses ouvrages antérieurs, très marquée par les nouvelles méthodes appliquées à la sociologie de l'art, tente d'exprimer la posture de l'historien et de certains acteurs face à la constitution d'un patrimoine, sans vraiment aborder le domaine de l'immatériel. Ouvrage ambi-



Un exemple de notice de la base Architecture-Mérimée (www.culture.gouv.fr/culture/inventai/patrimoine).

pas analysées. L'extrapolation à partir des pratiques du recensement et de la protection du patrimoine matériel est loin de couvrir tous les champs actuels qu'englobe la notion de patrimoine, notamment celui des musées ou des archives, où de tout autres critères de sélection et registres de valeurs sont mis en œuvre. De même, la notion de « fabrique » est ici limitée et n'inclut pas les aspects pourtant indissociables des métiers de la conservation. ■

BÉROSE OU L'ÉMERGENCE DES SAVOIRS ETHNOGRAPHIQUES

Reconstituer les « réseaux sociaux » de savants du XIX^e siècle et du début du XX^e siècle et, par là même, les conditions d'émergence des savoirs ethnographiques : c'est là l'une des ambitions de Bérose (Base d'études et de recherches sur l'organisation des savoirs ethnographiques en Europe), un programme de recherche porté par le LAHIC et financé jusqu'en 2012 par l'Agence nationale de la recherche (appel à projets « Corpus et outils de la recherche en sciences humaines et sociales »).

Recherche et ressources documentaires :

revues et correspondances

Partant d'un certain nombre de revues françaises des années 1870 à 1920 centrées sur le folklore et les traditions populaires (*Mélusine*, la *Revue celtique*, la *Revue des traditions populaires*, *La Tradition...*), le programme Bérose¹ a peu à peu reconstitué les conditions de leur apparition, l'identité de leurs créateurs et contributeurs français et étrangers, identifiant du même coup les acteurs centraux de la période qui voit se constituer, autour de ces périodiques et des sociétés dont ils sont l'organe, un véritable réseau national et européen. L'analyse des revues cédant alors le pas au souci biographique, une autre ressource documentaire, les correspondances, a largement été mise à contribution pour mettre au jour leur réseau relationnel. L'un des éléments essentiels en était les appartenances institutionnelles, qui prennent d'ailleurs une importance grandissante avec le tournant du siècle, la professionnalisation progressive de ces savoirs sous l'égide de l'anthropologie et leur inscription dans le champ muséal tout d'abord, puis universitaire à partir des années 1920. C'est autour de ces quatre moments (Académie celtique, naissance de l'art populaire,

constitution dans les années 1870 d'un réseau national de folkloristes, institutionnalisation de l'anthropologie dans le second quart du XX^e siècle) que le programme de recherche s'est déployé, pérennisé par une politique de publications électroniques².

Une base de données et des cartographies relationnelles

Les résultats des recherches menées dans le cadre du programme mais aussi les sources documentaires sur lesquelles elles s'appuient sont disponibles dans une base de données en ligne : www.berose.fr/document organisée autour de quatre grands pôles : – *les revues et les autres sources numérisées* (correspondances, carnets de travail ou de terrain...) : les sommaires des revues sont dépouillés tandis que les correspondances sont retranscrites et doivent, à terme, faire l'objet d'une édition critique ; – *les dossiers documentaires* : outils de contextualisation des sources, ils sont consacrés aux éléments les plus pertinents d'une période donnée (personnes, institutions, revues, œuvres, enquêtes, événements...) mais aussi aux interactions (polémiques, courants...) qui les animent ; – *le dictionnaire historique et biographique* : de courtes notices permettent d'identifier les acteurs et les institutions qui ne font pas l'objet d'un dossier. Destiné originellement à faciliter la lecture des correspondances (qui mentionnent inévitablement quantité de personnages ou d'institutions peu connus), il a rapidement acquis une place beaucoup plus centrale ; – *les cartographies relationnelles* : la base de données peut générer à la demande des graphes permettant de visualiser les réseaux, ou cartographies relationnelles, de personnes,

d'institutions, de revues... pour une période donnée. Les éléments du graphe sont actifs et renvoient soit à une notice du dictionnaire, soit à un dossier lorsqu'il existe.

Un réseau de partenaires

Le programme s'appuie sur un réseau de bibliothèques et centres de documentation regroupés autour d'une convention de coopération avec la Bibliothèque nationale de France (BNF) pour la numérisation. La bibliothèque du musée de l'Europe et de la Méditerranée (MuCEM), celles du Laboratoire d'anthropologie sociale (LAS) et du Centre de recherches bretonnes et celtiques (CRBC), le centre de documentation du Groupe audois de recherche et d'animation ethnographique (GARAE) et le centre de documentation juive contemporaine du Mémorial de la Shoah (CDJC) sont ainsi associés aux activités de Bérose. Les revues dont la numérisation est nécessaire sont confiées à la BNF qui en assure la numérisation et la conversion en mode texte. Les documents numérisés sont mis en ligne dans Gallica et mis à disposition de Bérose et de l'institution qui les conserve pour être exploités sur leurs propres systèmes d'information. En 2012, neuf titres représentant plus de 61 000 pages ont été mis en ligne. Bérose joue donc un double rôle, d'outil pour la recherche en histoire de l'anthropologie mais aussi de lieu de publication des résultats de ces travaux. ■

CHRISTELLE VENTURA

Chargée de mission pour le projet Bérose (LAHIC)

CLAUDIE VOISENAT

LAHIC-IIAC UMR 8177
CNRS/EHESS/MCC

Le premier numéro de la *Revue celtique*, parue de 1870 à 1933. Une revue sur l'histoire et la littérature des peuples celtes, à consulter en PDF sur le site de Bérose : www.berose.fr



1. Le programme est dirigé par Daniel Fabre, directeur d'études à l'EHESS et directeur du LAHIC, et par Claudie Voisenat, chargée de mission pour la recherche au ministère de la Culture et de la Communication, mise à disposition du CNRS auprès du LAHIC.

2. La collection électronique « Les Carnets de Bérose » publiera divers types d'ouvrages liés au programme de recherche.

Mémoire de l'immigration, vers un processus de patrimonialisation ?

En 2006 puis 2008, le ministère de la Culture et de la Communication a lancé deux appels à projets de recherche, en lien avec la Cité nationale de l'histoire de l'immigration, sur la patrimonialisation des mémoires de l'immigration. L'objectif était d'analyser les différentes formes de présence du passé d'un phénomène avec lequel la construction d'une « mémoire nationale » entretient, on le sait, des rapports complexes.

NOËL BARBE

Conseiller pour l'ethnologie
DRAC de Franche-Comté

MARINA CHAULIAC

Conseillère pour l'ethnologie
DRAC Rhône-Alpes

Ces deux consultations ont porté des questionnements différents, mettant d'abord l'accent sur un inventaire de lieux de l'immigration, leur documentation et la « représentation » qu'en ont les populations concernées, s'accordant d'ailleurs par cela à des formes *bottom-up* de constitution de la chose patrimoniale. S'est ensuite opéré de fait un infléchissement de l'attention vers les processus même de construction de la mémoire ou du patrimoine de l'immigration. Bref deux modes différents d'articulation à l'action publique.

Treize équipes ont été sélectionnées, leurs recherches portant sur un ensemble large de territoires – urbains, périurbains ou ruraux –, de régions – Centre, Franche-Comté, Lorraine, Nord, Rhône-Alpes, Ile-de-France, Aquitaine, Bretagne, Pays de la Loire et Pyrénées –. Pour autant, l'entrée par le territoire comme révélateur de l'histoire de l'immigration locale ou porteur de traces de l'immigration n'est pas exclusive. La mémoire d'un groupe de migrants particulier ou de ses descendants, d'un groupe générationnel, l'action patrimoniale ou mémorielle engagée, ou encore ses formes d'inscription ont aussi été des critères pris en compte dans l'analyse.

Journées d'étude à Montbéliard

Ces équipes ont été réunies à Montbéliard en mai 2011¹, grâce à un partenariat entre les conseillers pour l'ethnologie des DRAC de Franche-Comté et de Lorraine et la Maison des métiers de la ville, structure liée à la recherche (notamment par l'interaction entre praticiens et chercheurs en vue de produire des connaissances territorialisées) et accompagnant des projets mémoriels dans différents cadres de l'action publique.

Quelques éléments – partiels – évoqués au cours de ces échanges méritent d'être mis en exergue du point de vue d'une anthropologie de l'activité patrimoniale. C'est tout d'abord l'usage récurrent et, curieusement, parfois équivalent des notions de visibilité et de reconnaissance. La politique du patrimoine aurait à faire avec une politique de mise en visibilité, de reconnaissance, face à un manque, face à des situations de revendication ou de complémentarité de politiques urbaines. Selon les équipes de travail, certains se posent comme des obser-

vateurs d'éventuels processus de reconnaissance tandis que d'autres se font acteurs en ce qu'ils proposent à l'action publique des lieux à mettre en patrimoine, ou parce qu'ils rendent de fait visibles ou entendent rendre visibles par leur travail de chercheurs des « pans invisibles » de l'histoire de l'immigration. La nécessité d'une reconnaissance ne lève pas pour autant la qualité de ce qui est reconnu : la visibilité n'est pas nécessairement reconnaissance si elle ne s'articule pas à une politique de justice. Une tension apparaît alors entre deux polarités de la conception du patrimoine. L'une que l'on pourrait illustrer par la notion de lieux de mémoire telle que la conjugue Pierre Nora, arrimée à l'État-Nation et à la notion d'intégration, l'autre ouverte à la pluralité patrimoniale.

Ensuite, la plupart des recherches, plus que de se situer dans une anthropologie du patrimoine, se réclament d'une sociologie de la mémoire. Cette dernière est envisagée comme une sorte de contenu ou bien comme une préfiguration en amont du patrimoine qui reste souvent l'angle mort dans les recherches effectuées. Doit-on en conclure que la mise en public de l'immigration et sa reconnaissance officielle se font par le biais d'une mise en récit mémoriel ? Que l'immigration serait difficilement « patrimonialisable » ? Ou bien s'agit-il de la penser sous une autre forme patrimoniale ? La référence récurrente au patrimoine immatériel, plutôt que réellement construite, semble traduire ici une forme de manque dans la panoplie des termes et des dispositifs qui désignent une patrimonialisation.

Enfin la question du politique est bien sûr prégnante. Tout d'abord, les mobilisations mémorielles peuvent constituer une forme d'évitement politique, que ce soit par des phénomènes d'occultation d'aspects politiques de la mémoire ou par une neutralisation ou un recouvrement culturel du politique. Ensuite par la place donnée à « l'immigré » dans la constitution d'une action patrimoniale ou culturelle : objet ou sujet politique ?

Et si la mise en patrimoine de l'immigration était l'occasion de remettre sur l'enclume le fer patrimonial et permettait de contribuer à l'invention de nouvelles modalités patrimoniales ? ■

1. Les résultats de l'appel à projets et les actes des journées d'étude feront l'objet d'une prochaine livraison des « Cahiers d'ethnologie de la France ». Ces journées ont été organisées avec le soutien du ministère de la Culture et de la Communication (DGP / DPRPS).

La parole partagée

En s'appuyant sur son expérience de construction de réseaux au Service des musées de France, Sylvie Grange montre comment il est possible, et nécessaire, d'inclure dans le patrimoine l'appropriation par les publics mais aussi les pratiques professionnelles, dans la diversité de leurs lectures, de leurs questions, de leurs choix et des réponses qui y font face, pour mieux fonder la légitimité patrimoniale.

Pour évoquer l'importance des savoir-faire inscrits au cœur de l'institution patrimoniale qu'est le musée, faut-il se contenter d'interroger la nature des fonds et des collections ? L'opposition, trop souvent vaine, entre patrimoine matériel – qui serait entre autres du ressort des musées – et patrimoine immatériel – qui n'en serait pas, ou du moins pas forcément – est-elle la seule opératoire ? Et si l'expression des savoirs et savoir-faire a autant de poids que les objets, doit-on la prendre en compte, y compris au regard des pratiques professionnelles ? Or, ces faits et gestes constitutifs de la chaîne opératoire du patrimoine sont-ils reconnus et éligibles à part entière comme objets de recherche, croisant le diagnostic des chercheurs académiques ? Notre propos ne prétend pas faire travail ethnologique mais vise à s'interroger sur les moyens d'entendre une voix décalée et spécifique, inspirée conjointement des publics-acteurs et des patrimoines. Comment la repérer, contribuer à la voir s'exprimer, condition préalable à sa reconnaissance éventuelle ?

Dans quelles conditions opérer ? Au seul patrimoine remarquable, on préférera, sans pour autant l'exclure, le patrimoine entendu au sens du patrimoine intégré, *largo sensu*, forcément en lien avec un groupe humain, un écosystème. Un patrimoine dans sa raison sociale, dans une implication citoyenne, test autant que révélateur, prétexte autant que validation, précaire et légitime à la fois. À une organisation de type pyramidal et descendant, on préférera une méthodologie de partage, proposée en libre adhésion à un collectif aisément repérable dans son existence préalable : autour d'un territoire, d'une famille d'institutions ou de pratiques, d'un projet de valorisation... La réalité plurielle des patrimoines, la diversité des pratiques professionnelles, la réaction des publics/acteurs : à bien y regarder les personnes et, partant, la parole sont majeures, premières et donc prioritaires. Pour le dire autrement, comment redonner leur place aux acteurs dans ce qui fait sens, ce qui fonde la légitimité patrimoniale¹ ?

Si l'appropriation du patrimoine par les publics et les pratiques professionnelles déclinent des lectures, des avis, des décisions, des arbitrages, des attentes, elles génèrent aussi questions, choix, réponses en écho. Les prendre en compte, pour en quelque sorte les ajouter au patrimoine, c'est révéler une stratigraphie immatérielle qui s'enrichit en permanence de nouvelles valeurs ou pratiques d'usage². Ces débats qui partent systématiquement

des pratiques, du terrain, d'une confrontation au réel – celui des gens, celui du stock – nécessitent l'adoption d'une posture spécifique. Elle doit être délibérément pragmatique et procéder selon un mode ascendant de communication. Comment faire ? L'expérience montre la force de susciter la parole en la laissant le plus possible s'exprimer après des temps de silence, une retenue qu'on laisse exister, un apprivoisement nécessaire... et ne reprendre la main que de manière très ponctuelle, incisive ou confiante mais toujours dans la volonté d'aussitôt la redonner.

Susciter ces échanges et les voir se constituer comme une forme à part entière permet de construire des dynamiques de projet³. Dans la démarche d'un patrimonial au service de l'intérêt général, partir d'un corpus prédéfini ne vient pas forcément en contradiction avec ce qui vient d'être dit. Le corpus des 1 220 musées de France est marqué d'un sceau de grande différenciation par la taille mais le pari c'est d'expérimenter et de valider une continuité territoriale des pratiques : les acteurs et professionnels comme garants, aux côtés d'autres critères⁴, d'une excellence. Si ce réseau a un sens, c'est au plus près de chacun des musées, c'est-à-dire de tous.

Le réseau comme mode opératoire infuse les pratiques et crée les conditions d'une catalyse d'*inter pares*, de fait très différents dans leur statut, leur formation, leurs missions, fonctions et responsabilités. Il génère une adhésion-cooptation, une reconnaissance d'appartenance commune, la volonté d'un faire et d'un penser ensemble. À parité du respect des procédures, inspirées d'un cadre général et d'un tronc commun applicable d'en haut, il y a la place pour la contribution d'une voie alternative. Cette révélation par les autres à soi-même et au collectif, c'est l'alchimie d'une parole partagée !



SYLVIE GRANGE

Conservateur en chef du patrimoine MCC/Direction générale des patrimoines/Service des musées de France

1. « Une population comme objet patrimonial », *Vaucluse en détours, traces et passages*. Avignon, coédition conseil général du Vaucluse et A. Barthélémy, 2000, p. 194-198.
2. S. Grange, Fr. Portet et al., *De pied en cap, patrimoines du textile et de la mode en Rhône-Alpes*, Genouilleux, La passe du vent, 2008 : « Partager les savoir-faire du textile et de la mode... une expérience en réseau », p. 10-13, « Des patrimoines de la production à la production des patrimoines », p. 16-17, « Biens de consommation ou "bien commun" », p. 46-47, « Préserver pour transmettre », p. 80-81, « Le musée rêvé », p. 115-117.
3. S. Grange et H. Hatzfeld, « Recherche et musées, une rencontre improbable ou l'interculturel comme un viatique ! », dans : J. Le Marec, E. Maczek, S. Lochot dir., *Musées et recherche. Cultiver les alliances*. Dijon, OCIM, 2012 (coll. Les dossiers de l'OCIM).
4. Code du patrimoine, plus spécialement livres I et IV.

Visite-atelier dans le cadre du séminaire européen des conservateurs « Le patrimoine religieux dans les musées, usages et contextualisation », musée d'Art sacré de Dijon, 12-17 décembre 2011.



Maria Thereza Alves, *What is the color of a German rose?*, 2005.
Video numérique transférée sur DVD, sous-titrée en français, 6'14".
Édition de 5 + 2 EA.

Courtesy de l'artiste et de la galerie Michel Rein, Paris

Le patrimoine culturel immatériel au risque de la délibération publique

La mise en œuvre d'une politique du patrimoine culturel immatériel par le parc naturel régional des Ballons des Vosges s'est fondée sur une redistribution des expertises : elle a conduit à expérimenter un dispositif participatif par lequel les habitants, dans le cadre de jurys citoyens, sont experts, tandis que les scientifiques, dont les ethnologues, se positionnent en accompagnateurs sans objet patrimonial spécifique à défendre.

Lorsqu'en 2007, le parc naturel régional des Ballons des Vosges (PNRBV) a souhaité mettre en œuvre une politique du patrimoine culturel immatériel (PCI) et l'inscrire comme objectif dans sa charte alors en cours de révision, c'est une lecture politique de la convention élaborée par l'Unesco que l'un d'entre nous, alors membre du conseil scientifique du parc, a suggérée¹ : une lecture radicalisant une orientation originale de la convention en tant que centrée sur des pratiques et invitant les praticiens et leur « communauté » de référence à participer au processus de désignation et d'attribution de la valeur patrimoniale. Cette lecture induisait un renversement de perspective : au lieu de sacrifier, comme le parc l'envisageait initialement, à l'expertise scientifique en forme d'inventaire réalisé par un ethnologue, l'idée était de s'inscrire d'emblée dans une logique de remontée par délibération des singularités culturelles promues par la notion de patrimoine culturel immatériel.

Le projet n'allait pourtant pas de soi, même en partant de la convention et de la définition qu'elle donne du patrimoine visé (cf. art. 2 et art. 15). Si mention y est faite de la participation de la population, toute latitude d'interprétation est laissée aux États-parties ; ce qui peut être vu comme une invitation à négocier leur « prise » de la convention selon leur propre tradition d'instruction des objets patrimoniaux. Ainsi, dans la tradition française, les faits de culture ont été passés au crible de deux institutions ou configurations institutionnelles : le folklore, dont le développement depuis le XIX^e siècle jusqu'à la Seconde Guerre mondiale est lié à la méthodologie de l'inventaire et de l'inscription cartographique ; le patrimoine ethnologique, d'invention spécifiquement française, qui a eu cette particularité de lier (ou de vouloir lier) l'ethnologie comme discipline scientifique et la politique de reconnaissance patrimoniale de la culture, dans son acception anthropologique.

On a avancé que la notion de « patrimoine vivant » que promeut la convention serait une contradiction dans les termes. Ce paradoxe a pour effet de générer une tension entre action descendante de l'État et reconnaissance par les communautés. D'où une question cruciale : quelles sont les médiations possibles entre ces deux niveaux, de telle manière que la relation ne soit ni de pure imposition ni de pure cristallisation ? Question que n'ont pas manqué de se poser les instances et personnes en charge de ou confrontées à l'application de la convention.

Le caractère à la fois local – le territoire d'un parc – et précoce – la France venait de ratifier la convention qui, elle-même, venait d'entrer en application – de la mise en œuvre favorisait et justifiait l'expérimentation sur la base de ce paradoxe constitutif. Il s'agissait en l'occurrence de proposer de « plier » la convention du côté des communautés, en redistribuant les expertises : soit de prendre l'idée de participation au mot et d'en faire le principe de la désignation. De là, l'invitation à réfléchir à un dispositif dans lequel le scientifique est moins un spécialiste de contenu qu'un accompagnateur, un praticien de l'enquête sociale, qui donc n'a pas d'objet (culturel) à défendre, mais des pratiques à suivre ou à élaborer. Ce dispositif, en conséquence, devait se donner pour objectif de définir conjointement des personnes et des choses (des praticiens-experts et leurs objets). Cet objectif entrait en résonance avec la volonté fondatrice des parcs naturels régionaux de « mettre l'habitant au cœur de leurs actions ». D'où sa réception positive par l'équipe du PNRBV. D'autre part, il procédait d'une réflexion sur les modalités d'une recherche engagée qui trouve son origine dans l'expérience en région de la politique du patrimoine ethnologique² et la manière dont certains conseillers pour l'ethnologie en DRAC ont interprété et fait évoluer leurs

NOËL BARBE

Conseiller pour l'ethnologie,
DRAC de Franche-Comté
et chercheur au IIAC-LAHIC

MARINA CHAULIAC

Conseillère pour l'ethnologie,
DRAC de Rhône-Alpes
et chercheuse associée
au IIAC-Centre Edgar-Morin

JEAN-LOUIS TORNATORE

Socioanthropologue, professeur à
l'Institut Denis-Diderot, Université de
Bourgogne (Dijon) ; CIMEOS et IIAC-
LAHIC



1. J.-L. Tornatore, « Du patrimoine ethnologique au patrimoine culturel immatériel : suivre la voie politique de l'immatérialité culturelle », dans : Ch. Bortolotto (dir.), A. Arnaud et S. Grenet (collab.), *Le patrimoine culturel immatériel : enjeux d'une nouvelle catégorie*, Paris, Éditions de la MSH, 2011 (Cahiers d'ethnologie de la France, 26).

2. J.-L. Tornatore a été conseiller pour l'ethnologie en Lorraine de 1995 à 2000.



© PNRBV - Mathilde Doyen

Les savoir-faire liés aux chalots : technique d'assemblage du bois par imbrication et autoserrage (tenons-

mortaises) sans clou, sans vis, sans colle par Denis Richard, menuisier-charpentier, association Pays du chalot.



© PNRBV - Mathilde Doyen

Assemblage et exposition du prototype ZIGZAG à l'écomusée du Pays de la cerise à Fougerolles (Haute-Saône), juin 2011.

3. Voir J.-L. Tornatore, « La difficile politisation du patrimoine ethnologique », *Terrain*, 42, 2004, p. 149-160 ; « Qu'est-ce qu'un ethnologue politisé ? Expertise et engagement en socio-anthropologie de l'activité patrimoniale », *ethnographiques.org*, 12, 2007 (en ligne : www.ethnographiques.org/2007/Tornatore.html) ;

N. Barbe, « Actions patrimoniales », *Les Nouvelles de l'archéologie*, 93, 2003, p. 5-7, et tout le dossier du numéro ; « Patrimoine(s), ethnologie et durabilité : un point de vue », dans : C. Enjolras, *Les enjeux du développement durable et la direction de l'architecture et du patrimoine*. Rapport de synthèse au ministère de la Culture et de la Communication, Paris, mars 2003, p. 109-113 (article disponible sur www.agora21.org/articles/barbe_ethno.html).

Sur un objet particulier et ô combien classique, celui de l'architecture rurale, voir « Désigner des maisons patrimoniales. L'espace concurrentiel d'un geste », *Revue historique neuchâteloise*, 2008, 1-2, p. 131-148.

4. J. Dewey, *Le public et ses problèmes*, Publications de l'université de Pau, Farrago/Éditions Léo Scheer, 2003 (1927).

5. J. Zask, « Le public chez Dewey : une union sociale plurielle », *Tracés*, 15, 2008/2, p. 177. Voir aussi F. Ailhaud et N. Barbe, *L'ouvrier, l'autochtone et l'habitant. Étude préalable à la définition du projet de Maison de l'histoire sociale du Pays de Montbéliard*, Montbéliard, Éditions Trajectoire ressources, 2011.

6. Le « chalot » est un petit bâtiment annexe de la ferme, en bois et couvert d'une toiture de laves, qui était utilisé pour la conservation du grain, de l'alcool, de la nourriture, des papiers de famille, etc.

missions en promouvant, contre l'action surplombante de l'expertise documentaire, l'idée d'une expertise participative ou, du moins, d'un partage de l'expertise culturelle et patrimoniale³. Ainsi, dès fin 2007, les DRAC de Franche-Comté et de Lorraine ont apporté leur soutien financier à l'opération, et surtout un accompagnement intellectuel et scientifique par l'entremise de leur conseiller à l'ethnologie.

Après une phase « transitoire » par rapport au projet initial d'inventaire – au cours de laquelle ont été recensés des éléments susceptibles d'émerger à la nouvelle catégorie patrimoniale et des acteurs concernés –, un consensus s'est fait, début 2008, sur le recours au dispositif du jury citoyen. L'équipe du PNRBV a opté pour deux zones expérimentales, l'une en Lorraine, le Pays de la Déodatie (29 communes), l'autre en Franche-Comté, le Pays des Vosges saônoises (37 communes) : pour chacune, un jury citoyen devait donc faire émerger un « élément » de patrimoine culturel immatériel, dont le parc assurerait par la suite la valorisation.

Le comité de pilotage a, vu se mobiliser principalement une dizaine de personnes : l'équipe du parc, des élus des secteurs concernés et les trois signataires de ce texte.

Sur le terrain, deux phases se sont succédé : une phase de sensibilisation au PCI et à la démarche (hiver 2008), visant à susciter l'envie de participer au processus de décision et à faire émerger des praticiens désireux de faire reconnaître et de transmettre leur pratique ou savoir-faire ; une phase de définition (printemps 2009) consistant dans le recrutement des jurys, leur tenue sous la conduite d'une « animatrice » – et sans la présence de membres du comité de pilotage –, la restitution des résultats (les éléments désignés) aux élus du parc et aux élus et acteurs des secteurs concernés.

Cette évocation factuelle du processus peut être problématisée en recourant à la notion de « public »⁴. Le public doit être compris ici comme « l'ensemble

des gens ayant plein accès aux données dans les affaires qui les concernent, formant des jugements communs quant à la conduite à tenir sur la base de ces données et jouissant de la possibilité de manifester ouvertement ses jugements »⁵. Le dispositif participatif vise et repose sur la formation d'un public et la construction progressive de son autorité. Celui-ci n'est pas donné préalablement mais s'élabore dans une situation qui a pour objectif précisément la recherche d'un accord dans un public. De ce point de vue, un public est divers, ou pluriel – un composé de publics – cette pluralité référant à la singularité des rôles, fonctions, statuts, places occupés par les personnes s'y engageant. Dans le cours de l'opération, tout d'abord, c'est un public de concernés qui s'est formé, dans une logique de mobilisation, dans la volonté d'un repérage de ce qui pourrait faire patrimoine culturel immatériel. Un public donc que l'on espérait producteur de connaissance et acteur. C'est ensuite un public de porteurs de projets, c'est-à-dire ceux qui vont proposer un « bien PCI » en réponse à la sollicitation du parc. Ce public de proposition était parfois issu du premier public. Au total, vingt et un éléments patrimoniaux ont été présentés aux deux jurys, huit sur le secteur de la Déodatie et treize sur celui des Vosges saônoises.

Enfin c'est un public délibératif, formé par les membres des deux jurys citoyens. Ceux-ci se sont investis jusqu'à faire des préconisations en vue d'améliorer la procédure de candidature. Ils ont été particulièrement attentifs à se prémunir de toute forme de discrimination et à poser des règles conditionnant l'égalité de traitement entre détenteurs de pratiques de PCI. À l'issue de la procédure, ils ont remis leurs conclusions argumentées, justifiant leur sélection par le bénéfice que ces éléments pouvaient apporter à la collectivité, soit :

- les savoir-faire autour de la construction des « chalots⁶ » pour les Vosges saônoises ;
- la traction animale pour la Déodatie.

Le PCI dans le parc naturel régional des Ballons des Vosges

Dès 2002, les élus du comité syndical du parc naturel régional (PNR) des Ballons des Vosges souhaitent une intervention sur le patrimoine immatériel, entendu par « patrimoine oral lié aux parlers locaux et à la transmission d'une culture gastronomique ». Puis, le nouveau président, Philippe Girardin, encourage la réflexion sur la démocratie participative. La réorientation de la politique patrimoniale du parc insiste sur la diversité des approches et acteurs impliqués. Ces éléments sont alors repris dans le cadre des réflexions pour la révision de la charte du PNR des Ballons des Vosges.

À partir de 2006, le parc aborde le PCI dans le cadre de sa politique de développement culturel. Une des propositions émise par son conseil scientifique est une « approche participative du PCI ». Celle-ci entre alors en adéquation avec le contexte institutionnel et stratégique du parc. Une démarche de projet est engagée avec la mise en place d'un comité de pilotage pluridisciplinaire. En effet, le PNR des Ballons des Vosges, comme tout autre parc naturel régional, porte un projet de territoire qui concilie protection et développement. Ses interventions vont du conseil technique au soutien financier, à la coordination de projet, l'expérimentation lui permettant d'innover, et au transfert d'expériences. Rétrospectivement, cette démarche a pu voir le jour grâce au croisement d'intérêts partagés entre le PNR des Ballons des Vosges (structure et territoire) et les trois signataires de l'article ci-contre.

Mathilde Doyen, chargée de mission patrimoine
PNR des Ballons des Vosges, www.parc-ballons-vosges.fr



© PNRBV - Mathilde Doyen

La traction animale en Déodatie :
calèche à Lampertheim (Bas-Rhin),
sensibilisation des élus, janvier 2011.

Ces choix témoignaient d'un consensus autour de la nécessité de se tourner vers des pratiques anciennes pour répondre à des enjeux contemporains, comme la préservation de l'environnement et la recherche de nouvelles filières de développement économique. Devant la question de l'identification d'une population à un élément PCI, ils ont également souligné l'hétérogénéité d'une population ancrée depuis une plus ou moins longue date dans un territoire donné. En abandonnant la recherche, qui s'est révélée difficile, d'une spécificité locale ou d'un ancrage dans le passé, en élaborant parmi leurs critères de choix la capacité d'un projet ou d'un bien à être dilaté (dans le temps vers l'avenir et l'espace, en direction d'un maximum d'acteurs sociaux), en constituant le patrimoine comme une ressource et non comme un objet de soins, les jurés ont permis une articulation entre le local et le global, intégré la circulation des idées, des biens et des personnes à l'échelle d'un territoire local.

Cette expérimentation montre combien la notion de PCI peut « bouger » lorsqu'on la confie aux habitants « ordinaires » d'un territoire donné. Le glissement de l'objet au savoir-faire et à la pratique déterritorialise le PCI et le place dans un nouveau registre politique. La notion de PCI se confond dans celle de bien commun, elle est placée dans un registre civique : les individus et les identités communautaires laissent place aux citoyens et aux identités territoriales vécues comme une négociation présente et une projection dans l'avenir autour du vivre-ensemble.

Cette expérimentation procédait de la remise en cause du monopole de l'expertise scientifique et de sa force d'autorité. Elle a vu la construction d'une coexpertise patrimoniale engageant habitants et élus d'un territoire, chargés de mission de PNR et scientifiques, tous étant dès lors impliqués dans le processus décisionnel⁷. En tant que mode d'action sur le passé-présent et moyen de dire ce qui nous importe quant

à un « vivre dans le temps », le PCI ne peut être un domaine réservé à des experts (de type ethnologues), il ne peut être soumis à la seule autorité scientifique et doit relever de différentes « autorités » et de différents modes de connaissance. En ce sens il repose sur la capacité de chaque citoyen à délibérer de façon raisonnable et à dépasser les intérêts particuliers⁸.

Au regard du résultat concret, c'est-à-dire les choix des jurys citoyens, et si on considère le temps et l'énergie dépensés en trois ans, on pourra penser que la montagne a accouché d'une souris. Il faut alors préciser qu'à la suite de cette phase délibérative, le PNRBV a mis en place des groupes de travail – auxquels participent certains membres des jurys, garants de leurs préconisations – dont l'objectif est d'engager le processus de valorisation des éléments sélectionnés : structuration de la filière de la traction animale, sensibilisation et accompagnement de collectifs dans la mise en place de nouveaux usages de ce mode d'énergie (transports, entretien d'espaces verts...) ; valorisation des ressources locales, invention de nouvelles applications et actions de transmission des savoir-faire liés aux chalots. Dans ce dernier cas c'est un concours à idées, portant sur de nouvelles utilisations, qui a été lancé en 2010, mobilisant une quinzaine d'équipes proposant des projets d'architecture, de micro-architecture et de design, parmi lesquelles trois lauréats ont été retenus. En d'autres termes, la dynamique participative se poursuit dans un travail visant à assurer la « présence » active des éléments de patrimoine dans l'univers quotidien des habitants.

Nous croyons à la portée exemplaire de cette expérience délibérative, à son caractère performatif, et il nous importe de penser à sa reconduction, de manière à ce qu'elle soit à l'origine de nouvelles manières d'envisager l'action patrimoniale et culturelle. ■

7. On notera la volonté d'établir sinon une coexpertise, du moins un partenariat entre experts et praticiens dans le Comité intergouvernemental : Directives opérationnelles pour la mise en œuvre de la convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, adoptées par l'Assemblée générale des États-parties à la convention à sa 2^e session (Paris, 16-19 juin 2008), amendées à sa 4^e session (Paris, 4-8 juin 2010) (www.unesco.org/culture/ich/index.php?lg=fr&pg=00026). Chap. III et IV (§ 109).

8. J. Habermas, cité par L. Blondiaux et Y. Sintomer, « L'impératif délibératif », *Politix*, 57, 2002, p. 24.



À lire aussi

Ethnographies des pratiques patrimoniales : temporalités, territoires, communautés
ethnographies.org n° 24,
juillet 2012, coordonné par
Ellen Hertz et Suzanne Chappaz-
Wirthner

Revue en ligne en texte intégral :
www.ethnographies.org

Cette revue est soutenue par le
MCC / DGP / DPRPS.

Du patrimoine ethnologique au PCI : l'action du CRÉCET en Basse-Normandie

Le Centre régional de culture ethnologique et technique (CRÉCET) a toujours conçu son action comme facteur de développement territorial et social, l'ethnologue étant un maillon dans la coconstruction sociale de tout projet patrimonial. Aujourd'hui, son engagement en faveur du patrimoine culturel immatériel bas-normand s'inscrit dans la continuité de ses missions.

PIERRE SCHMIT

Directeur du Centre régional de culture ethnologique et technique (CRÉCET) et ethnologue régional de Basse-Normandie

www.crecet.org

La ratification par la France, en 2006, de la convention pour le patrimoine culturel immatériel de l'Unesco n'a pas été sans susciter des débats notamment au sein du dispositif du ministère de la Culture et de la Communication, en charge du patrimoine ethnologique. Plaçant la communauté détentrice au cœur du processus patrimonial, la convention bouscule quelque peu la tradition française où l'expert joue habituellement un rôle de premier plan dans la désignation du patrimoine. Le fait que, selon la convention, les communautés définissent par elles-mêmes ce qui constitue leur patrimoine est l'un des éléments les plus âprement débattus car il favorise une certaine « ethnologie de soi », exempte de la distanciation requise par l'approche ethnologique. Malgré l'introduction de nouveaux vocables tels qu'« immatériel » ou « communauté », il s'agit en réalité d'un débat récurrent depuis une trentaine d'années autour de la question des rapports entre l'ethnologie et le patrimoine ethnologique, entre ethnologues et détenteurs ou acteurs du patrimoine. Ces débats souvent passionnés, jamais véritablement conclus, ont eu cependant le mérite de contribuer à l'enrichissement de la notion même de patrimoine. Au-delà des arguties intellectuelles, les positionnements des uns et des autres dans ces discussions tiennent tout autant des parcours individuels dans la sphère scientifique et administrative que de l'expérience vécue dans le domaine patrimonial. Ainsi en Basse-Normandie, l'engagement actuel du CRÉCET (Centre régional de culture ethnologique et technique) en faveur du patrimoine culturel immatériel n'est ni fortuit ni d'opportunité. Il résulte d'un long cheminement qui a permis de passer presque naturellement de la notion de patrimoine ethnologique à celle de patrimoine culturel immatériel.

Initiée par l'État et la Région Basse-Normandie en 1982, concrétisée en 1984, la création du CRÉCET, sous forme associative, procède de l'élargissement du patrimoine au champ ethnologique dans les années 1970. Elle résulte également de la mise en place, dans le cadre de la décentralisation culturelle, d'un réseau

d'acteurs spécialisés – conseillers à l'ethnologie en poste dans les DRAC ou « ethnologues régionaux » à l'instar du directeur du CRÉCET – chargés d'accompagner les politiques mises en œuvre au plan national par le ministère de la Culture et d'accompagner, ou de susciter, les initiatives émanant des territoires.

En dépit de l'engagement des deux partenaires lors de la création de l'association, la poursuite d'une action en faveur du patrimoine ethnologique régional a dû s'adapter au contexte dans lequel elle était mise en œuvre et surmonter, comme partout, quelques obstacles. Parmi ceux-ci figuraient la méconnaissance des particularités de ce nouveau champ patrimonial dépourvu d'assise juridique, l'absence de compétences spécifiques en matière culturelle des nouvelles régions, si ce n'est au terme de la loi celles de « promouvoir le développement économique, social, sanitaire, culturel et scientifique [...] et d'assurer la préservation de son identité [...] ». Ce n'est que vingt ans plus tard, en 2004, que les régions reçoivent, avec le transfert des services de l'Inventaire, une compétence propre en matière de patrimoine. La démarche n'était pas non plus portée en Basse-Normandie, à l'inverse d'autres territoires, par une forte revendication identitaire.

Ce contexte particulier a fortement incité à placer l'action relative au patrimoine ethnologique comme facteur de développement territorial et social et non en vue d'une connaissance cumulative au service de l'ethnologie en tant que discipline. Les projets développés par le CRÉCET se sont inscrits d'une part dans les différentes politiques, économiques ou sociales, poursuivies par les autorités régionales ; d'autre part, ils ont cherché le plus possible à prendre en compte les grandes mutations socioéconomiques de la région et, enfin et peut-être surtout, à accompagner les acteurs du territoire dans leurs démarches de reconnaissance et de valorisation des patrimoines. Les différentes actions, conduites de manière adaptée à chaque situation, se regroupent en quelques grands thèmes touchant les mutations des espaces ruraux, la mémoire

Le savoir-faire de la dentelle au point d'Alençon (France), inscrit en 2010 sur la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité (Unesco).



© MUCEM / P. Bekus

des milieux industriels et les identités professionnelles, la société et le patrimoine maritime, les questions urbaines, la transmission des savoir-faire...

En travaillant sur une matière contemporaine, « vivante », en étant impliqué sur le territoire, les spécificités du patrimoine ethnologique se font jour rapidement. Quelques mots suffisent à les qualifier : dynamique, relativité, appropriation. Toute action patrimoniale possède sa propre dynamique, c'est-à-dire que le fait patrimonial peut être constamment réinterprété, relancé, voire un temps oublié ; l'absence de définition juridique participe d'ailleurs de cette dynamique. Parce que le patrimoine des uns n'est pas nécessairement celui des autres, il est relatif. Enfin, il doit pour exister être approprié par un groupe social ou un territoire. L'analyse scientifique apporte une contribution à l'identification des éléments mais elle ne suffit pas, même accompagnée d'un support administratif, à les transformer en faits patrimoniaux s'ils ne sont pas portés par un corps social qui les revendique et en assure la transmission. En fait, il s'agit d'un va-et-vient subtil entre le scientifique, l'acteur patrimonial et les groupes sociaux concernés, en dépit de la distance par rapport à l'objet d'étude souvent revendiquée par le premier. Dans la configuration bas-normande, le rendu des travaux d'enquêtes et de terrain venant en appui d'un projet potentiellement patrimonial ne bénéficie généralement pas de l'indépendance que procure un cadre universitaire ou administratif bien établi mais fait le plus souvent l'objet de restitutions directes aux personnes concernées sous forme d'écrits, de films, d'expositions, de musées et de sites Internet... S'instaure donc entre les protagonistes une relation particulière où l'expert n'est qu'un maillon parmi d'autres et participe de la coconstruction sociale du projet patrimonial ; ce qui n'est pas sans exiger rigueur et déontologie face aux enjeux dont il est porteur.

Dès lors, la notion de patrimoine culturel immatériel (PCI) définie par la convention de l'Unesco depuis 2003 présente-t-elle une véritable rupture ? L'affirmation de la place des groupes et communautés, qui apparaît comme l'un des points forts de la convention, était déjà largement prise en compte dans les processus patri-

moniaux développés en Basse-Normandie, comme dans de nombreuses autres régions. Par ailleurs, les divers champs thématiques couverts par le patrimoine culturel immatériel sont pratiquement identiques à ceux énoncés à la fin des années 1970 pour le patrimoine ethnologique. L'engagement pour le PCI s'inscrit donc, pour ce qui concerne le CRÉCET, en continuité des actions conduites auparavant. Le changement le plus perceptible tient sans doute, et c'est là l'un des succès de la convention, dans l'évolution de l'initiative patrimoniale qui émane désormais fréquemment des groupes et communautés elles-mêmes et moins souvent des acteurs professionnels du patrimoine. Il en fut ainsi du « savoir-faire de la dentelle au point d'Alençon » porté par la très petite communauté des dentelières associée à l'administration du Mobilier national et aux collectivités territoriales, et inscrit sur la liste représentative du PCI en 2010. C'est également le cas du « Carnaval de Granville », initiative actuellement portée par son comité d'organisation avec un large appui de la population locale, soit une communauté de plusieurs milliers de personnes. Le rôle de l'institution patrimoniale n'est plus alors seulement de fournir des contenus scientifiques et culturels « prêts à l'emploi », mais d'accompagner la formalisation des projets, de faciliter la compréhension des enjeux de la démarche tant pour le patrimoine lui-même que pour la société, d'aider à transformer l'intention en un véritable projet pour la communauté et le territoire, permettant d'assurer la transmission future de l'élément patrimonial. C'est certainement cette dernière exigence qui constitue la véritable innovation introduite par l'Unesco.

La convention laisse aussi une part d'initiative aux institutions spécialisées pour l'élaboration des inventaires du PCI ; ce qui leur permet de travailler sur des items entrant dans ce champ, sans que pour autant l'appropriation par une communauté soit déterminée au préalable¹. De même, le CRÉCET souhaite contribuer à prendre en compte les savoir-faire des pêcheries fixes de la côte ouest du Cotentin. Il s'agira notamment de cerner la communauté détentrice de ce patrimoine, potentiellement porteuse d'un projet futur, et d'accompagner sa démarche.

Le carnaval de Granville. Enquête conduite par Patrice Bekus (2009-2011). Photos consultables dans la base PhoCEM du musée des Civilisations de l'Europe et de la Méditerranée : www.culture.gouv.fr/documentation/phocem/accueil.htm



1. Voir par exemple : G. Gallardo, P. Schmit (dir.), *Des arbres, des rites et des croyances*, CRÉCET / Éditions OREP, 2012. (Coll. « Les Carnets d'Ici ») [Recherches, textes et photographies : Yann Leborgne]. Présentation de l'ouvrage : www.culturecommunication.gouv.fr/Disciplines-et-secteurs/Patrimoine-culturel-immateriel/Recherche-et-Formations/Publications/Des-arbres-des-rites-et-des-croyances-2012

Inventorier, sauvegarder, former, valoriser : un réseau d'acteurs en Aquitaine

État, collectivités locales, associations et universités d'Aquitaine collaborent pour identifier et étudier le patrimoine culturel immatériel, pour sensibiliser et former les partenaires concernés, enfin pour restituer à l'attention de tous, chercheurs comme grand public, les résultats des travaux réalisés. Une dynamique efficiente au plan national, qu'accompagnent les ethnologues du ministère de la Culture et de la Communication.

SYLVIE GRENET

Chargée de mission,
MCC/ Direction générale des
patrimoines/Département du pilotage
de la recherche et de la politique
scientifique

La convention pour le patrimoine culturel immatériel (PCI) de l'Unesco est, avant tout, dédiée à la « sauvegarde » de ce patrimoine. Elle n'impose pas aux États-parties une politique uniquement orientée vers des labellisations : l'inscription sur les listes du PCI de l'Unesco n'est qu'un volet du dispositif. La convention insiste sur la manière dont les États peuvent reconnaître, identifier et mettre en valeur ce patrimoine sur leur territoire. Il s'agit d'établir des inventaires, d'encourager les études scientifiques, techniques et administratives, et enfin de concevoir des programmes éducatifs pour tous les publics, en tenant compte de la participation des communautés de praticiens.

Inventaire et études scientifiques

Le ministère de la Culture et de la Communication, chargé de mettre en œuvre cette convention, a commencé un inventaire du PCI en 2008. Les résultats des premières campagnes sont disponibles sur le site Internet du ministère¹. Ce travail a permis d'établir une méthodologie en même temps qu'il a fait surgir différentes approches et conceptions du PCI qui ont favorisé, dans certains cas, la mise en place d'une véritable politique de sauvegarde, comme c'est le cas en Aquitaine.

D'un point de vue méthodologique, l'inventaire mené en Aquitaine a été pionnier, et s'est appuyé sur une approche qui a pu être appliquée aux autres objets étudiés par ailleurs, sur d'autres thématiques et dans d'autres régions, avec d'autres partenaires. Financé dans un premier temps par le ministère de la Culture et de la Communication, il a été mis en œuvre par l'Institut occitan², opérateur privilégié du conseil régional d'Aquitaine, répondant à la volonté de la région, de la DRAC, des départements (dont les Pyrénées-Atlantiques et la Gironde) et des intercommunalités de soutenir et développer la pratique de la langue et de la culture occitanes (sous ses trois formes aquitaines : gascon, languedocien et limousin). Cet institut associe des partenaires publics,

le monde associatif régional, les acteurs scientifiques et culturels de Béarn, de Gascogne et d'Aquitaine. L'institut travaille en contact étroit avec le terrain, notamment en ce qui concerne les pratiques chantées, dansées et festives, ce qui a favorisé la mise en place d'une méthodologie adéquate, proche du terrain et des communautés, avec une volonté de diffusion la plus large possible.

La section d'occitan de l'université de Pau et des pays de l'Adour, sous la direction de Patricia Heiniger-Casteret, a également collaboré à l'inventaire, offrant ainsi aux étudiants la possibilité de réaliser des enquêtes de terrain. Le projet a pris une nouvelle ampleur en 2010, au sein de cette section de l'université de Pau, avec le financement par le conseil régional d'un projet de recherche sur une étude comparée des inventaires du PCI en France, au Québec et en Haïti, comportant plusieurs volets : recherches sur le terrain au Québec et à Haïti, et poursuite des enquêtes en Aquitaine. D'autres partenaires ont aussi rejoint le projet : le conseil général des Pyrénées-Atlantiques, pour le financement d'une bourse de thèse consacrée au PCI, et le département d'anthropologie sociale et d'ethnologie de l'université de Bordeaux.

Valorisation

Si elle reste fondamentale, la collecte des données n'est plus le seul volet du projet, qui s'oriente désormais vers la valorisation du PCI. Plusieurs axes ont été choisis en accord avec l'ensemble des partenaires.

D'une part, les premières fiches d'inventaire ont été mises en ligne sur les sites des principaux partenaires : celui du ministère de la Culture, celui de la DRAC Aquitaine et celui de l'Institut occitan.

D'autre part, deux colloques scientifiques sont prévus pour rendre compte du travail de collecte, ainsi que du travail comparatif autour des inventaires des trois pays ou régions. Le premier portera sur le lien entre PCI, sources et archivage, et permettra d'aborder

1. www.culturecommunication.gouv.fr/Disciplines-et-secteurs/Patrimoine-culturel-immateriel/Inventaire-en-France

2. Sous la responsabilité du directeur du pôle culture et société de l'Institut occitan, Jean-Jacques Casteret, ethnomusicologue.

3. Voir le programme sur <http://phonotheque.hypotheses.org/6342>

Cf. Patricia Heinger-Casteret



Carnaval de Géronce (Pyrénées-Atlantiques), 2012.

la manière dont le PCI peut interroger les méthodes de collecte des sources, leur utilisation sur Internet, et la propriété des informations par les communautés de praticiens. Par ailleurs, l'intégration de la notion de PCI dans le cursus des étudiants du département d'anthropologie sociale et d'ethnologie de l'université de Bordeaux et de la section d'occitan de l'université de Pau et des pays de l'Adour a fait l'objet d'une session de formation, organisée avec l'Institut occitan et avec la participation du ministère de la Culture et de la Communication (DGP/Département du pilotage de la recherche et de la politique scientifique) au printemps 2011. Cette formation pourra être reconduite dans les années à venir.

Enfin, une exposition est en projet pour 2013. Elle devrait se tenir au musée d'ethnographie de l'université de Bordeaux et offrira l'opportunité d'interroger les manières d'exposer et de collecter les pratiques du PCI.

L'inventaire du PCI en Aquitaine a été l'occasion de fédérer des compétences, des partenaires universitaires, associatifs ou institutionnels. Une dynamique qui s'affirme également dans d'autres régions : par exemple en Bretagne, où le travail de DASTUM pour sensibiliser au PCI est soutenu par le conseil régional ; en Loire-Atlantique, où des élus du conseil général soutiennent un travail d'appréhension anthropologique du territoire ; en Basse-Normandie avec le CRÉCET (cf. p. 44) ; ou encore en Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA), où la Maison méditerranéenne des sciences de l'Homme (Aix-en-Provence) envisage de proposer une formation à l'attention des chercheurs et responsables des inventaires du PCI dans le monde méditerranéen. Une formation s'est d'ores et déjà tenue en mars 2012 dans cette institution, avec le soutien de l'USR 3125 (Programme inter-MSH Archives de terrain) et l'IDEMEC (UMR 7307 CNRS), préparée en collaboration avec l'Arcade PACA, afin de sensibiliser les publics intéressés par l'inventaire du PCI français³. ■

ONG françaises accréditées auprès de l'Unesco

Le ministère de la Culture et de la Communication encourage les associations actives dans les domaines de l'ethnologie, de l'ethnomusicologie ou des danses et musiques traditionnelles à faire acte de candidature auprès de l'Unesco pour devenir ONG accréditée dans la mise en œuvre de la convention pour la sauvegarde du PCI. Ces ONG viennent renforcer l'expertise de l'organisation grâce aux savoirs et aux compétences qui leur sont propres.

Pour toute démarche d'accréditation, contact au MCC : christian.hotin@culture.gouv.fr ou sylvie.grenet@culture.gouv.fr

Plus d'informations :

www.culturecommunication.gouv.fr/Disciplines-et-secteurs/Patrimoine-culturel-immateriel/Les-PCI-francais-et-l-UNESCO/ONG-francaises-accreditees-aupres-de-l-UNESCO

Des formations sur le PCI à l'Université

– Université de Strasbourg, Master II, mention Anthropologie-ethnologie, spécialité Patrimoines immatériels et collections.

– Université de Tours, Master II professionnel, mention Patrimoine, spécialité Patrimoine culturel immatériel.

Plus d'informations :

www.culturecommunication.gouv.fr/Disciplines-et-secteurs/Patrimoine-culturel-immateriel/Recherche-et-Formations/Seminaires-et-Formations/Formations-initiales

Le Centre français du patrimoine culturel immatériel à Vitré

www.cfpci.fr

Le ministère de la Culture et de la Communication a désigné le centre de documentation de la Maison des cultures du Monde (MCM) « organisme compétent pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel présent sur le territoire national ».

Cette annexe de la MCM, située à Vitré (Ille-et-Vilaine), est devenue depuis début 2011 le Centre français du patrimoine culturel immatériel (CFPCI). Il offrira un espace d'information et de diffusion des ressources sur le patrimoine vivant (centre de documentation, site Internet et base de données en ligne), ainsi qu'un lieu de formation et de réflexion sur la mise en œuvre de la convention de l'Unesco (rencontres et séminaires). Le centre vise également le renforcement de réseaux d'acteurs (associations, experts, praticiens...), afin de promouvoir le partage d'expériences et les partenariats relatifs aux initiatives de sauvegarde du PCI. Il fera le lien entre ces acteurs et le ministère de la Culture, notamment pour les candidatures en vue d'une inscription sur les listes de l'Unesco ou pour le suivi des plans de gestion ou de sauvegarde des éléments inscrits.

Implanté en Bretagne, le CFPCI s'implique dans des actions d'animation culturelle locale et de sensibilisation au PCI (expositions, conférences et ateliers destinés au public et aux scolaires). En mai 2012, il a accueilli la première réunion des porteurs de candidatures françaises d'ores et déjà inscrites sur les listes de l'Unesco. En septembre 2012, le centre a organisé en partena-

riat avec le ministère de la Culture (DGP/DPRPS) le premier séminaire consacré à l'administration du PCI, rassemblant, en vue d'une approche comparative, chercheurs, administrateurs et responsables d'ONG de différents pays (Allemagne, Belgique, Espagne, France, Norvège, Portugal, Suisse). Les actes seront bientôt publiés. Le centre est aussi partenaire d'un colloque organisé par le CRÉCET, le centre de rencontres de Cerisy et le ministère de la Culture.

Rappelons que la MCM est, depuis sa création en 1982, engagée dans la défense de la diversité culturelle et la valorisation du PCI français et étranger, à travers la programmation de traditions spectaculaires, festives ou rituelles. Cette mission s'accompagne d'une réflexion sur la notion de PCI et trouve son prolongement dans la publication de la revue *l'Internationale de l'Imaginaire*¹. Ces diverses activités ont fait l'objet de collaborations régulières avec le ministère de la Culture. Depuis 2003, la MCM organise ainsi la Journée du patrimoine culturel immatériel, espace de débat sur la mise en œuvre de la convention, et accueille des réunions d'experts internationaux à Vitré.

SÉVERINE CACHAT
Directrice du CFPCI

1. Le dernier numéro dresse le bilan des premières années de mise en œuvre de la convention : Ch. Hotin coord., « Le patrimoine culturel immatériel. Premières expériences en France », *Internationale de l'Imaginaire*, n° 25, MCM/Actes Sud, 2011. Deux précédents numéros avaient été consacrés au PCI : « Le Patrimoine culturel immatériel : enjeux, problématiques et pratiques » (n° 17, 2004) et « Le patrimoine culturel immatériel à la lumière de l'Extrême-Orient » (n° 24, 2009).

Patrimoine immatériel en Suisse : enthousiasme et questionnements

Les enjeux politiques d'un inventaire du patrimoine culturel immatériel de même que la nécessité d'un regard critique sur sa réalisation ont été mis en avant par les ethnologues suisses, et sont aujourd'hui largement pris en compte par les organisations concernées. Deux secteurs, l'anthropologie et les musées, bénéficient plus particulièrement du travail de grande ampleur entrepris autour de ce patrimoine et des renouvellements conceptuels et méthodologiques qu'il induit.

OLIVIER SCHINZ

Conservateur adjoint du musée d'Ethnographie de Neuchâtel

En Suisse, la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel (PCI) est entrée en vigueur le 16 octobre 2008. La Confédération helvétique s'est ainsi engagée à identifier et inventorier le PCI présent sur son territoire : vaste opération scientifique, politique et identitaire dans laquelle de nombreux ethnologues prennent place en tant qu'experts ou observateurs ; vaste opération grâce à laquelle plusieurs millions de francs suisses ont été débloqués pour des travaux de recherche et d'expertise menés principalement – mais pas uniquement – par des ethnologues. Il est ainsi fort à parier que la « simple » signature de la convention de l'Unesco et sa mise en application auront des répercussions sur le moyen et le long terme quant à la place et la teneur de la discipline anthropologique en Suisse. Bien que le processus soit en cours, et qu'il soit très jeune, tentons une première analyse rapide de son déroulement et de ses effets, visibles ou escomptés.

Les enjeux liés à la mise en place et à la réalisation de l'inventaire sont antérieurs à la ratification de la convention et se trament entre quatre acteurs principaux, quatre champs disciplinaires et institutionnels forts qui tantôt s'opposent, tantôt se chevauchent : l'Office fédéral de la culture (OFC) ; les milieux du folklore et des traditions populaires ; les sciences humaines, plus spécifiquement l'ethnologie et dans une moindre mesure l'histoire ; les musées. C'est l'Office fédéral de la culture (OFC) qui hérite, *de facto*, de la tâche de mettre en application la convention. Constitutionnellement dépourvu de toute compétence à légiférer en matière de gestion et de sauvegarde du PCI, cet office se voit dès les premiers débats officiels en 2007 chargé du rôle d'organisateur et d'accompagnateur pour la réalisation de l'inventaire, tandis que les vingt-six cantons suisses sont tenus de fournir le travail d'identification et de dressage de la liste.

Ce rôle met l'OFC au cœur de la question de l'expertise irrémédiablement liée à ce travail : sur quelles instances scientifiques ou culturelles s'appuyer ? À cette époque, un acteur semble avoir plusieurs longueurs

d'avance et pouvoir fournir, clé en main, une réponse immédiate à la question de l'inventaire : la section suisse du Conseil international des organisations de festivals de folklore et d'arts traditionnels (CIOFF) a en effet déjà dressé un répertoire suisse du PCI à l'aide d'un projet-pilote consultable sur internet (www.cioff.ch). L'histoire pourrait s'arrêter là : l'inventaire dressé, très folklorisant étant donné son auteur, aurait très bien pu satisfaire aux contraintes de la convention de l'Unesco. C'est sans compter, toutefois, sur l'implication grandissante des milieux scientifiques issus des sciences humaines, principalement de l'ethnologie, dans ce champ émergent du PCI. L'Académie suisse des sciences humaines et sociales (ASSH) publie, dans son second bulletin de 2008, un dossier consacré au PCI dans lequel interviennent des représentants des quatre domaines disciplinaires présentés plus haut. De nombreux anthropologues insistent sur l'aspect politique lié à l'élaboration d'un inventaire suisse et sur la nécessité d'accompagner la démarche d'un regard critique. L'ASSH organise, dans la foulée, une journée de réflexion sur la signification du concept de PCI pour les sciences.

À lire la suite de ces discussions et d'autres contacts formels ou non, la nécessité d'un regard critique issu de l'anthropologie semble avoir trouvé les faveurs de l'OFC. Celui-ci créé en 2008 un groupe de travail chargé de définir les grandes lignes de la mise en place de l'inventaire puis mandate une équipe de la Haute École spécialisée de Lucerne (HSLU) à la tête de laquelle un ethnomusicologue est placé. Cette équipe a pour tâche d'assurer la coordination et la cohérence du travail entre les cantons. Parallèlement, le Fonds national suisse pour la recherche scientifique (FNS) engage 2 200 000 francs suisses sur un projet de recherche déposé par l'Institut d'ethnologie de l'université de Neuchâtel en collaboration avec de nombreuses autres institutions suisses et internationales, dont le but est d'étudier de multiples facettes du processus d'inventaire en cours. Des doctorants, post-doctorants, chercheurs



© MEN, cl. Alain Germond



© MEN, cl. Alain Germond

de différentes disciplines (anthropologues mais aussi linguistes ou muséologues) sont ainsi réunis autour d'un seul objet d'étude, le PCI. Le musée d'Ethnographie de la ville de Neuchâtel, partie prenante de la recherche, s'engage dans une trilogie d'expositions temporaires liées au PCI. Après des périodes d'hésitations et de questionnement, les cantons mettent en place les structures qui vont leur permettre d'effectuer le travail appelé par la convention et coordonné par l'OFC, dont la date butoir a été fixée au printemps 2012 et dont le résultat est visible depuis septembre 2012 sur le site dédié (www.traditions-vivantes.ch). Il y a là autant de manières de faire que la Suisse possède de cantons : certains services cantonaux de la culture se débrouillent seuls, d'autres mandatent des musées ou des chercheurs pour effectuer le travail, d'autres encore nomment des commissions d'experts qui mandatent elles-mêmes quelqu'un, certains musées sollicités forment des commissions pour les accompagner dans leurs travaux, etc.

Deux acteurs semblent toutefois avoir particulièrement bénéficié de cette mise en mouvement : l'anthropologie et les musées. C'est en effet au sein de cette discipline ou parmi les conservateurs et responsables de musées que les cantons vont très majoritairement aller quérir les compétences nécessaires au lourd travail demandé par l'OFC. En Suisse francophone, les cantons de Fribourg, Valais, Genève et, plus marginalement, Neuchâtel ont fait appel à des ethnologues (dont trois sont responsables ou employés de musées) pour effectuer ou diriger le travail. En Suisse allemande, les cas sont encore bien plus nombreux et impliquent aussi bien des cantons que des régions intercantionales.

Il est difficile de quantifier le travail effectué et les financements investis pour le PCI, en Suisse, depuis la ratification de la convention mais, assurément, cela est considérable. En comptabilisant les heures de travail de fonctionnaires mobilisés dans le processus, les sommes investies pour mandater des experts, les sommes investies dans la recherche aux niveaux locaux comme fédéraux, on peut estimer que près de 3 millions de francs suisses ont été investis dans la création et dans l'étude de l'objet PCI sur une période de quatre ans

(2008-2012). Une grande part de cet argent relève de budgets de fonctionnement normaux d'instituts de recherche, de services cantonaux de la culture, de musées, etc., qui ont décidé de consacrer tout ou partie de leurs efforts à cet objet, en regard de l'importance que l'inventaire en cours leur procure. Cet engouement aura, cela semble certain, un impact sur les disciplines et les institutions les plus concernées. Les musées, spécialistes consacrés de la culture matérielle, se retrouvent au cœur du travail de réflexion autour de la culture immatérielle – la moindre de leur prise de position étant, de longue date, de montrer l'inanité d'une séparation stricte de ces deux types de cultures – et des enjeux liés à sa patrimonialisation et à sa mise en scène. Les anthropologues, quant à eux, renouvellent leurs objets d'études, leurs rapports avec les autorités officielles comme avec les porteurs de traditions, aussi divers soient-ils, et doivent se trouver une place dans un processus d'expertise que, par ailleurs, ils cherchent à comprendre et à critiquer. Des thèses sont entreprises autour d'objets potentiellement issus du PCI (mais pas nécessairement retenus dans les inventaires en cours) comme du processus, de ses enjeux politiques, scientifiques et identitaires. Des cours sur le PCI sont donnés dans des instituts universitaires, des expositions sont réalisées, des rencontres mettent en lien les acteurs principaux de ce mouvement : tout cela va entraîner une adaptation de la discipline à cette nouvelle réalité, et une modification des pratiques comme des réflexions des ethnologues impliqués.

Ce mouvement a, finalement, vocation à se développer et se poursuivre, tant le premier travail d'inventaire semble avoir suscité autant d'enthousiasme que de questionnements intéressants dans la plupart des cantons suisses. Des commissions se mettent en place pour poursuivre une réflexion locale et nourrir l'inventaire national ainsi que les dossiers qui seront soumis à l'Unesco pour une reconnaissance officielle. Seul l'avenir nous renseignera sur l'importance des modifications subies par l'anthropologie et par les musées, comme sur la possibilité de participer à un tel travail d'expertise tout en gardant la distance et la lucidité nécessaire à toute réflexion critique. ■

Deux vues de l'exposition *Bruits*, premier opus de la trilogie du musée d'Ethnographie de Neuchâtel (MEN) sur le patrimoine culturel immatériel (www.men.ch).

1. La matérialité immergée : l'aquarium de la salle « écho des réserves ».
2. Trad'icer, machine à congeler les traditions du MEN.

Le « patrimoine vivant » au Québec

Province d'un pays qui n'a pas ratifié la convention de l'Unesco sur le patrimoine culturel immatériel, le Québec porte néanmoins une attention à ce qu'on appelle aussi « patrimoine vivant ». Celle-ci, nourrie de la tradition ethnologique et de l'action des organismes culturels, a donné lieu à des programmes d'inventaires dès 2003, dont la portée reste à analyser. Entre Loi sur le patrimoine culturel et débats intellectuels, l'année 2011 a marqué un tournant et une accélération dans la reconnaissance de ce patrimoine au Québec.

ANTOINE GAUTHIER

Directeur général du Conseil québécois du patrimoine vivant

La Loi sur le patrimoine culturel

L'Assemblée nationale du Québec a adopté, à l'automne 2011, la Loi sur le patrimoine culturel (loi 82), qui est entrée en vigueur le 19 octobre 2012. Celle-ci remplace la Loi sur les biens culturels, datant de presque quarante ans, qui ne prenait pas en compte le patrimoine culturel immatériel (PCI). Elle vient compléter certaines orientations déjà présentes dans la Loi sur le développement durable de 2006.

Le texte initial du projet de loi prévoyait, pour le PCI, trois points : l'inclusion du patrimoine immatériel comme partie intégrante du patrimoine culturel des Québécois ; des statuts de reconnaissance nationale (*désignation*) et municipaux (*identification*) pour les éléments inscrits ; et la possibilité pour le ministre de la Culture de soutenir financièrement la *connaissance* liée au patrimoine immatériel (assortie cependant de la prescription sous-jacente de ne pas soutenir les initiatives de *mise en valeur*, de *protection* ou de *transmission*). Les deux premiers aspects ont remporté l'assentiment des observateurs. En revanche, la dernière disposition a surpris, entre autres par son caractère contraire à l'esprit des travaux de l'Unesco (en particulier la définition de « sauvegarde »).

Les divers ethnologues membres du Conseil québécois du patrimoine vivant (CQPV) ou consultés à titre d'experts ont tôt fait de soulever l'incongruité d'une approche basée exclusivement sur la recherche au détriment d'un soutien à des activités de transmission ou de mise en valeur. Il pouvait sembler avantageux pour les ethnologues, à première vue, que l'ensemble des subventions gouvernementales vouées au PCI soit strictement affecté à la connaissance. Mais une stratégie de développement qui se veut adéquate en appelle plutôt à un renversement des priorités. La convention de l'Unesco et la Loi sur le patrimoine culturel ne sont effectivement pas des instruments visant prioritairement la recherche. Celle-ci demeure un moyen parmi d'autres d'atteindre le but poursuivi, c'est-à-dire la pérennisation de pratiques culturelles patrimoniales.

La recherche devra se voir évaluée à partir des résultats qu'elle pourra en l'espèce susciter – selon les disciplines étudiées –, au même titre que les autres moyens publiquement soutenus.

Fort heureusement, l'article concerné par le pouvoir subventionnaire du ministre de la Culture en matière de PCI a été amendé, à la suite notamment du dépôt du mémoire du CQPV devant la Commission de la culture et de l'éducation. Le ministre pourra donc continuer de soutenir des actions de mise en valeur et de transmission du PCI une fois la loi effective.

La Loi sur le patrimoine culturel représente un espoir d'amélioration des conditions de sauvegarde pour le PCI, de même qu'une perspective de changement des mentalités au niveau institutionnel. Les initiatives autour du « pratiquer des activités transmises de génération en génération » ont en effet connu une détérioration croissante de financement en devises réelles ces vingt dernières années, et ce, malgré la situation précaire de la pratique et de la transmission de plusieurs éléments phares du PCI. Un total équivalant à 139 000 euros est ainsi alloué au fonctionnement de cinq « organismes en patrimoine de portée nationale », reconnus par le ministère de la Culture, dont la mission touche le développement du PCI. Même à l'échelle du Québec, cette somme est dérisoire. Le portrait du soutien gouvernemental ne serait pas complet si l'on ne tenait compte que de ces cinq organismes. Nous ne disposons toutefois pas de données agrégées satisfaisantes au Québec pour évaluer de façon quantitative le soutien global affecté au PCI par les différentes instances publiques ou encore pour évaluer les retombées socioéconomiques, ni pour mesurer le nombre ou la répartition des praticiens par secteur. Afin de remplir efficacement son rôle, qui est de favoriser un équilibre entre les forces du marché – incluant en partie l'offre pédagogique – et l'intérêt public en matière de PCI, le ministère de la Culture devra se doter rapidement d'un état des lieux complet du patrimoine immatériel. Ce projet est actuellement en gestation au CQPV.



Couverture du mémoire du Conseil québécois du patrimoine vivant sur la loi 82.

Mémoire disponible en ligne (PDF) : <http://patrimoinevivant.qc.ca/wp-content/uploads/2009/10/Le-patrimoine-immateriel-dans-la-legislation-quebecoise-memoire-du-CQPV-sur-le-projet-de-loi-82.pdf>

Des conceptions distinctes

L'année 2011 aura été le terrain d'opinions parfois passionnées. Deux tendances théoriques sont ressorties des discussions publiques (et parfois médiatiques) impliquant la société civile autour du PCI, plus particulièrement autour du projet de loi.

En premier lieu, une conception centrée sur l'étude du patrimoine s'est affirmée dans un texte d'opinion paru dans le journal *Le Devoir* du 2 mai 2011. Un groupe formé d'une dizaine d'ethnologues, d'historiens et de spécialistes du patrimoine bâti y soutenait – en marge d'une requête pour modifier la définition du PCI contenu dans le projet de loi¹ – qu'il existe d'un côté des « porteurs de tradition » qui vivent dans un « milieu naturel », et de l'autre des « regroupements associatifs qui agissent comme des conservateurs et des interprètes *in vitro* des traditions ». Cette dichotomie se base sur l'idée qu'il y aurait des personnes qui exécuteraient des activités qualifiées par essence d'authentiques, qui ignoreraient le plus souvent la valeur de leur pratique et qui opéreraient généralement dans un contexte familial. Cette conception implique pour le chercheur un rôle originel de gardien des traces documentaires et de détenteur principal des moyens de mise en valeur du PCI. Les regroupements associatifs, selon ce portrait, jouent en revanche un rôle de perversion du patrimoine. Aucun « porteur de tradition » n'en serait donc a fortiori membre, sinon pour y faire autre chose que ce qui est normalement prévu dans son « milieu naturel », conçu comme un contexte ancien quasi immuable et gardé principalement par des personnes âgées.

Cette même conception se déploie en différentes ramifications rhétoriques chez l'un des signataires du texte du 2 mai, le titulaire de la Chaire de recherche du Canada en patrimoine ethnologique de l'université Laval, Laurier Turgeon, principal partenaire du ministère de la Culture pour les projets liés au PCI avant l'adoption de la loi. À nouveau, on constate que « le patrimoine culturel immatériel [...] est entièrement renouvelable, s'entretient pratiquement de lui-même² », et qu'il suffit ainsi d'en faire la recherche pour l'exalter. Mais l'étendue du concept diffèrera radicalement de celle présentée dans le texte du 2 mai, non sans révéler au passage une importante contradiction axiologique³ Le PCI peut en effet se concevoir selon ses travaux comme tout trait culturel auquel quelqu'un – de l'intérieur ou de l'extérieur d'un groupe concerné – accorderait une signification sociale à cet effet. L'absence d'obligation de reconnaissance du PCI par des détenteurs de traditions ou par une communauté dans les critères de l'inventaire IREPI⁴ en est symptomatique. Ainsi, les événements comme les fêtes, les spectacles et les festivals constituent in extenso du PCI⁵. Le show-business québécois (et son histoire) représente, sans distinction et dans sa totalité, une forme paradigmatique de patrimonialisation en ce sens qu'il met en scène un corpus d'œuvres traduisant l'identité d'un peuple⁶. Un bon exemple d'activité du PCI est ici symbolisé par « les spectacles de Céline Dion » dans le cadre des célébrations du 400^e anniversaire de

la ville de Québec⁷. Le PCI est alors compris comme synonyme de culture en général⁸. Cette synonymie tire son origine dans la transposition du concept de PCI vers « ce qui représente le champ d'étude de l'ethnologie ou des sciences humaines », voire, de façon encore plus problématique, vers tout trait culturel que le chercheur jugera pittoresque, historique ou identitaire selon le contexte. Elle tend à rendre, selon plusieurs analystes, la notion de PCI aussi inopérante que superflue.

Une deuxième conception plus pragmatique est ressortie dans la foulée des discussions publiques autour du projet de loi sur le patrimoine culturel. Cette position, inspirée par la convention de l'Unesco, a été défendue tant par les experts et ethnologues réunis au sein du CQPV que par la plupart des membres de ce dernier, et ce, dans les différentes régions du Québec⁹. Selon celle-ci, les associations qui travaillent à mettre en valeur, à transmettre et à faire de la recherche sur des éléments culturels transmis de génération en génération accomplissent un rôle de premier plan dans l'impératif de sauvegarde – et donc de développement de long terme – du PCI au Québec. Les médiateurs du patrimoine vivant, organismes ou corporations privées sont les meilleurs alliés des pouvoirs locaux ou nationaux dans cette entreprise, parce qu'ils rallient dans l'espace public bon nombre de forces vives liées aux arts, savoirs et techniques artisanales fondés sur la tradition. Ainsi, les différents acteurs culturels deviennent eux-mêmes les principaux maîtres d'œuvre des stratégies de développement concernant leurs pratiques, en constante adaptation face à de nouveaux contextes sociaux et technologiques, que ces dernières soient exercées pour le loisir ou de façon professionnelle. Le soutien public dirigé vers ces activités patrimoniales est ainsi envisagé comme devant passer le plus souvent par des structures auxquelles ces mêmes acteurs prennent part, le cas échéant. Ce soutien se modulera en fonction des différents domaines de pratique, selon des besoins et des objectifs propres, en plus de se traduire idéalement par une inclusion à divers degrés dans le système formel d'enseignement. L'amendement de l'article de la loi favorisant un soutien ministériel à la connaissance, à la mise en valeur ainsi qu'à la transmission du PCI représente une réponse positive face à cette préoccupation de sauvegarde, dans un contexte de fragilité de plusieurs éléments du PCI.

Conclusion

L'adoption de la Loi sur le patrimoine culturel représente une perspective encourageante et marque le pas, espérons-nous, d'une nouvelle ère en matière de PCI et de recherche de type ethnologique au Québec. En matière de patrimoine vivant, l'ethnologue a toute légitimité pour jouer un rôle utile. Mais ce nouveau contexte implique la coopération de tous les acteurs concernés. Il implique également que l'encre dévolue au secteur du PCI ne soit pas seulement celle, noire, des textes, des lois et des études, mais également, et surtout, de la couleur des billets permettant l'action culturelle. ■

A. Gauthier (dir.), *Les mesures de soutien au patrimoine immatériel*, actes du colloque, avril 2011, Québec. Conseil québécois du patrimoine vivant, 2012. 278 p.

Disponible en ligne (pdf) : <http://patrimoinevivant.qc.ca/2012/05/parution-du-livre-les-mesures-de-soutien-au-patrimoine-immateriel>



1. Voir entre autres à cet effet : <http://patrimoinevivant.qc.ca/2011/08/une-nouvelle-definition-du-patrimoine-immateriel-dans-le-projet-de-loi-82/>
2. Cf. L. Turgeon, Présentation du colloque : « L'esprit du lieu : entre le patrimoine matériel et immatériel », Québec, 2008 (PDF) : <http://openarchive.icomos.org/242> [consulté le 11 oct. 2011].
3. Comment concilier d'autre part le fait que des manifestations du PCI puissent avoir cours dans une diversité de lieux avec l'idée qu'il existerait un lien de nécessité bidirectionnel entre le patrimoine immatériel et le patrimoine matériel ? (Cf. L. Turgeon dir., *L'esprit du lieu : entre le patrimoine matériel et immatériel*, Québec, PUL, 2009, p. 434). L'auteur confondra par ailleurs à l'envi, dans l'introduction de son ouvrage, l'aspect « immatériel » de la culture avec le « patrimoine » immatériel.
4. *Inventaire des ressources ethnologiques du patrimoine immatériel* : <http://irepi.ulaval.ca>
5. J. Gadbois et L. Turgeon, « Visiter l'âme d'un pays » dans : *Patrimoine immatériel : la vie qui bat*, magazine *Continuité*, n° 127, hiver 2010-2011, Québec (QC).
6. Cf. Encyclopédie du patrimoine culturel de l'Amérique française : www.ameriquefrancaise.org/fr/listeMedia-chansons.html#JJ_paWIPyyE
7. L. Turgeon, « Introduction. Du matériel à l'immatériel. Nouveaux défis, nouveaux enjeux », dans : *Ethnologie française*, 2010/3, vol. 40.
8. La déclinaison concrète du PCI se promène ici de la captation de l'opinion qu'une personne émet à propos d'un édifice (la « mémoire orale d'un bâtiment ») à n'importe quelle exposition dans un musée, en passant par une nouvelle création du Cirque du soleil, des événements costumés rappelant une époque ancienne (les « Fêtes de la Nouvelle-France ») ou une projection multimédia sur l'histoire de la Vieille Capitale (le « Moulin à images »). (Cf. L. Turgeon, *Mémoire sur le projet de loi 82 sur le patrimoine culturel*, Québec, 2010. Voir également *op. cit.*, présentation du colloque de Québec).
9. Cf. entre autres : *Le patrimoine immatériel dans la législation québécoise*, mémoire du CQPV, 2010.

La sauvegarde du PCI en Flandre : un changement de paradigme

Dans la communauté flamande de Belgique, le paysage institutionnel de la culture traditionnelle, depuis la *volkskunde* et l'ethnologie jusqu'à la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, a subi de grandes transformations depuis l'an 2000. Le cheminement réalisé, de la Commission royale belge du folklore, section flamande, vers le Centre flamand pour l'étude de la culture populaire (1998-2007) jusqu'à « FARO. Interface flamande pour le patrimoine culturel » est révélatrice d'une évolution internationale et interdisciplinaire.

MARC JACOBS

Directeur de FARO, Interface flamande pour le patrimoine culturel, et professeur à la Vrije Universiteit Brussel (Bruxelles)

Une particularité belge est la division constitutionnelle entre les régions et les communautés. Les régions ont la compétence pour les monuments, les paysages et l'archéologie. La gestion du patrimoine meuble et immatériel est sous la compétence des communautés. Cette distinction implique aujourd'hui, dans la partie néerlandophone de la Belgique, au minimum deux décrets, deux ministres et deux administrations. Il y a à peine dix ans, quasiment personne en Flandre n'utilisait le mot néerlandais *erfgoed* (patrimoine) pour parler des musées, des archives, des bibliothèques, des associations d'histoire de proximité, de généalogie ou des traditions. En 2000, cela était également le cas pour *l'immatériel cultureel erfgoed* (le patrimoine culturel immatériel). Dix ans plus tard, suite aux travaux de l'Unesco, c'est une expression clé présente dans les textes officiels de tous les niveaux, et même, mais de manière plus limitée, dans les médias de masse en Flandre. La notion cruciale de « sauvegarde » n'a pas eu un succès comparable. La traduction rapide et officielle de *bescherming* (protection) est remise en question, d'abord par des alternatives sympathiques mais non officielles comme *koesteren* (couvrir) et, depuis décembre 2010, par une nouvelle traduction officielle : *borgen* (conserver). En même temps, le mot anglais *safeguarding* ou *safeguarden* (néologisme paresseux considéré comme une faute linguistique) est utilisé, surtout aux Pays-Bas. Cette difficulté d'exprimer en néerlandais ce que signifie « sauvegarder le patrimoine culturel immatériel » est révélatrice de la rapidité de l'introduction d'un nouveau paradigme de (gestion du) patrimoine immatériel et du manque de bonnes pratiques, de méthodes et de théories convaincantes jusqu'à présent.

Entre 1998 et 2010, la notion de *volkscultuur* (culture populaire) dominait les débats et la politique culturelle en Flandre. Ce terme technique et politique couvrait aussi bien les traditions, le patrimoine ethnologique (y compris la culture de la vie quotidienne, la cybercul-

ture ou la culture des immigrants), l'histoire et la mémoire locale, la généalogie aussi bien que le monde des associations du patrimoine et des volontaires. La publication en 2000, aux Pays-Bas, d'un manuel : *Volkscultuur. Een inleiding tot de Nederlandse etnologie*¹ pour l'« ethnologie néerlandaise » essayait de provoquer une rupture entre une approche traditionnelle et essentialiste du « folklore », de la « vie du peuple » (*volksleven*), et la recherche d'une discipline scientifique appelée *volkskunde* pour les XIX^e et XX^e siècles. On souhaitait alors une approche plus interdisciplinaire (entre autres inspirée par l'ethnologie française, le *public folklore*, les *folklore* ou *performance studies* prônées par Barbara Kirshenblatt-Gimblett²) et (dé)constructiviste. En Flandre, ce changement de paradigme scientifique a influencé les nouvelles approches de la politique culturelle et le cadre de référence des nouveaux médiateurs du patrimoine qui étaient l'avant-garde d'une nouvelle politique. En 1998, un décret flamand concernant la culture populaire a remplacé la « section flamande » de la Commission royale belge du folklore (un conseil de folkloristes et d'historiens, sans budget ni cadre professionnel) par un Centre flamand pour l'étude de la culture populaire (VCV) composé, au début, de quatre professionnels (FARO compte aujourd'hui vingt-deux collaborateurs). Ce centre a marié les perspectives scientifiques que je viens d'évoquer et les nouveaux défis d'une politique culturelle hyperdynamique, mettant l'accent sur la participation et cultivant une définition de patrimoine très élargie. La notion de « patrimoine culturel » a été lancée en Flandre depuis 2001. Sont liés à cette politique des investissements substantiels (le budget de la culture a doublé en une décennie). En 2008, un décret de synthèse sur le patrimoine culturel (hors monuments, paysages et archéologie sous le sol ou sous l'eau) a réglé en Flandre les subventions et l'organisation des musées, des archives, des associations et des centres d'expertise.

1. Nijmegen, SUN, 2000.

2. www.nyu.edu/classes/bkg/web



© Ville de Grammont (Geraardsbergen)

Les Krakelingen et le Tonnekensbrand, fête du feu et du pain de la fin de l'hiver à Grammont (Geraardsbergen) en Belgique. Inscrit en 2010 sur la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'Unesco.



© Sportimonium, cl. Rob Walhers

Un programme pour cultiver la ludodiversité : la sauvegarde des jeux traditionnels en Flandre. Sélectionné en 2011 par l'Unesco sur le registre des meilleures pratiques de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel.

La différence constitutionnelle entre les compétences liées au sol et celles liées à la culture et aux personnes explique partiellement la différence entre deux champs de patrimoine qui sont en train de se consolider au niveau flamand. Mais on ne doit pas oublier la différence fondamentale et stratégique qui est apparue dans les années 2000 au sein de l'Unesco même, entre le patrimoine mondial d'une part et, d'autre part, le mouvement d'émancipation du patrimoine immatériel et le focus mis, au moins en principe, sur les groupes et les individus. Jusqu'à présent, au plan européen, on ne voit pas d'investissements réels dans la sauvegarde du patrimoine immatériel. L'exception majeure est la convention-cadre du Conseil de l'Europe sur la valeur du patrimoine culturel pour la société (adoptée à Faro le 27 octobre 2005, entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2011³). Dans ce texte, la reconnaissance de la notion de politique de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel est, au moins, implicite. Le décret flamand de 2008 s'est approprié et a légèrement élargi la notion de « communauté patrimoniale », en incluant sous une forme modifiée l'article 2, b de la convention-cadre de Faro : « Une communauté patrimoniale se compose de personnes et organisations qui attachent de la valeur à des aspects spécifiques du patrimoine culturel qu'elles souhaitent, dans le cadre de l'action publique, maintenir et transmettre aux générations futures. »

La politique culturelle flamande repose non seulement sur le financement d'une série d'organisations « têtes de réseaux » pour des institutions et associations autour d'un thème ou d'un domaine du patrimoine, mais aussi sur la mise en réseau de ces organisations et personnes, et enfin sur le renforcement de l'ensemble par la création d'une interface prenant la forme d'une institution spécifique. Depuis 2000, la politique patrimoniale culturelle en Flandre a beaucoup investi dans les professionnels de la médiation, sorte de « courtiers culturels » (*cultural brokerage*), aussi bien au niveau local (avec des « cellules de patrimoine », des profession-

nels ayant comme mission la synergie et la collaboration locale) qu'au niveau flamand avec des points de supports, c'est-à-dire des ONG(GO) (organisations non gouvernementales avec des subventions substantielles gouvernementales). En 2008, pour faire fonctionner le nouveau décret, une fusion entre le VCV et une institution similaire (Culturele Biografie Vlaanderen) a résulté en un « point de support » unifié, l'ONG(GO) FARO⁴.

La convention de l'Unesco pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel est un chef-d'œuvre de compromis et d'ambiguïté. Un des grands défis des années 2010 est de comprendre que cette convention ne se résume pas seulement à l'article concernant la liste représentative, mais comporte beaucoup d'autres articles. Il existe également des directives opérationnelles de l'Unesco pour la mise en œuvre de cette convention, des forums électroniques doivent être lancés, des programmes de sauvegarde sont à soutenir.

En décembre 2010, la ministre flamande de la Culture, Joke Schauvliege, a publié un document intitulé « Une politique pour le patrimoine culturel immatériel en Flandre – Note de vision » (25 pages), dans lequel elle combine des conventions internationales (surtout Unesco 2003 et Faro 2005) et le décret flamand de 2008⁵. Si depuis la crise financière, les investissements dans le secteur du patrimoine sont ralentis en Flandre, le potentiel est encore intact. On commence à comprendre la complexité et la fragilité des processus de sauvegarde. Des investissements dans la formation, dans quelques projets de sauvegarde ou de recherche réflexive, ainsi que des possibilités de mise en réseau, ou encore les premiers signes d'une nouvelle vague de recherches et de pratiques interdisciplinaires sont des points positifs. Une interface comme FARO, où toutes les évolutions récentes autour de la culture populaire et du patrimoine que je viens d'évoquer se rejoignent, essaie aujourd'hui d'être un modeste phare dans un monde de tempêtes financières et culturelles. ■

3. <http://conventions.coe.int/treaty/fr/treaties/html/199.htm>

4. Voir www.faronet.be

5. Cf. www.kunstenenerfgoed.be, ou www.faronet.be/e-documenten/een-beleid-voor-immaterieel-cultureel-erfgoed-in-vlaanderen-visienota-vlaams-minister-v (versions en français et en anglais).

L'Inventaire du PCI en Flandre

Depuis le 15 septembre 2012, l'Inventaire du PCI en Flandre, sous forme de base de données interactive, est en ligne : www.immaterieelerfgoed.be

Il est pour le moment disponible en néerlandais, en attendant des applications dans d'autres langues.

La « triplète » de la politique pour le PCI en Grèce : ethnologue, expert et fonctionnaire

En Grèce, la valorisation toujours actuelle des « grandes valeurs antiques », ainsi que des réticences fortes à reconnaître des éléments culturels propres à différentes « communautés » sont un frein au développement d'une politique de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel. L'ethnologue-fonctionnaire tente, malgré tout, de sensibiliser les acteurs concernés et de mettre en œuvre avec rigueur les directives de l'Unesco pour l'inventaire de ce patrimoine.

PANAVIOTA ANDRIANOPOULOU

Ethnologue
Ministère de la Culture, Grèce

Cet article est dédié à l'île de Chios, terre de production exclusive du mastic, qui souffre des conséquences d'un important incendie qui a détruit cet été 40 % de la production de mastic. 145 000 hectares de champs et de forêts ont été brûlés !

Le ministère hellénique de la Culture et le PCI

La politique culturelle grecque et toute stratégie de patrimonialisation, depuis 1840, sont axées sur la protection et la mise en valeur de monuments architecturaux et de découvertes archéologiques. L'étude de la culture populaire, de même, repose sur la recherche de la permanence des vestiges du passé, au détriment de certaines formes jugées indignes ou de peu de valeur. De la même manière, on passe sous silence la culture populaire et le quotidien des communautés qui vivent sur le territoire de l'État grec depuis l'époque ottomane mais qui se singularisent par des religions, des langues ou des caractéristiques ethnolcales différentes. La culture populaire est, pratiquement jusqu'aux années 1970, un domaine réservé au folklore, aux festivals touristiques et à la propagande démagogique des colonels.

La situation a ensuite évolué. Le ministère de la Culture, fondé sous la dictature, en 1971, devient autonome en 1977. Dans les années 1980, les changements sociopolitiques menés par le gouvernement socialiste, l'entrée de la Grèce dans l'Union européenne, l'ouverture vers l'extérieur grâce au nombre accru de chercheurs se rendant à l'étranger, sont autant de facteurs qui conduisent à une modernisation et à une restructuration administrative et cognitive. Petit à petit disparaissent les complexes envers la culture populaire, bientôt érigée en « patrimoine culturel ».

Au début des années 1990, on conceptualise progressivement les biens culturels immatériels, pour aboutir en 2002 à en donner une définition minutieuse dans la nouvelle loi Pour la protection des Antiquités et du Patrimoine culturel en général¹. Cette définition ressemble de manière significative à celle du patrimoine culturel immatériel (PCI) énoncée dans la convention de

l'Unesco². Le concept théorique du PCI semble institutionnalisé, ayant acquis un cadre juridique.

La Grèce participe à l'élaboration du texte de la convention de l'Unesco, notamment grâce aux experts diplomates du ministère des Affaires étrangères³, et la ratifie ; elle devient loi d'État (n° 3521/2006) en 2006. Aujourd'hui, on assiste en Grèce à certaines initiatives, mais on ne peut pas encore parler d'une politique nationale bien orchestrée et coordonnée.

L'ethnologue pris au piège : Et si la boîte de Pandore s'ouvrait...

Parmi les fonctionnaires spécialisés du ministère de la Culture figure, depuis les années 1990, l'ethnologue. Depuis 2003, le décret présidentiel n° 191 décrit les compétences des ethnologues au ministère de la Culture. En 2006, suite à un concours national, le ministère reçoit six ethnologues formés en ethnologie et en anthropologie, dont trois à la Direction du patrimoine culturel moderne (i.e. après 1840), service central de la Direction générale des antiquités et du patrimoine culturel. Au total, on compte huit ethnologues à Athènes et deux dans le reste de la Grèce, un à Salonique et un à Herakleion⁴.

Les ethnologues du ministère se trouvent pris entre deux feux : la formation académique et la réalité vécue en administration, où on leur demande d'être des fonctionnaires publics *stricto sensu* : rédiger des documents, donner des numéros de référence, répondre aux demandes du public ou aux questions du cabinet – on est loin des enquêtes de terrain, de la planification au niveau national de la mise en œuvre de la convention, ou de l'organisation de séminaires de sensibilisation du public au patrimoine culturel récent, qu'il soit matériel ou immatériel.

1. Loi n° 3028, art. 2.

2. Définition du PCI, art. 2 – définition des biens culturels immatériels I. 3028/2002. Période des réunions pour la concrétisation du texte de la convention avec la participation des représentants du ministère hellénique de la Culture.

3. C'est surtout la notion de « communauté » qui attire l'attention diplomatique, car les diplomates se veulent les garants de l'intégrité nationale à tous niveaux : du territorial au culturel. L'homogénéité de l'État grec ne doit pas être menacée par la revendication éventuelle d'un droit ; parler des droits culturels en Grèce n'est pas un débat neutre.

4. La loi et l'organigramme prévoient en outre des postes à Kavala (Grèce du nord-est), Mytilène (Égée), Jannina (Grèce du nord-ouest) et Patras (Péloponnèse).



Ministère hellénique de la Culture



Ministère hellénique de la Culture



Fondation culturelle de la Banque du Pirée

Avec la convention de l'Unesco, les ethnologues du ministère ont abordé une véritable *terra incognita*. La notion de PCI n'a pas été suffisamment clarifiée en Grèce, ni pendant l'élaboration de la convention ni après sa ratification, ni parmi les spécialistes, ni parmi les sociétés locales. Ethnologues, anthropologues, historiens, chercheurs du milieu universitaire ou académique restent réticents à employer le terme de « PCI ». En outre, la sensibilisation des sociétés locales, par le biais de séminaires ou de campagnes d'information, n'est pas organisée. En Grèce, surtout en période de crise, au lieu de stimuler les sociétés locales par la valorisation des identités ethnologiques et de leurs expressions, on continue à mettre l'accent sur les grandes valeurs antiques.

On se heurte aussi, à maintes reprises, aux « pathologies politiques » de la convention. Les critères d'inscription sur les deux listes du PCI (liste représentative et liste de sauvegarde urgente), aussi bien que tout autre point de doctrine prescrit dans les directives opérationnelles, sont dénaturés par de mauvaises interprétations ou par une volonté d'instrumentalisation politique et idéologique. Ce qui oblige sans cesse à argumenter contre les propos qui ignorent le rôle actif des communautés, la condition *sine qua non* d'un élément vivant qui se transforme dans le temps, l'importance de la définition la plus précise possible de l'élément par rapport à l'espace et à ses porteurs. On doit alors rédiger des notes officielles pour s'opposer à des projets de candidature portant sur les Jeux de Némée, Marathon, l'Idéale de Delphes...

On pourrait citer de nombreux exemples de mauvaise interprétation, mais l'une des plus caractéristiques, et cruciales en même temps, est celle qui touche à la notion de communauté... Notion ambiguë, depuis 2000, la formulation « communauté, groupe ou le cas échéant individu » a suscité une réticence diplomatique, du fait d'un risque de revendications éventuelles de droits culturels par des communautés. On veut préserver l'unité nationale, et le critère commun aux deux listes du PCI, qui énonce que « l'élément doit être soumis avec la participation la plus large possible de la communauté... et avec leur consentement libre, préalable et éclairé », est regardé comme un critère discutable.

L'ethnologue et les communautés

Suivant la convention, la sensibilisation et la prise de conscience de la communauté envers son PCI, ou le besoin urgent que perçoit la communauté de sauvegarder l'élément, sont des critères majeurs dans le processus de sélection.

À côté de la procédure démocratique du *bottom-up*, le ministère donne la priorité aux éléments déjà inscrits sur la liste indicative établie par le Comité scientifique national. Suite à cette liste, qui tient compte des communautés ayant un degré de conscience de leur patrimoine assez élevé, on s'adresse à ces communautés, on leur explique la convention et on formule avec leurs représentants le dossier de candidature.

Ainsi un projet a été mené avec la communauté de Coron, au sud du Péloponnèse, dans le cadre de la candidature transnationale de la Diète méditerranéenne, inscrite sur la liste représentative du PCI. La communauté a été proposée par les ethnologues du ministère car elle remplissait les conditions méthodologiques de pilotage au niveau du terrain, de sensibilisation de la société locale, des activités et des mesures de sauvegarde et de mise en valeur.

Une autre candidature a été déposée, concernant la culture traditionnelle du mastic à l'île de Chios⁴. Pour ce dossier, la collaboration avec les cultivateurs s'est avérée plus harmonieuse, car la communauté a parfaitement conscience de son patrimoine. Et la candidature a rapidement pris forme.

Trop souvent cependant, soit pour des raisons politiques, soit pour des raisons de commodité, les communautés ont un rôle restreint dans ce processus. Avant toute chose, les ethnologues doivent donc s'engager sur le chemin de la sensibilisation, de l'établissement d'inventaires communautaires (avant même l'inventaire national), de l'interprétation claire et modeste de la convention et de ses directives opérationnelles.

Les listes de l'Unesco ne sont pas l'alpha et l'oméga de la convention : par exemple, l'article 13 évoque d'autres mesures de sauvegarde. Prise dans sa totalité, la convention peut servir de cadre juridique afin de mettre en œuvre des politiques efficaces. Mieux vaudrait en premier lieu renforcer les expressions culturelles des sociétés locales, plutôt que d'essayer de se confronter à des communautés chimériques ou post-modernes.

Pour conclure, le chemin de la mise en œuvre d'une convention internationale au plan des politiques nationales n'est pas toujours lisse. Les effets pervers et les inconvénients rencontrés dérivent soit de mauvaises interprétations de l'instrument juridique qu'est une convention de l'Unesco, soit de la conduite politique telle qu'elle a été voulue. En Grèce, les ethnologues du ministère essaient de tenir l'équilibre entre certaines incohérences bureaucratiques, les zones grises de la convention et la déontologie scientifique. ■



Ministère hellénique de la Culture



Ministère hellénique de la Culture

Déguisements de carnaval à Nedoussa (Grèce, région du Péloponnèse, Messénie), 2007.

Enquête de terrain sur les anciennes techniques de maçonnerie : pont en arcade en Grèce du Nord (région de Macédoine occidentale, Grevena), 2009.

Champ d'arbres à mastic sur l'île de Chios.

La transmission des savoir-faire, un pilier de la diète méditerranéenne.

Les vendanges à Coron (Grèce, région du Péloponnèse, Messénie).

4. Pour ce dossier, le ministère hellénique de la Culture a collaboré avec l'Association des cultivateurs du mastic de Chios et la Fondation culturelle de la Banque du Pirée. Le site de l'Association des cultivateurs de mastic de Chios : www.gummastic.gr

LE PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL SUR LA TOILE : COMPARAISON ENTRE RÉSEAUX NATIONAUX

MARTA SEVERO

Maitre de conférences, université Lille 3
(laboratoire Geriico)

Les réseaux d'acteurs, construits ou reconstruits dans chaque État en fonction de la convention de l'Unesco pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, offrent un objet de recherche intéressant puisqu'ils reflètent les différentes approches nationales dans la gestion de ce patrimoine. Cet article vise à comparer trois réseaux nationaux (France, Italie, Suisse) afin de mettre en évidence les particularités majeures de chaque pays¹.

L'application d'une méthode numérique² particulièrement innovante : la cartographie du web, permet de retracer dans un graphe le réseau créé par les liens hypertextes présents sur un ensemble de pages web. En considérant les relations entre sites web comme représentatives des liaisons entre acteurs, la cartographie du web s'avère une méthode à la fois robuste et utile dans l'étude des phénomènes collectifs. Bien qu'elle ne puisse fournir une description exhaustive du phénomène en question, cette méthode peut aider à en avoir une vision générale et à en identifier les directions de recherche les plus fécondes³.

À travers cette méthode, nous avons étudié les systèmes d'acteurs liés au patrimoine culturel immatériel (PCI), comment ils émergent par leur présence sur Internet. Nous avons identifié les sites web des acteurs clés de la sauvegarde du patrimoine et les avons classés selon leur type (institution, association, média, particulier) et leur échelle territoriale (internationale, nationale, locale). Ensuite, des outils d'exploration automatique du web ont permis de tracer tous les liens entre ces sites ; enfin, les relations ont été visualisées et explorées à travers un logiciel de graphe (Gephi). En analysant

les stratégies reliant ces acteurs du patrimoine, nous avons identifié une topologie web spécifique à chaque pays, en montrant qui sont les acteurs centraux et périphériques et si des grappes ou des clusters se forment.

Carte des acteurs français

L'analyse des acteurs du PCI en France a débuté par le site web de la Commission nationale pour l'Unesco (www.unesco.fr) et par l'ancien site web du ministère de la Culture et de la Communication dédié à l'ethnologie (www.culture.gouv.fr/mpe), ce ministère étant chargé de l'Inventaire du patrimoine culturel immatériel en France.

Le réseau est constitué par 143 nœuds et 407 relations dont la majorité sont des institutions (49 % contre 29 % d'associations, 7 % de particuliers et 15 % de médias).

Dans le graphe, on remarque surtout le poids des acteurs nationaux (22 %, contre 69 % d'acteurs locaux et 9 % d'internationaux), notamment celui du ministère de la Culture (www.culture.gouv.fr au moment de l'étude) qui est l'autorité indiscutable du graphe : c'est le nœud qui reçoit le plus de liens. Les autres acteurs se distribuent par rapport au centre en créant une structure à étoile. Le site international de l'Unesco (www.unesco.org), même s'il est l'un des nœuds les plus importants, ne semble pas jouer un rôle clé dans le réseau national et reste à la périphérie, avec le groupe d'acteurs internationaux.

La centralisation typique du système culturel français a plusieurs conséquences intéressantes sur la structure du graphe. D'abord, on constate une très forte similarité entre la cartographie de réseau d'acteurs par échelle et par type. Une grosse grappe se dessine au centre du graphe, constituée

d'acteurs nationaux et institutionnels. En deuxième lieu, les institutions liées au ministère (musées, bibliothèques, archives...) ont un poids significatif. Cela peut être vu comme un effet de la politique nationale de sauvegarde du PCI orientée sur la conservation, la connaissance et la vulgarisation plutôt que sur la promotion d'initiatives au niveau des communautés dans le sens de la convention de l'Unesco. En outre, le réseau français est marqué par la présence d'autres acteurs nationaux (presque absents dans d'autres pays), notamment les institutions de recherche et de formation. Enfin, seule exception à la structure centralisée, des groupes, telles les communautés occitanes ou bretonnes, sont clairement identifiables dans le graphe ; ils ne correspondent pas seulement à des zones géographiques mais aussi et surtout à des cultures et des langues autonomes.

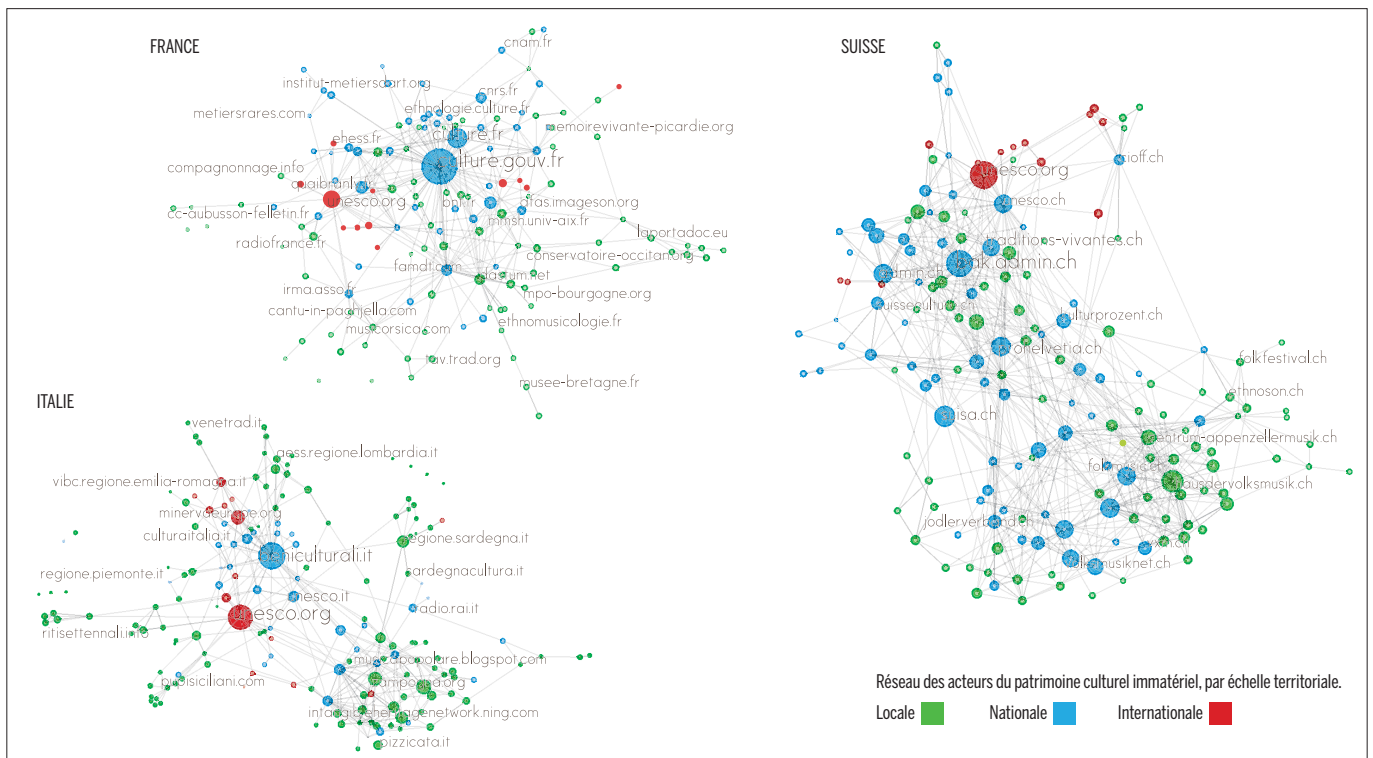
Carte des acteurs italiens

L'analyse, débutée par les sites web du ministère de la Culture (www.beniculturali.it) et de la Commission nationale de l'Unesco (www.unesco.it), a permis d'identifier un réseau de 170 nœuds et 467 relations. Il présente une structure centralisée autour des acteurs nationaux (22 % du total de nœuds) et internationaux (9 %). Un élément singulier du réseau italien est le rôle joué par les projets européens (Minerva, Europeana, etc.) qui constituent un groupe important d'acteurs, même s'ils ont des liens faibles avec les acteurs locaux (69 %). Le site web du ministère et le site international de l'Unesco émergent comme les autorités. Le réseau n'est pas très dense : la grappe centrale est entourée d'autres grappes d'acteurs

1. Les données analysées ici correspondent à l'état des réseaux en 2010.

2. R. Rogers, « Recherche sur Internet : la question de méthode », *Journal of Information Technology and Politics*, 7, 2 / 3, 2010, 241-260.

3. T. Venturini, B. Latour, 2010. « The Social Fabric: Digital Traces and Quali-quantitative Methods », *Proceedings of Future En Seine 2009*.



fortement liés entre eux. Cela peut signifier que, même si les autorités nationales et internationales constituent des points de référence, les autres acteurs s'organisent de manière autonome à la périphérie du réseau.

Ces groupes à la périphérie correspondent généralement aux régions les plus actives dans la sauvegarde du patrimoine immatériel. Enfin, en considérant le type d'acteur, même si le réseau est évidemment dominé par les institutions (36 %), on remarque aussi l'importance d'un anneau d'acteurs associatifs (40 %) et particuliers (13 %) qui tissent des relations autonomes autour du noyau central. Notamment, une grappe vaste et dense interconnecte des acteurs locaux, de type varié et de diverses zones géographiques, qui se font porteurs de plusieurs activités « amateur » de valorisation du PCI.

Carte des acteurs suisses

L'analyse des acteurs du patrimoine immatériel en Suisse a débuté par le site web de la Commission nationale de l'Unesco (www.unesco.ch), le site du CIOFF Suisse (Conseil international des organisations de festivals de folklore et d'arts traditionnels), qui a créé

un répertoire du patrimoine immatériel en Suisse (www.cioff.ch) et le site de l'initiative officielle d'inventaire (traditionsvivantes.ch). Le réseau est constitué par 149 nœuds et 692 relations. Sa nature très dense et interconnectée rend difficile la délimitation de clusters. Bien qu'il y ait un groupe principal d'institutions nationales (www.bak.admin.ch), plusieurs acteurs nationaux sont présents dans les groupes locaux et vice versa, générant une structure décentralisée. En outre, on trouve un groupe d'acteurs internationaux (10 %) autour de l'Unesco, qui reste périphérique par rapport au réseau national (40 %) et local (50 %).

Le réseau suisse se distingue aussi par la distribution par type d'acteurs. Si, en analogie avec les autres pays, le système suisse montre une grosse grappe centrale d'institutions, la présence d'associations et d'individus est également importante. Les autorités ne sont pas seulement des institutions, mais aussi des associations (www.hausdervolksmusik.ch), des individus (folkmusic.ch) et les médias (www.volksmusiknet.ch). Au niveau local, la cartographie du web montre des groupes profondément interconnectés qui représentent des communautés vivantes et actives dans la

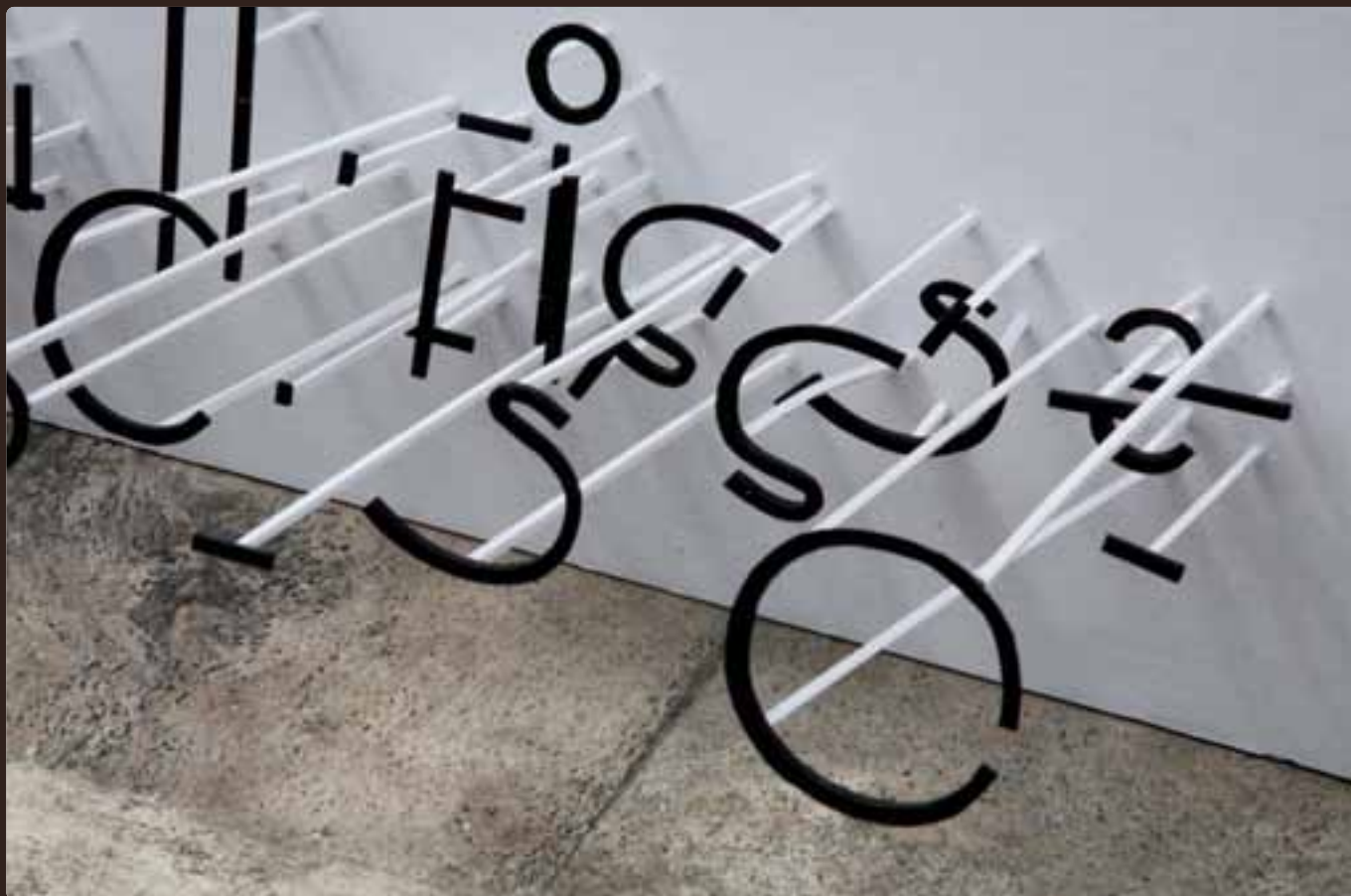
préservation de leur patrimoine, notamment dans la musique et les coutumes traditionnelles. Cette structure, très « clusterisée » mais en même temps très dense, pourrait être expliquée par la présence d'associations nationales qui jouent un rôle clé dans la création du réseau local. Enfin, un aspect singulier de l'univers suisse est sans doute le rôle des associations de droits d'auteurs et des artistes. Le site de SUISA, la coopérative des auteurs et éditeurs de musique (www.suisa.ch), n'est pas seulement une des autorités centrales du réseau, mais se pose aussi à la limite entre local et national, entre institutions et associations.

Conclusion

La méthode de cartographie du web est particulièrement adaptée pour des analyses comparatives et multilingues. Même si les cartes du web ne sont pas facilement lisibles à première vue, elles nous ont permis d'observer un certain nombre de phénomènes généraux, comme l'importance des institutions nationales, et des phénomènes spécifiques à chaque pays, comme la structure plus ou moins centralisée autour des autorités étatiques ou le poids divers des organismes internationaux, notamment de l'Unesco.

Graphes des sites web des acteurs du patrimoine culturel immatériel en France, en Italie et en Suisse. La taille des nœuds correspond à l'autorité (c'est-à-dire combien de liens le site reçoit). La position des nœuds est déterminée par les connexions entre eux. La couleur indique le niveau d'action de l'acteur. (Les sites et les liens ont été identifiés avec le plugin de Firefox Navicrawler en 2010. La visualisation a été réalisée avec le logiciel Gephi, algorithme Force Atlas.)

Une version interactive des cartes du web des trois pays est disponible sur le site Internet www.patrimoineimmatériel.net



N'en laisse que les arêtes (d'après Charles Dobzynski), poésie et espace urbain.
© Vanessa Jouillerot, 3^e année, 2010 / École supérieure d'art et de design de Reims.
Cl. Hervé Ternisien

Un des travaux d'élèves d'écoles supérieures d'art et de design présentés sur le site
<http://garamond.culture.fr>

Actualités

Innovation numérique 60

Services culturels numériques innovants
ARTE Live Web / Hellfest : le 1^{er} festival à 360°
Orchestre documentaire numérique :
le prototype Espace
Les Sentiers numériques à Arles
Ardèche numérique
Ouverture d'un webdocumentaire
sur la Maison Carrée de Nîmes
Les archives Schneider de la Première Guerre
mondiale en ligne
Séminaire Muséologie 2.0 à l'IRI
Séminaire Nouvelles formes d'éditorialisation
Linked Heritage
Quoi de neuf dans Collections ?

Recherche 64

L'interculturel
La création : acteurs, objets, contexte
Sciences des matériaux du patrimoine
culturel
« Nouveaux défis pour le patrimoine culturel »,
un atelier de réflexion prospective

Sites internet 66

Le phare de Cordouan
Garamond
Mémoires de la Somme

Publications 68

Archéologie
Architecture
Conservation-restauration
Danse
Ethnologie
Langues
Musées
Musique
Numérique
Patrimoine
Politiques culturelles
Socioéconomie de la culture

Appel à projets de numérisation 2013

L'appel à projets 2013 du ministère de la Culture et de la Communication, prévu pour financer des projets de numérisation d'une durée d'un an maximum, a été lancé le 5 octobre 2012. Pour cet appel, une attention particulière est portée aux éléments suivants :

- le développement de réseaux d'opérateurs autour de contenus thématiques ou régionaux ;
- les technologies ouvertes et les protocoles standards favorisant l'interopérabilité nationale et européenne et la mise en place de portails d'accès, notamment dans le cadre du portail Collections du ministère de la Culture et de la Communication ;

- l'émergence d'actions contribuant à l'éducation artistique et culturelle.

L'appel est structuré autour de six programmes thématiques : les territoires ; les personnes ; le français et les langues de France ; l'art et l'archéologie ; l'architecture ; la création contemporaine.

Clôture de l'appel : 11 décembre 2012

Contact : sonia.zillhardt@culture.gouv.fr

Texte de l'appel : www.culturecommunication.gouv.fr/

En-pratique/Appels-a-projets/Appel-a-projets-de-numerisation-2013

Services numériques culturels innovants

Le ministère de la Culture et de la Communication a poursuivi en 2012, avec un nouvel appel à projets, sa démarche de soutien à l'innovation numérique pour développer des usages culturels numériques innovants en s'appuyant sur des contenus numérisés disponibles. Son objectif est de stimuler de nouveaux partenariats entre établissements publics, services de l'État et des collectivités locales, partenaires privés et laboratoires de recherche, et d'aider des expérimentations destinées au grand public.

Les expérimentations soutenues dans ce cadre s'appuient à la fois sur des technologies numériques innovantes, des usages pour tous les publics et des contenus culturels enrichis afin de démultiplier leurs impacts économiques, sociaux et technologiques. Le dispositif mis en place par le ministère depuis 2010 permet l'émergence de nouvelles formes d'innovation tirées par les usages et les services. Il contribue par sa dimension locale à l'aménagement numérique du territoire. Plusieurs types de services numériques culturels innovants sont soutenus dans leur phase d'expérimentation :

- services pour la visite, la découverte et la connaissance (musées, œuvres, sites, monuments, territoires...);
- interfaces innovantes de navigation dans les contenus et de visualisation pour le grand public;
- services de diffusion de contenus sur les plateformes collaboratives et les réseaux sociaux;
- services de réutilisation de données publiques culturelles;
- services d'indexation et de classification collaborative des contenus en ligne;
- services ludiques sur contenus culturels;
- services numériques pour l'éducation artistique et culturelle;
- plateformes d'édition innovante pour des contenus thématiques;
- services de personnalisation (familles, enfants, groupes, multilinguisme, e-accessibilité, inclusion...);
- services de médiation numérique pour le spectacle vivant : « spectacle enrichi », espaces critiques et collaboratifs, diffusion innovante de contenus...

Plusieurs axes doivent être pris en compte et combinés dans les expérimentations :

- l'innovation technologique : réalité virtuelle (immersive, augmentée), technolo-

gies 3D, internet des objets, technologies sans contact (NFC...), web sémantique, immersion multisensorielle...;

- la diversité des publics et la transformation des usages : jeunes, scolaires, familles, amateurs, experts, touristes...;
- les fonctionnalités : accès en mobilité, accès sensoriel et cognitif, géolocalisation;
- la dimension participative et collaborative avec les utilisateurs : cocréation, indexation, annotation, enrichissement de contenus;
- les usages des réseaux sociaux (partage, échanges, espaces critiques);
- génération et agrégation de contenus.

Les projets retenus en 2012

60 projets portés par des structures publiques ou privées, par des associations ou des collectivités territoriales, ont été retenus par le ministère de la Culture et de la Communication en 2012. Une grande diversité d'expérimentations touchant tous les domaines du patrimoine et de la création ont ainsi pu être lancées dès 2012, ou vont l'être courant 2013. La fin des expérimentations est prévue en juin 2013. On citera à titre d'exemples :

- la visite conférence 360° de l'exposition « Bohèmes » au Grand Palais, expérimentée à partir d'octobre 2012, pour laquelle un conférencier guide le « visiteur » dans une représentation virtuelle de l'exposition sur le web ou sur iPad;
- un jeu de rôle sur smartphone pour découvrir la Corderie royale à Rochefort : le visiteur-joueur est plongé dans un univers mêlant celui de la Corderie du XVIII^e siècle et celui de la bande dessinée historique *l'Épervier*, créée par Patrice Pellerin;
- ou encore Biblioconnexion, un salon de lecture numérique à interface gestuelle ; ludique et interactif, ce dispositif s'adresse à tous, mais peut surtout s'avérer attractif et efficace pour des enfants et des jeunes qui ne possèdent pas la lecture. Il sera présenté à Montreuil, lors du Salon du livre et de la presse jeunesse en Seine-Saint-Denis (nov.-déc. 2012).

Culture Labs

La plateforme Culture Labs <http://culturelabs.culture.fr> décrit chaque projet retenu dans le cadre des appels à projets 2012 et 2010. Des présentations, des vidéos, des interviews en situation réelle permettent d'apprécier les expérimentations, d'évaluer l'innovation des usages numériques en mettant l'accent sur la mobilité, l'interactivité, le collaboratif... Culture Labs fédère aussi les autres « Labs » contribuant aux développements du numérique et des usages culturels grand public.



Cette plateforme crée une dynamique de réseau et d'échange entre le public, les structures culturelles, les partenaires privés, les laboratoires de recherche, les écoles... et tous les acteurs concernés.

La plateforme Culture Labs a été réalisée pour le MCC en partenariat avec le programme de recherche et de création LEDEN / MSH Paris Nord / Université Paris 8.

ARTE Live Web / Hellfest :

le 1^{er} festival à 360°

Dans le cadre d'ARTE Live Web, plateforme internet originale dédiée au spectacle vivant, ARTE s'est associé au « festival des musiques extrêmes » Hellfest en 2011 pour retransmettre 14 concerts. Le projet 2012, expérimenté les 15, 16 et 17 juin 2012, a eu pour objet l'ouverture de nouvelles voies :

- une prise en compte accrue des usages, notamment mobiles, et de la simultanéité entre événement physique et consommation de contenus (« multi-écrans »);
- la mise à disposition à la carte des contenus au sein de l'application Hellfest et sur les téléviseurs connectés;
- la mise en commun de la participation des internautes.

Le module a permis une diffusion des contenus directement au sein de l'application mobile iOS du Hellfest, et sur les téléviseurs connectés, en tant qu'application HbbTV dédiée, accessible depuis la chaîne ARTE. Ces contenus disponibles en direct sont de plus disponibles en différé, pour une durée de 3 à 6 mois, et ce sur tous les supports concernés. Techniquement, ce projet comporte trois briques : une interface de programmation, afin de permettre à l'application iOS du Hellfest de diffuser les contenus ARTE Live Web ; le développement d'un module HbbTV afin d'accueillir ces contenus sur les téléviseurs ; la diffusion de concerts en direct sur les mobiles. D'un point de vue éditorial, il nécessite une présence humaine accrue (éditeurs, journalistes, photographes) pour enrichir l'ensemble du dispositif.

Cette architecture – technique et éditoriale – est duplicable pour d'autres partenariats avec des institutions culturelles.

En savoir plus :

<http://culturelabs.culture.fr/fiche.html?id=175&tri=cat>

http://liveweb.arte.tv/fr/festival/Hellfest_2012/

www.hellfest.fr/hellfest-tv.php?type=d

Orchestre documentaire numérique : le prototype Espace

L'Orchestre documentaire numérique est un dispositif de création collective, développé par l'association Sirius Production, orienté vers le public des quartiers sensibles. Il permet une projection d'images sur plusieurs écrans accompagnée d'une spatialisation du son.

Grâce à un dispositif numérique et des joysticks reliés à un ordinateur central, chacun peut participer activement à une performance. En substituant la détection de mouvements aux joysticks, le prototype Espace permet de faciliter la participation et l'accès à l'évènement pour les publics qui ne seraient pas aguerris aux interfaces de jeu vidéo.

Des logiciels et interfaces développés autour d'une « Meta Malette » permettent de créer un espace interactif afin de donner la possibilité à des personnes qui dansent ou à des « acteurs » d'être filmés et projetés en direct, et de déclencher des commandes et des effets au même titre que les joysticks.

L'originalité de l'Orchestre documentaire numérique (ODN) est de développer un travail autour de séquences documentaires ou fictionnelles : une « composition » vidéo-graphique, qui associe dans une création un discours narratif à une dimension plastique de l'image.

Cet orchestre visuel et sonore emprunte son dispositif interagissant aux jeux vidéo et sa dynamique collective à la musique orchestrale. Il se déploie en direction des publics des quartiers sensibles, valorise la parole et la créativité des habitants, quels que soient leurs origines et leurs âges.

Il s'agit d'une création audiovisuelle non linéaire qui aboutit à des performances vidéo sur plusieurs écrans, sous la forme d'une diffusion « interprétative » des sons et des images tournées par et avec les interprètes de l'orchestre eux-mêmes.

Un des éléments clés du projet est le mixage en temps réel de contenus provenant d'une librairie de médias, constituée d'une base documentaire de rushes, séquences, images, interviews, parole, son d'ambiance, bruitages, effets. En plus de la sélection de médias, la partition interprétée impliquera le traitement numérique (trucage) de la matière visuelle. Dans le dispositif, il n'y a pas une seule personne jouant le rôle de « vidéo jockey » (VJ), mais un collectif « de 8 à 15 instrumentistes » qui transmettent les ordres à l'ordinateur via leurs joysticks : ainsi les « interprètes » sont à l'origine de l'animation visuelle et sonore projetée suivant la « partition » élaborée.

Ce dispositif a été expérimenté en juin 2012 à Paris, lors de l'évènement « Futur en Seine ».

En savoir plus :

<http://culturelabs.culture.fr/fiche.html?id=225&tri=cat>

<https://sites.google.com/site/associationsiriusproductions/odn>

Les Sentiers numériques à Arles

Premier réseau de signalétique dynamique, le projet « Les Sentiers numériques® » est un dispositif de balisage, d'affichage et de communication, développé pour la ville d'Arles par la société VIDE_Vibrant design, et présenté en exclusivité à Arles d'avril à décembre 2012.

Ce dispositif propose un réseau de parcours thématiques dans le centre ville d'Arles offrant des angles d'approches variés, mêlant découverte culturelle et style de vie. Ces parcours se matérialisent par différents éléments. D'abord les « ribandelles », un système de balisage consistant en « rubans de lumière » tissés de fibres optiques, aux motifs inspirés de ceux des coiffes d'Arlésiennes. De jour comme de nuit, ces rubans balisent dans les rues les parcours thématiques.

Ensuite les « tabaluz », système d'affichage et de communication consistant en un ensemble de tablettes lumineuses communicantes, fixées sur les portes des boîtiers ERDF et venant ainsi modifier les façades de la ville. Leur luminosité joue les veilleuses la nuit. Elles permettent l'affichage de contenus actualisés au fil de la vie arlésienne. Certaines sont équipées de QR codes, passerelles vers des contenus enrichis,



Les Sentiers numériques : expérimentation, Arles, été 2012.

accessibles via un smartphone ou une tablette numérique.

Des applications smartphone aux contenus exclusifs sont élaborées pour tous les publics : pour s'informer, se cultiver, se retrouver, jouer, faire du shopping, communiquer, partager, etc.

Enfin, des « totems communicants » marquent les entrées et sorties des parcours et fonctionnent tels de véritables stations services où se ravitailler en informations et en données.

En savoir plus :

<http://culturelabs.culture.fr/fiche.html?id=229&tri=cat>

www.lessentiersnumeriques.com/

Ardèche numérique

L'Agence de développement touristique de l'Ardèche veut proposer une visite innovante des sites touristiques et culturels du département. Installés sur tout le territoire ardéchois, des plaques et totems intégrant des tags NFC et des QR codes permettront aux visiteurs d'accéder, grâce à leur smartphone, à des contenus culturels enrichis, d'utiliser un service de géolocalisation pour effectuer des parcours découverte, des visites guidées...

Une centaine de plaques « intelligentes » munies de QR Codes et de tags NFC, placées sur les vitrines des offices de tourisme, sur des sites culturels ardéchois, à l'entrée de villages de caractère, proposeront des visites guidées, des parcours découvertes, des jeux de visites, ou encore de visualiser, à l'aide de la réalité augmentée, les informations contenues dans la base de données régionale SITRA (Système d'information touristique Rhône-Alpes), ainsi que dans la base de données relative à la grotte Chauvet-Pont d'Arc (photos, vidéos...), en cours de constitution.

Via la caméra de son smartphone, l'utilisateur pourra voir la position des différents sites avec leur nom. S'il sélectionne l'un de ces sites, l'application lui affichera un bref descriptif et lui proposera l'itinéraire pour s'y rendre via l'API Google maps. Il pourra suivre une visite guidée et réagir via les réseaux sociaux. L'expérimentation de ce dispositif a débuté en juillet 2012.

En savoir plus :

<http://culturelabs.culture.fr/fiche.html?id=173&tri=cat>



Ouverture d'un webdocumentaire sur la Maison Carrée de Nîmes

<http://maisoncarree.eu>

Une iconothèque exceptionnelle, des contenus éditorialisés pour un large public, et une base de données iconographique de référence pour les curieux et les chercheurs.

Pour ce webdocumentaire, le primat a été donné à l'image. Le site propose des espaces thématiques : le monument (architecture, techniques de restauration, apports de l'archéologie) ; l'histoire de ses utilisations successives et « l'histoire de son histoire » ; le quartier (urbanisme et vie sociale) ; sa renommée et la diffusion de son image. On peut visionner des vidéos tournées par des élèves de la classe d'art dramatique du conservatoire, des interviews de spécialistes, une visite des sous-sols ou encore le film réalisé en 2011 sur la restauration du monument.

L'espace Ressources donne accès à une base de données offrant un inventaire très complet de l'iconographie du monument : environ 600 visuels dont 350 images anciennes du XVI^e au XIX^e s. Cette iconographie ancienne provient des collections de la ville (musée du Vieux Nîmes, bibliothèque, archives municipales, etc.), des archives départementales du Gard, d'autres institutions françaises (BNF, bibliothèque de Montpellier, médiathèque de l'architecture et du patrimoine, musée du Louvre...) et étrangères (musée de l'Ermitage à Saint-Petersbourg, Getty muséum, musée de Berlin...) et de particuliers. Une bibliographie détaillée (avec lien vers les ouvrages en ligne) et une rubrique téléchargement (documents à usage pédagogique notamment) complètent ces ressources.

Par ailleurs, un espace de contribution propose aux internautes de poster photos, films (par YouTube) et commentaires.

Projet de la Direction des affaires culturelles de Nîmes, à l'initiative de Carré d'art bibliothèque, qui a impliqué le service patrimoine, les archives municipales, le musée du Vieux Nîmes, le Musée archéologique et le musée des Beaux-arts. Réalisé par l'agence Interval. Soutenu par le MCC dans le cadre de l'appel à projets « Services numériques culturels innovants 2012 ».

Les archives Schneider de la Première Guerre mondiale en ligne

www.afbourdon.com/Rubriques/archives.htm

Depuis septembre 2012, les archives de la société Schneider et Cie datant de la Première Guerre mondiale sont accessibles via internet.

Issus du fonds d'archives de l'académie François-Bourdon du Creusot, ces documents témoignent de la participation des entreprises creusotines à l'effort de guerre avec la fabrication massive d'armement mais aussi de la vie des employés. Les départs de salariés pour la guerre ou réquisitionnés ont impliqué le début du travail des femmes dans l'usine. 100 000 pages, 650 plans et 800 photos ont été numérisés avec le soutien du ministère de la Culture et de la Communication (plan de numérisation) et en collaboration avec la Maison des sciences de l'homme de Dijon. On notera l'importance de cette mise à disposition d'archives dans la perspective du centenaire de la Première Guerre mondiale.

Le fonds d'archives de Schneider et Cie s'étend de 1837 à 1985. L'académie François-Bourdon prévoit en 2013 la numérisation des registres du personnel des usines.

Séminaire Muséologie 2.0 à l'IRI

Le séminaire « Muséologie, muséographie et nouvelles formes d'adresses au public » (« Muséologie 2.0 ») est organisé depuis 2007 par l'Institut de recherche et d'innovation (IRI) en partenariat avec le ministère de la Culture et de la Communication (SG / SCPCI / DREST). Au cours des séances programmées pour 2012-2013, seront analysées les pratiques émergentes de production et de diffusion du savoir, sous l'angle des *digital studies*.

Les musées ont de tout temps été des lieux privilégiés de relai du savoir. L'une des transformations les plus profondes du numérique concerne précisément la modification des

conditions d'exercice de la science et de production des savoirs au pluriel. Alors que les modèles académiques traditionnels, fondés sur la publication et l'édition scientifique, sont en crise, d'autres lieux et d'autres pratiques épistémiques émergent. Dans ces conditions, le défi pour les musées consiste à déterminer comment remplir leurs missions traditionnelles dans un paysage largement bouleversé.

Ce séminaire entendra donc cartographier les lieux et les pratiques émergentes autour de la production comme de la diffusion du savoir dans les champs culturels et scientifiques, ainsi que les modalités permettant aux musées de développer de nouvelles missions sociales et éditoriales. À travers les technologies du numérique, ce sont les savoirs empiriques sous toutes leurs formes, constituant la trame de toute existence humaine, qui sont altérés. Le but de ce séminaire est d'appréhender la question de la connaissance sous l'angle des *digital studies*, conçues comme une rupture épistémologique généralisée affectant toutes les formes de savoirs rationnels.

La séance inaugurale s'est tenue le mardi 13 novembre, avec pour thème « La Culture, des musées face aux défis du numérique ». Bernard Stiegler, directeur de l'IRI, et Christian Licoppe, de l'Institut Mines-Telecom, ont présenté une réflexion sur les *digital studies* et les traces numériques.

Ce séminaire sur « les enjeux de la contribution » est coordonné par Alexandre Monnin pour l'IRI.

Détail et inscriptions : <http://iri.tw/muse>

Horaire et lieu : 17h-20h, salle Triangle, esplanade Beaubourg, Paris

Dates des séances : 13 novembre 2012, 4 décembre 2012, 15 janvier 2013, 12 février 2013, 19 mars 2013, 20 avril, 23 avril 2013, 28 mai 2013, 18 juin 2013

Contact : Florence Duc, 01 44 78 49 11 ou florence.duc@centrepompidou.fr

Séminaire Nouvelles formes d'éditorialisation

Créé en partenariat avec l'INHA en 2009, ce séminaire de Sens Public expose de nouvelles pratiques d'éditorialisation et interroge les principes, les atouts et les limites des évolutions du numérique éditorial. Associé depuis 2011 à l'IRI, il se tient au Centre Pompidou. Les séances 2012-2013, sur le thème « écritures numériques et éditorialisation », associeront notamment l'université de Montréal et se tiendront en duplex, avec des interventions croisées de part et d'autre de l'Atlantique.



L'espace du web est un espace d'écriture, il demeure donc fondamental d'interroger les pratiques d'écriture à l'ère numérique. Qu'est-ce qu'écrire ? Quelles sont aujourd'hui les modalités de l'écriture ? Quels sont les dispositifs de structuration et d'agencement des contenus en ligne ? Que devient l'auteur ? Quels modèles économiques faut-il imaginer ? Autant de questions auxquelles il s'agira de tenter de répondre lors du séminaire sur les écritures numériques et l'éditorialisation que l'IRI co-organise avec Sens Public et le laboratoire Cité de l'université de Montréal, sous la coordination de Nicolas Sauret et Marcello Vitali Rosati. Ont été accueillis en duplex avec Montréal, le jeudi 15 novembre 2012, Bertrand Gervais, Pierre Ménard et Sarah-Maude Beauchesne sur les « Gestes et contextes de l'écriture littéraire numérique ».

Détail et inscriptions : <http://iri.tw/2C>

Horaires et lieu : 17h30-19h30, salle Triangle, esplanade Beaubourg, Paris

Dates des séances : 15 novembre 2012, 13 décembre 2012, 17 janvier 2013, 14 février 2013, 21 mars 2013, 18 avril 2013, 16 mai 2013 et 20 juin 2013

Contact : Florence Duc, 01 44 78 49 11 ou

florence.duc@centrepompidou.fr

Ce séminaire de Sens public a été créé en 2009 avec le laboratoire InVisu (INHA-CNRS) et est soutenu par la MSH Paris-Nord.

Les séminaires de l'IRI en direct sur le web

Les séances de tous les séminaires de l'IRI sont transmises en direct sur le web via la plateforme Polemictweet : www.polemictweet.com

1. Centre International de recherche sur les technologies émergentes

Linked Heritage

www.linkedheritage.org

Linked Heritage s'inscrit dans la constellation de projets contribuant à Europeana et soutenus par la Commission européenne. Parmi les nombreux lots de travail de Linked Heritage, l'un, coordonné par le ministère de la Culture et de la Communication, est dédié à la terminologie et au multilinguisme. Le 20 septembre 2012, un atelier tenu à Paris a permis de présenter et tester l'environnement logiciel conçu pour créer et gérer un réseau de vocabulaires multilingues.

Le ministère de la Culture et de la Communication assure, par le biais du Département de la recherche, de l'enseignement supérieur et de la technologie (SG/SCPCI/DREST), la coordination du lot de travail sur la terminologie



logie et le multilinguisme (work package 3 - WP3) en coopération avec les musées royaux d'Art et d'Histoire de Belgique. L'un des objectifs de ce lot est de développer un environnement logiciel complet qui permettrait à toute institution de gérer son vocabulaire métier (archives, bibliothèques, musées...).

Le DREST a organisé le 20 septembre 2012 un atelier pour présenter une première version de cet environnement logiciel, TMP (Terminology Management Platform), avec le soutien de l'agence Dédale, également partenaire du projet. Cet atelier a réuni une trentaine de participants parmi lesquels les partenaires européens de Linked Heritage et des agents du ministère prenant part au projet HADOC (projet d'harmonisation de la production des données culturelles au MCC). L'atelier a permis de rappeler le contexte européen dans lequel Linked Heritage s'inscrit et de présenter les activités menées dans le lot dédié à la terminologie. Le WP3 travaille à l'alignement de plusieurs vocabulaires de domaines et langues différentes sur les noms d'objets afin de constituer un réseau de terminologies et de fournir des cas d'usage en matière de gestion de terminologie. La plateforme logicielle TMP, testée durant l'atelier, embrasse l'ensemble des tâches inhérentes à la création et à la gestion d'un vocabulaire. Trois partenaires techniques assurent les développements de TMP. L'Institut supérieur technique (IST) du Portugal développe le registre des vocabulaires qui permettra à chaque institution de décrire son vocabulaire et d'en enregistrer les différentes versions. L'équipe Digicult d'Allemagne veille à l'intégration de son outil d'édition de vocabulaires collaboratif au sein de la TMP. Enfin l'université de Savoie assure la coordination générale des développements en apportant aussi son expérience en ingénierie des connaissances. L'objectif de l'atelier était, notamment, de tester et d'évaluer cette plateforme de gestion de terminologie afin que les partenaires techniques puissent améliorer et corriger les développements en conséquence. Les contributions des participants ainsi que les spécifications techniques de la TMP ont été réunies dans un rapport qui a été remis à la Commission européenne en tant que livrable du WP3 de Linked Heritage.

Quoi de neuf dans Collections ?

<http://collections.culture.fr>

De nouvelles bases de données sont accessibles via le moteur de recherche Collections, qui recense à présent plus de 5 millions de documents et plus de 3,5 millions d'images :

- la base de la bibliothèque des Arts décoratifs, d'une richesse exceptionnelle dans les domaines des arts décoratifs et du design, des arts graphiques, de l'architecture, de l'histoire de l'art, de l'art des jardins, du costume et de la mode ;
- la base Cat'zArts des Beaux-Arts de Paris, qui présente les œuvres des collections de l'École nationale supérieure des beaux-arts, héritées des Académies royales, augmentées par de prestigieuses donations et par les travaux scolaires jusqu'en 1968.



Affiche dessinée par Jean Effel, 1968. Collections de l'École nationale supérieure des beaux-arts, Paris. Consultable dans la base Cat'zArts (www.ensba.fr/ow2/catzarts/index.jsp).

Le moteur Collections donne aussi accès à de nouvelles expositions virtuelles :

- en provenance de bibliothèques : *les autochromes Lumière et les premiers autochromistes lyonnais* (bibliothèque municipale de Lyon) ; *le Canal, flânerie virtuelle* (bibliothèque numérique de Roubaix) ; *Images du passé, images d'aujourd'hui, un siècle d'évolution valentinoise* (médiathèque de Valence),
- de la Cité de l'architecture et du patrimoine (*Guillaume Gillet, architecte des trente glorieuses*),
- de musées : *Alfred Dreyfus : le combat pour la justice* (musée d'art et d'histoire du Judaïsme), *La Fayette : l'art des États-Unis dans les collections publiques françaises* (musée du Louvre),
- de l'Institut national de recherches archéologiques préventives (*Une production d'enseignes de pèlerins au Mont-Saint-Michel*),
- de la Banque numérique du savoir d'Aquitaine (*De l'art de déguster*),
- du service Patrimoine et Inventaire de la Région Aquitaine (*Des pignons et des becs*).

Rappelons que, fondé sur le principe d'une interrogation unique, Collections recherche simultanément dans une quarantaine de bases de données, des centaines d'expositions virtuelles, des sites Internet et des publications électroniques produits par le ministère de la Culture et ses établissements publics, par des collectivités territoriales (archives, bibliothèques, services de l'Inventaire, musées...) ou des associations.

L'interculturel

Dans le prolongement des conclusions du Conseil de l'Union européenne pour les années 2011-2014, prévoyant en « priorité n° 1 la diversité culturelle, le dialogue interculturel, la culture accessible et inclusive », le ministère de la Culture et de la Communication a pris plusieurs initiatives visant à développer une politique interculturelle.

Le GIS « Institutions patrimoniales et pratiques interculturelles »



Le groupement d'intérêt scientifique « Institutions patrimoniales et pratiques interculturelles » (Ipapic : www.ipapic.eu), initié en septembre 2011, met en réseau des institutions patrimoniales, des laboratoires de recherche et des associations.

Il part du constat que les institutions patrimoniales, par leurs missions et leurs pratiques, sont au cœur des mutations du monde contemporain. Elles sont confrontées à un double défi. Le premier est posé par la reconnaissance de la diversité des formes d'expression culturelles, la multiplication et la diversification des échanges dans le monde contemporain, les changements dans les pratiques culturelles. Le second est posé par l'extension de la notion de patrimoine et par les demandes de reconnaissance sociale et politique qui s'y trouvent impliquées, notamment en termes d'enjeux mémoriels ou de politiques de la mémoire.

Le GIS Ipapic se propose de mieux connaître la façon dont les institutions prennent en compte ces défis, pour dessiner des pistes d'action tant en matière de projet d'établissement que de politiques culturelles. Il vise à la fois à ouvrir de nouveaux champs de recherche en sciences humaines et sociales, à expérimenter des modes collaboratifs de recherche, et à favoriser la mise en œuvre et la diffusion de pratiques nouvelles dans les institutions patrimoniales. Lieu de décroisement dans les modalités de production des connaissances, notamment entre chercheurs et autres producteurs de savoir, le GIS Ipapic se veut un laboratoire permanent.

Six projets de recherche pour développer

l'interculturalité dans les musées, archives, bibliothèques

Le ministère (SG / SCPCI / Département de la recherche, de l'enseignement supérieur et de la technologie) a lancé fin 2011 un appel à projets de recherche, auquel ont été associées

l'ensemble de ses directions sectorielles. Cet appel à projets voulait inciter les équipes à mettre en œuvre une démarche faisant dialoguer des professionnels et d'autres acteurs impliqués dans la constitution ou la valorisation de patrimoines, et à effectuer à la fois une recherche et une réalisation concrète. Six projets ont été sélectionnés début 2012. Ils impliquent une diversité d'institutions françaises et étrangères, traitent une variété de sujets à l'échelle locale, nationale et internationale, dont certains éclaireront les enjeux de débats actuels. Par exemple :

- le patrimoine constitué par des lieux à mémoires multiples tels que des lieux d'enfermement ;

- les pratiques muséales liées à une exposition portant sur des identités culturelles et des politiques autochtones ;

- la conservation d'une agrobiodiversité en lien avec son contexte culturel...

Ces projets de recherche donneront lieu à diverses réalisations, parmi lesquelles :

- la constitution de fonds d'archives orales et iconographiques, supports d'une médiation mettant en relation les diverses mémoires des lieux ;

- leur mise à disposition par des vidéos, un site documentaire interactif... ;

- une création artistique en lien avec les témoignages et archives recueillis.

Diversité culturelle, dialogue interculturel,

multiculturalisme... quelles différences ?

Des repères dans un livre disponible en ligne

La diversité culturelle est devenue une expression passepartout et il est aisé d'affirmer que dans sa ville ou dans son institution, la diversité est prise en compte. Si, en France, cette reconnaissance est un changement considérable, est-elle suffisante ? Le terme désigne des pratiques et des réalités fort différentes, et tend souvent à se restreindre à l'immigration. Peut-on donc aller au-delà afin de penser ce qui est *commun*, que ce soit en termes de partage ou de débat ?

Le livre *Repères pour un dialogue interculturel*, rédigé par Hélène Hatzfeld et Vincent Billerey, et disponible sur le site internet du ministère de la Culture et de la Communication¹, montre que le dialogue interculturel va au-delà de la reconnaissance de la diversité culturelle. Il implique des effets sur les différentes cultures et a des répercussions sur les conceptions de l'unité nationale, de l'intégration, de la cohésion sociale. Il permet de réfléchir à des alternatives aux conceptions universaliste et multiculturaliste, en proposant une conception dynamique des constructions identitaires. Le livre montre les enjeux culturels, sociaux,

éducatifs du dialogue interculturel. C'est un outil de travail et de formation tant pour les professionnels que pour les chercheurs et les divers acteurs culturels.

Plus d'infos :

www.culturecommunication.gouv.fr/Politiques-ministerielles/Recherche-Enseignement-superieur-Technologies/La-recherche-au-MCC/Dialogue-Interculturel

¹ www.culturecommunication.gouv.fr/Politiques-ministerielles/Recherche-Enseignement-superieur-Technologies/La-recherche-au-MCC/Dialogue-Interculturel/Repere-pour-un-dialogue-interculturel

La création :

acteurs, objets, contextes

Les 11 et 12 octobre 2012, un colloque, organisé par l'Agence nationale de la recherche (ANR) en partenariat avec l'Institut national d'histoire de l'art et avec le soutien du ministère de la Culture et de la Communication, a dressé un bilan des recherches menées dans le cadre de l'édition 2008 du programme de l'ANR sur la création.

Le ministère de la Culture et de la Communication avait participé à l'élaboration de l'appel à projets 2008 du programme « La création : acteurs, objets, contexte » de l'Agence nationale de la recherche (ANR). Ce programme proposait de développer des recherches sur les spécificités de l'acte créateur, la place des productions artistiques dans les représentations, les variations culturelles et les différentes formes qu'elles génèrent, la création artistique comme objet d'expérience individuelle et collective, les mondes de l'art à travers ses professions, ses modalités de production et de fonctionnement, le rôle des médiateurs.

Il s'agissait notamment :

- d'interroger et de définir les outils conceptuels propres à appréhender l'œuvre d'art aujourd'hui, comme dans une perspective diachronique ou comparatiste ;

- de mieux comprendre l'exercice de la cognition humaine dans la création, l'appréhension et l'interprétation des œuvres ; d'identifier les types de relations qui s'instaurent entre les différents niveaux de l'activité de pensée qu'implique l'œuvre sous ses différentes formes ;
- d'analyser les fondements problématiques de l'universalité artistique et des variations culturelles à travers des objets d'étude empiriquement fondés et dans une perspective comparative historique et géographique ;

- de décrire les ruptures ou les permanences et les filiations dans le champ artistique ;

– d'étudier les processus de production et de réception des œuvres, leur rôle dans la formation des sensibilités, à travers les différents acteurs, le contexte et les synergies entre le champ de la création et les idées.

Le colloque organisé en octobre 2012, dans le comité scientifique duquel le ministère de la Culture et de la Communication était représenté, visait à établir un bilan de l'édition 2008 de ce programme sur la création, et à définir de nouvelles perspectives de recherche.

Au cours de deux journées, les équipes ont présenté de façon synthétique les principaux résultats de leurs travaux. Majoritairement pluridisciplinaires, ces équipes ont, pour certaines, associé des chercheurs ou des personnels relevant de structures du ministère de la Culture ou que le ministère soutient : Ircam, Centre de musique baroque de Versailles, ENSA Paris La Villette, École européenne supérieure de l'image Angoulême Poitiers, Institut de recherche sur le patrimoine musical en France (IRPMF), laboratoire ICA (Grenoble), BnF, CNC-Archives françaises du film, INA, Centre des archives contemporaines de Fontainebleau...

Une grande variété d'objets nouveaux ont été étudiés par les chercheurs, selon des approches originales : des masques himalayens à la création audiovisuelle ; de la parodie d'opéras à différentes facettes de la création photographique ; du cinéma des années 1927-1933 à Paris, Moscou et Pékin au fonctionnement cérébral des créateurs en cuisine et parfumerie ; des dispositifs technologiques et de leur impact sur la création (musicale, architecturale, plastique...) aux métiers des « intermédiaires » dans les milieux artistiques... pour n'en citer que quelques-uns. Vingt et un projets ont été financés, qui ont permis d'aborder la création en mobilisant des champs disciplinaires artistiques (histoire de l'art, musicologie, esthétique...), mais aussi la sociologie, la psychologie, le droit, les neurosciences, la linguistique, l'anthropologie... Par ailleurs, plusieurs de ces travaux ont permis de rassembler des sources inédites et de les rendre accessibles aux chercheurs (numérisation, bases de données...). En raison du succès de la première édition de ce programme sur la création, l'ANR a mis en place une deuxième édition en 2010, avec un champ d'investigation plus étendu.

Bilan du programme et résumés des communications : www.agence-nationale-recherche.fr/Colloques/Creation2012/Booklet-Colloque-ANR-Creation-2012.pdf

Programme Création, édition 2010 : www.agence-nationale-recherche.fr/programmes-de-recherche/appel-detail/la-creation-processus-acteurs-objets-contextes-edition-2010-2010

Sciences des matériaux du patrimoine culturel

Colloque de restitution et évolution du programme national



Charpente métallique, Provens. © Inventaire général ADAGP.
Radiographie. © C2RMF.
Analyse fluorescence X sur un violon. © Cité de la musique.

Lors du colloque organisé les 20 et 21 novembre 2012 à Paris, ont été présentés les résultats des recherches soutenues par le ministère de la Culture et de la Communication dans le cadre du 2^e cycle du Programme national de recherche sur la connaissance et la conservation des matériaux du patrimoine (2008-2011).

En 2013, ce programme fusionnera avec le JPI « Cultural Heritage et global change ».

Le Programme national de recherche sur la connaissance et la conservation des matériaux du patrimoine (PNRCC), initié en 2003, soutient des recherches innovantes en sciences « exactes » appliquées à la connaissance et à la conservation des matériaux du patrimoine culturel matériel, dans le cadre d'un dispositif d'appels à projets de recherche annuels.

Il vient en appui à la structuration de la recherche dans ce domaine, en encourageant le partenariat public/privé (équipes du ministère, institutions culturelles, organismes de la recherche nationale, professions libérales, PME...), tout en renforçant la visibilité des équipes.

Le second cycle du programme (2008-2011) s'est structuré autour de cinq grands axes thématiques :

- transfert de technologie, mise au point de nouvelles techniques d'examen, d'analyse et de protocoles analytiques appliqués aux matériaux du patrimoine ;
- connaissance des matériaux du patrimoine culturel ;
- compréhension des processus d'altération des matériaux du patrimoine culturel ;
- impact de l'environnement sur la dégradation et la conservation des matériaux du patrimoine culturel ;
- mise au point ou amélioration de protocoles de conservation et de restauration.

Le colloque SMPC-2 en novembre 2012

Le colloque organisé les 20 et 21 novembre 2012 à l'Institut national d'histoire de l'art (Paris) par le Département de la recherche, de l'enseignement supérieur et de la technologie (SG/SCPCI), a présenté les vingt-cinq recherches soutenues par le ministère de 2008 à 2011. D'une durée maximale de deux ans, ces recherches associent sciences humaines, sciences des matériaux, physique, chimie et sciences de l'environnement. Une grande diversité de matériaux ont été explorés, de l'os de baleine aux murs en pierre sèche, en passant par le verre médiéval ou les films argentiques numérisés.

Ce colloque a ainsi été l'occasion de dresser un bilan du dispositif incitatif mis en place par le ministère de la Culture et de la Communication et d'apprécier les avancées qu'il a favorisées, tant au plan des connaissances que des protocoles de conservation.

Vers une programmation européenne

Le PNRCC a été consolidé, au niveau européen, d'abord dans le cadre du réseau de recherche appliquée à la préservation du patrimoine Net-Heritage (www.netheritage.eu), réseau ERA-Net (<http://netwatch.jrc.ec.europa.eu/nw>) financé dans le cadre du 7^e PCRD d'octobre 2008 à septembre 2011, puis dans le cadre de l'initiative de programmation conjointe de la recherche (JPI) « Cultural Heritage and global change : a new challenge for Europe » (www.jpiculturalheritage.eu).

Ainsi, en 2012, le programme national a été prolongé d'un an, avec un nouvel appel à projets qui a permis de sélectionner et soutenir six projets de recherche. En 2013, le programme fusionnera avec les appels à projets de recherche européens lancés dans le cadre du JPI.

Colloque SMPC-2, novembre 2012, programme et résumés des communications :

www.culturecommunication.gouv.fr/Politiques-ministerielles/Recherche-Enseignement-superieur-Technologies/La-recherche-au-MCC/Programme-de-recherche-sur-les-matériaux-du-patrimoine/Colloque-SMPC-2-novembre-2012

Rappelons qu'en 2007, un premier colloque avait été consacré aux résultats du premier cycle du programme (2003-2007), dont les actes sont publiés dans la revue *Techné* (n° hors série 2008, diffusion RMN : www.c2rmf.fr/homes/home_id21981_u12.htm).

« Nouveaux défis pour le patrimoine culturel »

Un atelier de réflexion prospective

L'Agence nationale de la recherche a lancé, en juin 2012, un appel à projets pour mettre en place un atelier de réflexion prospective (ARP) sur le patrimoine culturel et pour en choisir « l'animateur ». Cet appel doit permettre de choisir le consortium qui va porter cet atelier pendant un an.

L'Agence nationale de la recherche a souhaité associer le ministère de la Culture et de la Communication, et plus particulièrement son Département de la recherche, de l'enseignement supérieur et de la technologie (SG/SCPCI), à cette démarche.

Les activités de l'atelier devraient débuter fin 2012 pour une durée d'un an.

L'objectif de cet atelier de réflexion prospective (ARP) est d'identifier les thèmes de recherche à approfondir et les thèmes émergents qui pourraient constituer dans les cinq années à venir les priorités stratégiques de la France et le socle des futures politiques de recherche culturelle, en lien ou non avec l'initiative de programmation conjointe (JPI) européenne « Cultural heritage and global change ».

Le consortium qui va porter cet atelier de réflexion prospective devra s'inscrire dans une démarche pluridisciplinaire ouverte à tous les domaines concernant le patrimoine culturel, qu'il soit matériel, immatériel ou numérique. Il devra veiller à associer tous les acteurs publics et privés concernés par la recherche sur le patrimoine culturel (laboratoires de recherche, institutions patrimoniales et culturelles, entreprises, professionnels du patrimoine, associations...).

L'ouverture de cet ARP est une grande opportunité pour que les acteurs du patrimoine culturel se manifestent.

www.agence-nationale-recherche.fr/ARP-PACT

Le phare de Cordouan

www.cordouan.culture.fr

Il y a 400 ans, un monument extraordinaire était érigé en mer dans l'estuaire de la Gironde. Destiné à guider les marins mais aussi à glorifier les monarques Henri III puis Henri IV, il passait alors pour la huitième merveille du monde. Premier phare français, Cordouan continue de susciter l'admiration des visiteurs qui font la traversée depuis Royan et le Verdon-sur-Mer.

Sous la direction de Vincent Guigueno, chargé du patrimoine des phares au ministère de l'Écologie, plusieurs spécialistes ont contribué à la réalisation de ce multimédia consacré au phare de Cordouan, patrimoine architectural et technique exceptionnel. La longue histoire du monument est détaillée avec des



Restitution 3D du phare de Cordouan en 1611 (Dassault Systèmes / Emissive / MCC / MEDE).

animations, des panoramiques, des cartes et plans, des vidéos. Plus de 300 médias ont été réunis pour la première fois grâce aux précieuses contributions de services d'archives, de bibliothèques, de musées et d'amateurs passionnés. Des entretiens filmés avec des personnalités témoignent de la vie et de l'actualité de ce bâtiment hors du commun. Grâce au mécénat de Dassault Systèmes pour une expérience interactive en temps réel, on peut découvrir l'île et le phare tels qu'ils se présentaient en 1611, ou lors de l'érection de la nouvelle tour en 1790, de jour ou de nuit, à marées haute ou basse, sous l'orage ou par beau temps. Véritable laboratoire des

technologies maritimes, le phare a été pendant plus de deux siècles un lieu d'innovation : les différents systèmes d'éclairage sont, eux aussi, restitués grâce aux technologies numériques.

En 1862, Cordouan faisait l'objet d'un classement au titre des Monuments historiques. Aujourd'hui, près de 80 phares sont classés ou inscrits au terme d'une importante campagne de protection en 2010-2012. Ils sont aussi présentés sur le site avec une carte interactive.

Exemple des travaux du Département des recherches archéologiques subaquatiques et sous-marines (DRASSM) du ministère de la Culture et de la Communication, une carte de répartition et de densité des naufrages illustre les dangers de la navigation à l'entrée de la Gironde.

Ce site internet est disponible en français et en anglais. Il s'inscrit dans les actions de diffusion des résultats de la recherche et des contenus scientifiques mises en œuvre par le Département de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la technologie du ministère de la Culture et de la Communication (SG / SCPCI). Conçu en collaboration avec le ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, il fait partie de la collection multimédia « Commémorations nationales » (coéditée avec la Mission aux commémorations nationales du Service interministériel des archives nationales / DGP).

Garamond

www.garamond.culture.fr

Figure marquante de l'effervescence créatrice de la première moitié du XVI^e siècle, Claude Garamont a laissé une trace durable dans la postérité avec la célèbre police de caractères qui porte son nom. Symbole de l'élégance typographique, le Garamond, né avec la révolution de l'imprimerie, est toujours présent à l'avènement de la révolution numérique.

Le site internet dédié à l'invention du Garamond et à son histoire rend plus largement hommage à la création typographique du XVI^e au XXI^e siècle.

Une large sélection de textes et d'iconographies du XVI^e siècle ainsi que des animations offrent une immersion dans l'univers de Claude Garamont, le monde du livre de la Renaissance à Paris, les ateliers de la rive gauche de la Seine et de l'île de la Cité où graveurs, fondeurs, relieurs, imprimeurs, éditeurs, libraires, modèrent des formes nouvelles, éditent et diffusent des ouvrages qui bouleversent les manières de penser.

La transmission et l'usage de ce caractère, ainsi que ses multiples interprétations traversent toute l'histoire de la typographie et nous conduisent jusqu'au XXI^e siècle. Cette évocation se prolonge par les témoignages filmés de jeunes dessinateurs de caractères, aujourd'hui reconnus, tels Philippe Apeloig ou Pierre di Sciullo, dont les créations continuent de puiser aux sources de la typographie. Sont aussi présentés de nombreux travaux d'étudiants en design graphique, offrant un panorama vivant des recherches typographiques actuelles.

Le site, qui rassemble plus de 500 médias, propose également une chronologie, une initiation aux techniques de fabrication et des fiches pédagogiques. Il constitue un excellent outil de sensibilisation à la culture typographique.

La réalisation de ce multimédia a été possible grâce aux compétences pointues de Laurence Bedoin, inspectrice d'académie, Thierry Claerr, conservateur des bibliothèques, Matthieu Cortat, dessinateur de caractères et graphiste, Rémi Jimenes, doctorant, Alan Marshall, directeur du musée de l'Imprimerie de Lyon et Michel Wlassikoff, historien du graphisme et de la typographie.

Plusieurs institutions ont aussi apporté leur contribution, parmi lesquelles le ministère



de l'Éducation nationale, l'Imprimerie nationale, la BnF, les Archives nationales, le musée de l'Imprimerie de Lyon, le musée Plantin-Moretus d'Anvers, le Centre d'études supérieures de la Renaissance de Tours, la bibliothèque Mazarine, la bibliothèque Forney, le Cercle de la librairie, et une vingtaine d'établissements d'enseignement supérieur.

Disponible en français et en anglais, le site Garamond s'inscrit dans la collection multimédia « Commémorations nationales ».

« Mémoires de la Somme » : Convention autour d'un portail culturel territorial collaboratif et interopérable

<http://archives.somme.fr>

C'est en 1998 que le DRAC de Picardie et le conseil général de la Somme ont débuté leur collaboration dans le cadre du plan national de numérisation des documents patrimoniaux lancé par le ministère de la Culture. Plusieurs projets retenus ont ainsi permis la constitution d'un fonds numérique important et diversifié sur le patrimoine de la Somme. (cf. *Culture et Recherche* n° 95, 2003, p. 2).

Ce plan national s'est progressivement étendu à près de 60 institutions et services culturels picards (archives, bibliothèques, musées, monuments historiques, sociétés savantes, etc.). Les plus avancées d'entre elles ont par ailleurs développé leurs sites Internet locaux afin de diffuser et de valoriser ainsi leurs propres collections.

Parallèlement, le ministère développait un outil de recherche autour des bases de données documentaires nationales issues de ses services sous la forme du métamoteur de recherche « Collections ».

Dans ce contexte, il est vite apparu que la présence d'un échelon territorial pouvait s'avérer pertinente et fédératrice entre l'échelon local et l'échelon national déjà existants, à condition cependant que les critères d'interopérabilité des données puissent être communs.

Le site « Mémoires de la Somme » propose depuis 2010 aux internautes de consulter, de télécharger et d'imprimer gratuitement 3 millions de pages et d'images des archives départementales (état civil, recensements de la population, plans cadastraux, sceaux, photographies, cartes postales) et plus de 3 000 photographies de l'Historial de la Grande Guerre. Au cours du mois de septembre 2012, le site a reçu 41 677 visites pour 13 061 visiteurs uniques et 459 773 pages vues.

Le site « Mémoires de la Somme » a été conçu pour être le plus ouvert et pérenne possible, en se fondant sur des normes techniques reconnues. Les notices descriptives des documents, qui sont stockées en XML suivant la DTD EAD (Encoded Archival Description), peuvent être téléchargées par des moteurs de recherche ou des portails au moyen du protocole OAI-PMH (Open Archives Initiative – Protocol for Metadata Harvesting). Chaque ressource comporte un identifiant unique et pérenne, conforme à la spécification ARK (Archival Resource Key).

Ces choix permettent au site « Mémoires de la Somme » d'avoir une large visibilité, par les moteurs de recherche généralistes comme Google naturellement, mais également, via le moteur « Collections » du ministère de la Culture, une première pour un service territorial d'archives.



Chenu (photographe), *Portrait de femme à vélo* (1900-1913). Plaque de verre. Archives départementales de la Somme (Photographies de la Société des antiquaires de Picardie).

Au niveau local, le site « Mémoires de la Somme » a vocation à se développer comme un portail départemental d'accès aux fonds culturels et patrimoniaux qui concernent la Somme, dans quelque institution qu'ils se trouvent conservés.

Une convention-cadre a été conclue pour cela en 2011 entre l'État (DRAC de Picardie) et le département. Plusieurs partenaires se sont déjà joints à ce nouveau portail du conseil général, comme la direction du patrimoine du conseil régional de Picardie, la BnF, qui a constitué un lot de documents concernant la Somme dans la base Gallica, l'Australian War Memorial de Canberra...

Ce portail a pour vocation également d'impliquer les citoyens, qui sont appelés à y participer, donnant ainsi tout son sens au terme « collaboratif ». Ainsi, les 9 et 10 novembre 2012, à l'Historial de la Grande Guerre à Péronne, et en collaboration avec les archives de la Somme, chacun a pu apporter un objet ou un document personnel ayant trait au conflit, qui sera numérisé et ainsi accessible à tous, en s'inspirant d'expériences similaires menées dans d'autres pays d'Europe.

OLIVIER DE SOLAN

Directeur des Archives départementales de la Somme
o.desolan@somme.fr

FRÉDÉRIC NOWICKI

DRAC de Picardie
Chargé de mission pour la numérisation et
coordination des opérations 14-18
frederic.nowicki@culture.gouv.fr

Archéologie

La Préhistoire des autres

Perspectives archéologiques et anthropologiques

Nathan Schlanger et Anne-Christine Taylor dir.
Paris, La Découverte / Inrap / Musée du quai Branly, Coll. Recherches, 2012. 380 p., 28 €
Longtemps, la préhistoire a été celle de l'Europe occidentale, tandis que les sociétés non occidentales, en particulier celles dites « primitives », ont été appréhendées comme intemporelles, figées dans le moment de leur découverte. Comment l'anthropologie prend-elle en compte le passé de ces sociétés ? Comment ces sociétés se représentent-elles leur passé et comment l'archéologie peut-elle leur apporter une profondeur temporelle ? Dans quelles perspectives historiques et archéologiques les replacer ?



Comment, en retour, l'anthropologie et l'archéologie des sociétés non européennes renouvellent-elles l'archéologie « occidentale » ? Archéologues et anthropologues croisent leurs regards dans cet ouvrage issu du colloque organisé par l'Institut national de recherches archéologiques préventives et le musée du quai Branly les 18 et 19 janvier 2011.

Sommaire, introduction et restitution intégrale du colloque en vidéo : www.inrap.fr/archeologie-preventive/Ressources-multimedias/Publications-scientifiques/Actes-de-colloques/p-14978-La-prehistoire-des-autres-Perspectives-archeologiques-et-anthropologiques.htm

Nouveaux champs de la recherche archéologique

Archéopages, hors série n° 3, janvier 2012. 203 p., 20,50 €

Publié à l'occasion des 10 ans de l'Institut national de recherches archéologiques préventives, ce numéro spécial présente les évolutions de l'archéologie préventive et les nouveaux domaines de la recherche auxquels l'Inrap participe. Ces domaines concernent notamment des problématiques contemporaines : urbanisme et étude des monuments, évolutions des paysages, développement durable, aménagement du territoire... Le numéro est constitué de quatre parties : évolution des disciplines ; archéologie euro-

péenne et recherche ; axes et projets ; corpus et problématiques.

Diffusion : La Documentation française



Architecture

Les charpentes du XI^e au XIX^e siècle. Grand Ouest de la France

Typologie et évolution, analyse de la documentation

de la Médiathèque de l'architecture et du patrimoine

Patrick Hoffsummer dir., Rachel Touzé coord.
Turnhout (Belgique), éditions Brepols, Coll. Architectura Medii Aevi, vol. V, 2012. 384 p., 570 ill., 70 €
Cet ouvrage fait suite à celui sur les *Charpentes en France du Nord et en Belgique* (prix du livre du patrimoine par les Vieilles Maisons françaises en 2004,



traduit en anglais en 2009). Il reprend la même méthodologie visant à comprendre l'évolution des charpentes de toiture du XI^e au XIX^e siècle à travers l'analyse de 300 exemples répartis de la Normandie à l'Aquitaine, en passant par la Bretagne, les Pays de Loire et la région Centre, et classés dans une typochronologie. Fruit de la collaboration d'architectes, d'universitaires, d'archéologues, d'historiens de l'architecture et de dendrochronologues, il offre une synthèse qui s'appuie largement sur la documentation de la Médiathèque de l'architecture et du patrimoine (relevés du Centre de recherches sur les monuments historiques, études préalables des architectes en chef des monuments historiques), constituant ainsi un ouvrage de référence.

Conservation-restauration

Patrimoines et conservation préventive.

Pratiques comparées et nouveaux enjeux

In Situ, Revue des patrimoines, n° 19, 2012

Une quinzaine de contributions de restaurateurs, consultants en conservation préventive, régisseurs, ingénieurs et responsables de collections compose ce numéro, autour des thèmes suivants : La conservation préventive en partage (formation à la conservation préventive ; analyses des risques) ; Bâtiments et collections/fonds (gestion des infestations et contaminations ; stratégies et méthodologies).

Revue en ligne : <http://insitu.revues.org/9854>

Danse

L'éveil des modernités. Une histoire culturelle de la danse (1870-1945)

Annie Suquet

Pantin, Centre national de la danse, Coll. Histoires, 2012. 960 p., 35 €

Entre 1870 et 1945, de nouvelles formes de spectacle apparaissent en Occident et, avec elles, de nouvelles visions du corps dansant : hybridation du corps avec la machine, redécouverte du mouvement naturel et des pulsions vitales, inspiration libératrice issue des danses exotiques ou « primitives ». À partir des acquis les plus récents de la recherche internationale en danse, ce livre situe l'émergence des œuvres et des théories dans leur contexte culturel et social. Il croise étude des pratiques corporelles et analyse des enjeux esthétiques et politiques d'un art en mutation, replace l'histoire de la danse dans celle des mentalités et des autres arts.

Historienne de la danse, l'auteur est depuis 2001 enseignante, conférencière et chercheuse pour diverses structures culturelles et pédagogiques en France et en Suisse. Son ouvrage inaugure une nouvelle collection, « Histoires », aux éditions du Centre national de la danse.

Présentation, diffusion : www.cnd.fr/professionnels/s-informer/publications



Ethnologie

Penser le concret. André Leroi-Gourhan,

André-Georges Haudricourt, Charles Parain

Noël Barbe et Jean-François Bert dir.

Grâne, Créaphis Éditions, Coll. Silex, 2011. 288 p., 22 €

Au début du XX^e siècle, se développe une ethnologie qui revendique l'observation d'un « concret » linguistique et technique, du matériel, de la technique, de leurs rapports avec le « social » et les « mentalités » des sociétés. Ch. Parain, A.-G. Haudricourt et A. Leroi-Gourhan ont été les représentants de cette manière d'analyser, d'observer et d'historiciser des sociétés



qu'elles soient actuelles, lointaines ou préhistoriques. Ils ont cherché à penser la matérialité du phénomène technique comme caractéristique première et décisive de l'humanité et moteur de son histoire ; mais aussi comme point de nouage et dénouage du monde social, de la quotidienneté reconstruite jusqu'à la généralité des systèmes technologiques. Diffusion : Seuil.

L'objet livre

Terrain, n° 59, septembre 2012. 148 p., 20 €

Quelles sont les implications sociales et culturelles de l'aspect concret du livre ? Le livre en tant qu'objet a été peu étudié par les anthropologues. Pourtant, ses propriétés matérielles ont une incidence sur les significations accordées à ce qui y est écrit. Que ce soit au travers d'activités rituelles ou magiques, qu'on considère les livres sacrés ou profanes, les textes manuscrits ou imprimés, les livres agissent sur les hommes autant que les hommes agissent sur eux. Ce numéro de *Terrain* rassemble différentes études :



sur le bouddhisme, les livres et l'impact des technologies numériques au Tibet ; sur les usages attachés aux nombreux modèles du Coran ; sur d'anciens manuscrits savants cachés dans des édifices religieux ou des bibliothèques de familles maraboutiques du Sud marocain ; sur le traitement des manuscrits au sein de la bibliothèque d'Alexandrie rénovée ; ou encore sur une des plus grandes maisons d'édition juive orthodoxe à Brooklyn...

Sommaire, résumés : <http://terrain.revues.org/14871>

En Corse. Une société en mosaïque

Gérard Lenclud

Paris, Éd. de la MSH / MCC, 2012. 272 p., 21 €

Coll. Ethnologie de la France

Cette enquête effectuée il y a 30 ans éclaire, comme aucune autre, le fonctionnement si particulier de la société corse, ses institutions politiques et familiales. Dans les années 1970, une société villageoise s'accroche à la montagne, y maintient un modèle d'existence hérité d'un passé proche mais dont les évolutions en cours sur le littoral semblent préparer



la disparition. G. Lenclud reconstitue le système coutumier local et le jeu des institutions incarnant les idées et les valeurs de cette société villageoise traditionnelle, organisée autour d'un idéal de souveraineté, et bien présente encore, en arrière-plan, dans les modes d'agir et de penser. Deux modèles de sociétés se font ainsi face sur le même terrain : l'un soutenu par l'État et soumis à la loi du marché, l'autre arc-bouté à des institutions et valeurs héritées du passé. Des revendications indépendantistes surgissent sur ce terrain favorable : la question du devenir politique de la Corse ne cessera plus d'être posée.

Sommaire : <http://terrain.revues.org/14582>

Langues

Langues de France, langues en danger :

aménagement et rôle des linguistes

Cahiers de l'observatoire des pratiques linguistiques, n° 3

Paris, coédition Ministère de la Culture et de Communication, Délégation générale à la langue française et aux langues de France / Privat, 2012. 176 p.



Les langues en danger sont aujourd'hui pour les linguistes un important thème de recherche. Cet ouvrage constitue les actes de journées d'études, organisées en 2010, qui ont rassemblé des chercheurs travaillant sur différentes langues de France. Les auteurs présentent ici des études de cas dont ils tirent une réflexion généralisable, avec le souci de l'efficacité pratique. Sont abordées les questions d'aménagement et de planification linguistiques, de contact de langues, de recherche collaborative, d'approche écologique des langues. La problématique des langues en danger déborde en effet largement la linguistique : elle est politique et participe des transformations des sociétés.

À télécharger : www.dgflff.culture.gouv.fr/publications/Cahier_Observatoire/cahiers3.pdf

L'état des lieux de la traduction en Méditerranée

Conclusions générales et recommandations

Ghislaine Glasson Deschaumes

Transeuropéennes et Fondation Anna Lindh, 2012. À la lumière de la traduction entre l'arabe, le turc, les langues de l'Union européenne et l'hébreu, cet état des lieux questionne la réalité de nos échanges aujourd'hui et depuis 20 ans. Il éclaire le rôle crucial de la traduction des œuvres de l'imaginaire et de la pensée (littérature, sciences humaines et sociales, théâtre, littérature de jeunesse) dans le développement d'une interculturelité, tout en mettant en lumière les nombreuses difficultés qu'elle pose en



termes économiques, culturels, politiques. L'ensemble de la chaîne de la traduction est étudié : auteurs, traducteurs, éditeurs, libraires, bibliothécaires, critiques, organismes de soutien.

Ont participé à ces travaux le CEVBIR, le Conseil européen des associations de traducteurs littéraires (CEATL), la Escuela de traductores de Toledo, la

Fondation du roi Abdul-Aziz, la Fondation Next Page, l'Index Translationum (Unesco), Literature Across frontiers, l'Università degli studi di Napoli l'Orientale.

Études thématiques et synthèse sont disponibles en ligne : www.transeuropeennes.eu/fr/95/l_etat_des_lieux_conclusions_et_recommandations

Musées

Dictionnaire encyclopédique de muséologie

André Desvallées et François Mairesse dir.
Paris, Armand Colin, 2011. 776 p., 58 €

À la confluence de plusieurs sciences sociales, la muséologie interroge le champ muséal : sa richesse et sa diversité, son fonctionnement, les missions et la place du musée dans nos sociétés. Du musée star



à la somptueuse architecture au petit musée local, faire-valoir d'une communauté, en passant par diverses expériences (cybermusées, musées de papiers, muséobus), la muséologie reflète l'extension considérable donnée à la notion même de musée. 21 articles encyclopédiques présentent des notions fondamentales sous forme d'essais qui embrassent les problématiques rencontrées par les musées aujourd'hui. Un dictionnaire de 500 termes de muséologie et 3 parcours visuels complètent cette première somme en français sur le sujet.

Musique

La musique aux expositions universelles : entre industries et cultures

Musique – images – instruments, n° 13.
Paris, CNRS Éditions, 2012. 244 p., 35 €

La revue française d'organologie et d'iconographie musicale est éditée par l'Institut de recherche sur le patrimoine musical en France (UMR 200, CNRS/Ministère de la Culture et de la Communication/BnF). Au sommaire du numéro : Rapports sur les instruments de musique dans les expositions universelles (1851-1900) ; Paris à l'heure musicale russe : le rôle des expositions universelles de 1867 à 1900 ; Les « musiques pittoresques » aux expositions universelles ; Race et Nation : la musique à l'exposi-

tion de 1889 ; Pleyel après Pleyel, les instruments de A. Wolff et G. Lyon aux expositions universelles (1855-1905) ; La participation musicale allemande à l'exposition internationale de 1937... Auxquels s'ajoutent les articles des rubriques « Notes et documents » et « Chroniques ».



Voir les nombreuses publications de l'IRPMF (collections, ouvrages, études et documents scientifiques en ligne) : www.irpmf.cnrs.fr

Numérique

Stratégies numériques : patrimoine écrit et iconographique

Emmanuelle Chevry

Paris, Hermès, Lavoisier, Coll. Traitement de l'information, 2011. 272 p., 71 €

À partir d'un état de l'offre d'œuvres numérisées des bibliothèques municipales en France dans les années 2000-2008, l'auteure explore les raisons de la disparité et de la faible importance de cette offre, tout en mettant en évidence les atouts dont disposent les bibliothèques. L'ouvrage présente une analyse très documentée du cadre institutionnel et juridique, ainsi que les contraintes du processus de numérisation. La conclusion évoque les nouvelles perspectives et les transformations des bibliothèques suscitées par les activités de numérisation.

Patrimoine

Le cheval et ses patrimoines

In Situ, Revue des patrimoines, n° 18, 2012

Deux parties dans ce numéro, correspondant aux thèmes des colloques organisés en 2011 sous l'égide du comité scientifique mis en place par le ministère de la Culture et de la Communication / Direction générale des patrimoines sur ce thème. D'abord, « Les patrimoines générés par l'histoire du cheval », renvoie à la manifestation tenue en juin 2011 dans les locaux du conseil général de Corrèze et du haras de Pompadour. À travers les objets patrimoniaux évoqués, elle met en évidence la richesse et la diversité du sujet. Ensuite, « Le patrimoine équestre », restitue le colloque organisé en partenariat avec l'Institut français du cheval et de l'équitation en décembre 2011 à Saumur, à l'occasion de l'inscription par l'Unesco



Pouzauges, église paroissiale de Vieux-Pouzauges, nef. Le Calendrier des mois, détail, le mois de mai.
Cf. P. Giraud © C.R. des Pays de la Loire. Inventaire général, 1995.

de l'histoire, l'enseignement et la pratique de l'équitation de tradition française comme patrimoine culturel immatériel.

Revue en ligne : <http://insitu.revues.org/9542>

Les patrimoines de l'enseignement supérieur

In Situ, Revue des patrimoines, n° 17, 2011

Centré sur la France et la période contemporaine, construit selon une approche pluridisciplinaire, ce numéro donne un aperçu de la diversité des bâtiments, collections, archives ou traditions propres aux universités et grandes écoles françaises. Il est en outre l'occasion de mieux faire connaître quelques exemples remarquables de collecte, de conservation et de protection de ces œuvres ou documents. Ces actions illustrent une efficace coopération entre services patrimoniaux et établissements d'enseignement et témoignent d'une prise de conscience récente, au sein même des universités et écoles, des valeurs patrimoniales et mémorielles potentiellement attachées aux décors de leur environnement.

Revue en ligne : <http://insitu.revues.org/839>

Vitraux du XX^e siècle dans l'Indre

Le choix de la modernité

Région Centre, Direction de l'inventaire du patrimoine

Lyon, Lieux Dits, Collection Images du Patrimoine, n° 274, 2012. 96 p., 20 €



L'art du vitrail a connu au XX^e siècle une évolution spirituelle, esthétique et technique dont témoigne le département de l'Indre. L'importance constante du nombre de créations depuis le début du siècle dernier et la présence de grands noms du vitrail

moderne justifient aujourd'hui la mise en lumière, à travers cet ouvrage, de ce patrimoine verrier religieux et civil, d'une richesse insoupçonnée.

Textes : Olivier Geneste, avec les contributions de V. Mauret-Cribellier et M.-A. Sarda. Photos : Th. Cantalupo et P. Thibaut
Cartes : M. Guérid

Politiques culturelles

Les nouveaux enjeux des politiques culturelles

Dynamiques européennes

Guy Saez et Jean-Pierre Saez dir.

Paris, La Découverte, 2012. 398 p., 32 €

Coll. Recherches, série Territoires du politique

Les contributions d'une vingtaine de jeunes chercheurs européens sont regroupées autour de trois axes qui structurent les débats et enjeux des rapports entre culture, territoires et société : la question métropolitaine (comment l'intégration de la dimension culturelle à l'élaboration des projets urbains conduit à réengager le dialogue entre villes et culture) ; les dynamiques territoriales et l'europanisation (comment l'intervention d'acteurs publics diversifiés et l'émergence de formats culturels innovants transforment les politiques culturelles) ; la problématique de la régulation autour des nouveaux modèles technologiques, économiques et de médiation. La variété des expériences européennes mobilisées ici fait de ce livre un outil précieux de compréhension des



mutations contemporaines tant des politiques culturelles que des conditions de la création et de sa diffusion. Ce livre prolonge les questionnements soulevés lors du colloque européen « Culture, territoires et société en Europe » organisé à Grenoble en mai 2009 par l'Observatoire des politiques culturelles et le laboratoire de recherche Pacte (CNRS-Université de Grenoble).

Présentation, sommaire :

www.observatoire-culture.net/rep-publications/cat-107/ido-110/les_nouveaux_enjeux_des_politiques_culturelles.html

Socioéconomie de la culture

Métiers du graphisme

Jean-Pierre Durand et Joyce Sebag

Paris, Ministère de la Culture et de la Communication/SG/Département des études, de la prospective et des statistiques, 2011. 224 p., 12 €

Coll. Question de culture

L'augmentation du nombre de graphistes au cours des années 2000 et la redéfinition des métiers qu'induisent les mutations technologiques sont sources de tension au sein de cette communauté professionnelle. À partir des témoignages de jeunes graphistes en cours de professionnalisation et de graphistes renommés, l'ouvrage présente la profession dans sa diversité de situations d'emploi et décrit les enjeux auxquels elle est confrontée : adaptation aux technologies numériques qui crée un fossé générationnel, diversité des formations, difficulté d'insertion dans un marché du travail où le talent et la notoriété laissent peu de place à la génération entrante. Les auteurs, professeurs de sociologie à l'université



d'Évry, formulent des propositions pour favoriser la structuration de la profession. Ils rappellent aussi que l'histoire du graphisme est avant tout une histoire de regards : sur le monde, la société, la cité.

Diffusion : La Documentation française

Voir aussi les études du DEPS parues en 2012, notamment : La lecture de bandes dessinées (Culture études 2012-2) ; Territoires et ressources des compagnies en France (Culture études 2012-1)

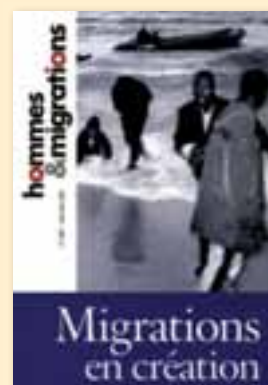
www.culturecommunication.gouv.fr/Politiques-ministerielles/Etudes-et-statistiques/Les-publications

Migrations en création

Jacques Barou et Marie Poinsot coord.

Hommes et migrations, n° 1297, mai-juin 2012. 170 p., 10 €

Le dossier de ce numéro de la revue de la Cité nationale de l'histoire de l'immigration (CNHI) fait état de travaux menés dans le champ de l'histoire culturelle ou de la sociologie de l'art associés aux problématiques migratoires, et qui constituent aujourd'hui de nouveaux chantiers de recherche. Deux entrées thématiques complémentaires sont explorées : l'ana-



lyse des expressions artistiques qui prennent comme problématique les réalités migratoires ; les représentations des migrations inscrites dans l'art contemporain.

Sommaire, résumés, commande :

www.hommes-et-migrations.fr/index.php?/numeros/6815-migrations-en-creation

Vivre de son art

Histoire du statut de l'artiste, xv^e-xxi^e siècles

Agnès Graceffa dir.

Paris, Hermann, 2012. 315 p., 23 €

L'association des métiers de la création SMartFr, qui a pour but de faciliter le travail des artistes, a voulu faire le point sur notre connaissance de l'histoire sociale et culturelle des artistes. Elle a mobilisé des chercheurs universitaires de disciplines diverses (historiens de l'art, sociologues, musicologues, spécialistes de littérature ou d'art du spectacle, juriste) afin de cerner la complexité et la fragilité des statuts juridiques et sociaux des artistes dans la société française d'hier, d'appréhender le pourquoi des changements successifs, et d'envisager les mutations à venir. Les contributions s'intéressent à tous les arts et à ses praticiens : comédiens, musiciens, écrivains, chorégraphes, photographes, scénaristes... Elles étudient les structures mises en place depuis le Moyen Âge pour la protection du fruit de leur travail (corporations, académies, associations, syndicats). Elles mettent aussi en lumière la présence des artistes-femmes, souvent masquée par l'histoire. Dans le contexte actuel de refonte de la loi Hadopi et du statut des intermittents du spectacle, un retour sur cette histoire longue est pleine d'enseignements.



À l'ère du numérique l'ethnologie est-elle dépassée ? Si elle est encore parfois assimilée à une étude des sociétés et de leurs folklores, ou au patrimoine culturel immatériel, si elle est perçue trop éloignée des politiques culturelles novatrices, l'ethnologie est aujourd'hui en pleine mutation. Elle redonne vie à des savoir-faire anciens qui deviennent source de filières écologiques et d'emplois. Elle est au cœur d'expériences de participation favorisant le partage de connaissances entre experts et citoyens ordinaires, donnant sens à des pratiques professionnelles ou habitantes contemporaines. L'ethnologie irrigue les politiques culturelles de façon transversale : enquêtes sur les métiers du patrimoine, sur les territoires et les hommes qui y vivent, création avec des artistes... C'est le rôle même de l'ethnologue qui se transforme. Son implication dans la société en train de se faire est le fil directeur de ce numéro de *Culture et recherche*.

CULTURE ET RECHERCHE informe sur la recherche au ministère de la Culture et de la Communication dans toutes ses composantes : patrimoines, création, médias, industries culturelles, développements technologiques appliqués au secteur culturel.

Dans chaque numéro, un dossier thématique apporte un éclairage sur un axe prioritaire de l'action du ministère. **CULTURE ET RECHERCHE** rend compte de travaux d'équipes de recherche que le ministère ou ses partenaires soutiennent, de projets européens concernant le secteur culturel, d'initiatives aidées par le plan national de numérisation des collections, de sites Internet et publications scientifiques produits par le ministère et ses partenaires.

Pour s'inscrire sur la liste de diffusion, ou pour tout renseignement : culture-et-recherche@culture.gouv.fr

CULTURE ET RECHERCHE est disponible au format pdf sur le site Internet du ministère de la Culture et de la Communication :

www.culturecommunication.gouv.fr/Politiques-ministerielles/Recherche-Enseignement-superieur-Technologies/La-revue-Culture-et-recherche



numéros récents

N° 126 hiver 2011-2012
Patrimoines des outre-mer

N° 125 automne 2011
Pour des états généraux du multilinguisme en outre-mer

N° 124 hiver 2010-2011
Diversité des langues et plurilinguisme

N° 122-123 printemps-été 2010
1959-2010 La recherche au ministère de la Culture

N° 121 automne-hiver 2009
Recherche, créativité, innovation

N° 120 été 2009
Enseignement supérieur et recherche

Directrice de la publication : **LAURENCE ENGEL**, directrice de cabinet de la ministre de la Culture et de la Communication

Rédactrice en chef : **ASTRID BRANDT-GRAU**, chef du Département de la recherche, de l'enseignement supérieur et de la technologie (SG / SCPCI / DREST)

COMITÉ ÉDITORIAL

MICHEL ALESSIO, chef de la Mission des langues de France, Délégation générale à la langue française et aux langues de France

THIERRY CLAERR, Direction générale des médias et des industries culturelles / Service du livre et de la lecture / Département du patrimoine et de la politique numérique

MIREILLE DESTRIKATS, Direction générale de la création artistique / Service du spectacle vivant / Délégation à la musique

DOMINIQUE DUPUIS-LABBE, Direction générale des patrimoines / Service des musées de France / Sous-direction des collections

PASCAL EVEN, chargé de la Sous-direction de l'accès aux archives et de la coordination du réseau, Direction générale des patrimoines / Service interministériel des archives de France

DAVID FAJOLLES, chef du Département des études, de la prospective et des statistiques / Secrétariat général / SCPCI

CLAIRE LAMBOLEY, chef du Service de la coordination des politiques culturelles et de l'innovation, Secrétariat général

VERONIQUE LARRIEU-PELEGREY, chef de la Mission de la communication interne, Secrétariat général

MARIE LAVANDIER, directrice du C2RMF, Direction générale des patrimoines / Service des musées de France

PASCAL LIÉVAUX, chef du Département du pilotage de la recherche et de la politique scientifique, Direction générale des patrimoines

PANOS MANTZIARAS, Direction générale des patrimoines / Service de l'architecture / Sous-direction de l'enseignement supérieur et de la recherche en architecture

YOLANDE PADILLA, Direction générale de la création artistique / Service des arts plastiques / Département des écoles supérieures d'art et de la recherche

ANNE PETITJEAN, Département de l'information et de la communication

Secrétariat de rédaction : **DOMINIQUE JOURDY**, SG / SCPCI / DREST
culture-et-recherche@culture.gouv.fr

Conception graphique : **MARC TOUITOU**
marctoutou@wanadoo.fr

Réalisation : **MARIE-CHRISTINE GAFFORY**/Callipage
callipage@orange.fr

Imprimeur : **CORLET** ZI route de Vire BP 86, 14110 Condé-sur-Noireau

ISSN papier : 0765-5991
N° commission paritaire : 0608 B 05120
ISSN en ligne : 1950-6295